



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 10-14 juin 2019

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 7 mai 2019	WFP/EB.A/2019/6-A/1
Original: anglais	Ressources, questions financières et budgétaires
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org>).

Comptes annuels vérifiés de 2018

Le Secrétariat a le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'exercice 2018, accompagnés de l'Opinion de l'Auditeur externe et de son rapport. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. L'Auditeur externe, après avoir vérifié les états financiers conformément aux Normes internationales d'audit, a rendu une opinion sans réserve à leur sujet.

Le présent document est soumis au Conseil d'administration conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut et aux articles 13.1 et 14.8 du Règlement financier, qui prévoient que les états financiers vérifiés du PAM, accompagnés du rapport de l'Auditeur externe à ce sujet, doivent être présentés au Conseil. Les états financiers et le rapport sont présentés ensemble sous forme d'un seul et même document.

Le présent document contient une déclaration sur le contrôle interne, qui fournit des assurances précises concernant l'efficacité du contrôle interne au PAM.

Les réponses du Secrétariat du PAM aux recommandations de l'Auditeur externe sont présentées dans le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe" (WFP/EB.A/2019/6-F/1).

Coordonnateurs responsables:

M. M. Juneja
Sous-Directeur exécutif chargé du Département
de la gestion des ressources et Directeur financier
tél.: 066513-2885

M. R. Van der Zee
Directeur
Division des finances et de la Trésorerie
tél.: 066513-2544

Mme M. Mananikova
Cheffe
Sous-Division de la comptabilité générale
tél.: 066513-2868

Projet de décision*

Le Conseil:

- i) approuve les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2018, ainsi que le Rapport de l'Auditeur externe, conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) prend note de l'imputation au Fonds général d'un montant de 705 262 dollars É.-U. pour l'exercice 2018 au titre d'annulations de créances; et
- iii) prend note de ce que les pertes de produits enregistrées en 2018 ont été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Présentation	1
Projet de décision	2
Section I	4
• Déclaration du Directeur exécutif	4
• Déclaration sur le contrôle interne	20
• État I	30
• État II	31
• État III	32
• État IV	33
• État V	34
• Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2018	36
Section II	89
• Opinion de l'Auditeur externe	90
• Rapport de l'Auditeur externe sur les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice clos le 31 décembre 2018	92
ANNEXE	112
Liste des sigles utilisés dans le présent document	113

Section I

Déclaration du Directeur exécutif

Introduction

1. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut et de l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai l'honneur de présenter au Conseil d'administration (ci-après dénommé "le Conseil"), pour approbation, les états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM), établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. L'opinion de l'Auditeur externe sur les états financiers de 2018, ainsi que son rapport à ce sujet, sont également soumis au Conseil, comme le prescrivent l'article 14.8 du Règlement financier et l'annexe audit Règlement.

Contexte opérationnel

2. Le Programme alimentaire mondial a été établi en 1961 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé de l'aide alimentaire. Le PAM est placé sous l'autorité d'un Conseil d'administration composé de 36 membres qui est chargé de fournir un appui intergouvernemental, de donner des orientations et de superviser les activités du PAM. Il fournit une assistance dans 83 pays où les opérations qu'il mène sont supervisées par six bureaux régionaux. Il compte plus de 17 000 employés dans le monde entier, dont plus de 88 pour cent sont en poste dans les pays auxquels il porte assistance.
3. La stratégie du PAM est définie dans le Plan stratégique qui est révisé tous les quatre ans. Ce plan s'organise autour des objectifs de développement durable (ODD) présentés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus particulièrement l'ODD 2 (éliminer la faim) et l'ODD 17 (redynamiser les partenariats mondiaux pour réaliser les ODD). Le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 adapte les activités de l'institution pour qu'elles répondent à l'appel mondial à l'action lancé dans le Programme 2030, qui donne la priorité aux actions entreprises pour éliminer la pauvreté, la faim et les inégalités, tant dans le cadre d'interventions humanitaires que dans celui de programmes de développement.
4. Faire face aux situations d'urgence, sauver des vies et préserver les moyens d'existence – au moyen d'une assistance directe ou du renforcement des capacités des pays – reste l'axe principal des opérations du PAM, d'autant que les besoins humanitaires perdurent en se faisant toujours plus complexes. Parallèlement, le PAM continue d'aider les pays à renforcer leur résilience pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, et de transformer l'existence des individus et des communautés partout dans le monde: pour ce faire, il améliore les techniques agricoles, renforce les moyens d'existence locaux, appuie l'adaptation au changement climatique, veille à ce que les enfants disposent des nutriments dont ils ont besoin et gère des programmes d'alimentation scolaire qui encouragent les filles et les garçons à poursuivre leurs études et à se construire un avenir prometteur.
5. L'année 2018, tout comme l'année précédente, a été marquée par un nombre exceptionnel de situations d'urgence qui ont notamment donné lieu à sept interventions de niveau 3 et neuf de niveau 2, liées essentiellement à des conflits. En 2018, les besoins en matière de sécurité alimentaire et de nutrition auxquels le PAM a dû subvenir étaient liés à des conflits, aux effets du changement climatique, à la corruption et à une mauvaise gouvernance, ainsi qu'à l'effondrement des systèmes alimentaires.

6. En 2018, le produit net des contributions reçues par le PAM a atteint le niveau record de 7,2 milliards de dollars. Cependant, avec 10,0 milliards de dollars, les besoins ont franchi eux aussi un seuil inégalé. Face au déficit de financement de 2,8 milliards de dollars qui en découle, le PAM a dû établir des priorités – sur le plan des territoires géographiques, des ménages, et des activités. Malgré ces contraintes, il est parvenu à obtenir des résultats considérables: avec les contributions reçues des donateurs, et en partenariat avec les gouvernements nationaux, des organismes des Nations Unies et plus de 1 000 organisations non gouvernementales (ONG), le PAM a été en mesure d'intervenir directement auprès de plus de 83 millions de personnes dans 83 pays. Bien que les interventions d'urgence aient continué à dominer en 2018 – les situations de niveau 2 et 3 représentant au final 57 pour cent du programme de travail total de l'institution – les activités du PAM en matière de nutrition, son action auprès des petits producteurs, sa collaboration avec les gouvernements des pays et son rôle de prestataire de services communs, entre autres, ont été appréciables. Le PAM demeure l'un des principaux pourvoyeurs d'aide en espèces et de bons-produits du système d'aide humanitaire, avec 1,8 milliard de dollars déboursés en 2018, contre 1,4 milliard en 2017.

Feuille de route intégrée

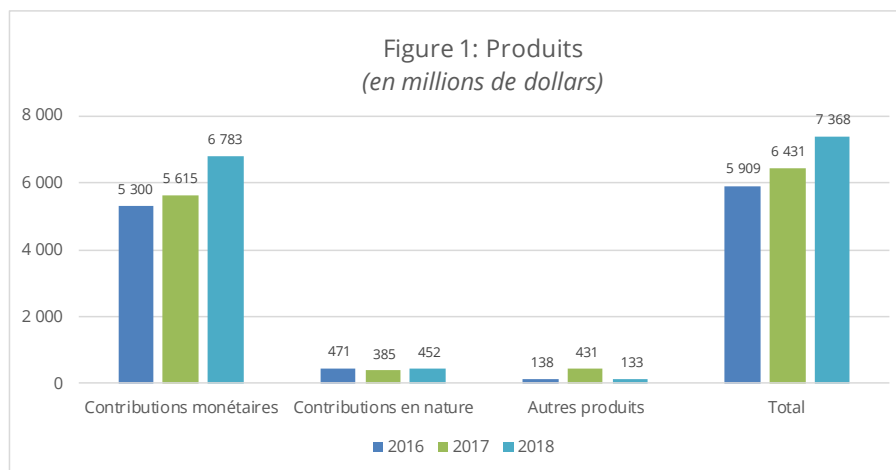
7. Les quatre volets de la feuille de route intégrée – le Plan stratégique pour 2017-2021, la politique en matière de plans stratégiques de pays (PSP), l'examen du cadre de financement et le Cadre de résultats institutionnels – ont été approuvés par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2016. Ce dispositif intégré est conçu pour aider les gouvernements et d'autres partenaires à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il soutient la réalisation d'interventions adaptées et durables et renforce l'efficacité et l'efficacités des opérations du PAM.
8. En 2018, 59 bureaux de pays ont accompli la transition vers le dispositif de la feuille de route intégrée; ils sont venus s'ajouter aux 12 bureaux de pays qui avaient expérimenté l'approche en 2017. Sur les 71 bureaux de pays appliquant le dispositif de la feuille de route intégrée en 2018, 29 ont mis en œuvre des PSP, six des PSP provisoires (PSPP) et 36 des PSPP de transition (PSPP-T); ensemble, ils représentaient 64 pour cent du programme de travail du PAM qui se chiffrait en 2018 à 10,0 milliards de dollars. Au 31 décembre 2018, 11 bureaux de pays continuaient, à titre exceptionnel, d'avoir recours au système fondé sur les projets. En 2018, le Système mondial et réseau d'information (WINGS) a permis de gérer en parallèle le système fondé sur les projets et le nouveau dispositif de la feuille de route intégrée. L'État V indique clairement les montants du budget initial et du budget final ainsi que le dispositif auquel ils se rapportent.
9. Grâce à l'expérience acquise en 2018 avec la mise en place du dispositif des PSP et des budgets pilotes de portefeuille de pays correspondants, le PAM a pu continuer à affiner son cadre de gestion des programmes, des finances et de la performance, et ainsi, contribuer à soutenir l'action entreprise par les pays pour éliminer la faim parmi les populations les plus pauvres et les plus exposées à l'insécurité alimentaire et pour réaliser les ODD. Par ailleurs, vers le milieu de 2018, le PAM a lancé la version bêta du portail de données des PSP destiné aux États membres et aux donateurs. Il donnera davantage de transparence à la planification et aux résultats, répondra mieux aux exigences en matière de gouvernance et de contrôle et facilitera les décisions de financement.
10. Une étape importante a été franchie en 2018 avec l'approbation, à la deuxième session ordinaire du Conseil, d'amendements au Règlement général et au Règlement financier garantissant la compatibilité de ces textes avec le dispositif de la feuille de route intégrée. Des changements aux politiques régissant le recouvrement intégral des coûts ont également été approuvés. Conscient de l'importance du principe de recouvrement intégral des coûts, le PAM a introduit un modèle de recouvrement simplifié et plus transparent.

Analyse financière

Résumé

11. La majeure partie des produits du PAM provient des contributions volontaires des donateurs. Le PAM comptabilise les produits provenant des contributions lorsque celles-ci sont confirmées par écrit et que leur versement ne doit pas intervenir durant un exercice financier ultérieur. Les contributions dont les donateurs spécifient qu'elles concernent des exercices à venir sont comptabilisées au titre des produits constatés d'avance.
12. La majeure partie des dépenses du PAM porte sur les produits alimentaires distribués et les transferts de type monétaire. Les dépenses sont inscrites en charges au moment de la livraison des produits alimentaires ou du transfert de l'assistance de type monétaire. Un décalage est donc inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Il est possible que les charges soient supérieures ou inférieures aux produits de l'exercice selon que le PAM utilise le solde de ses fonds ou au contraire les reconstitue.
13. Étant donné la nature des opérations du PAM, la plupart de ses actifs sont des actifs à court terme qui doivent être liquidés dans les 12 mois suivant la date de clôture. Les actifs à court terme sont en principe nettement supérieurs aux passifs exigibles en raison du décalage entre la comptabilisation des produits et celle des charges, comme indiqué plus haut.
14. Le total des soldes des fonds et des réserves comprend les soldes des fonds cumulés en raison de l'excédent des produits sur les dépenses (y compris les gains et les pertes comptabilisés directement dans les actifs nets) des exercices précédents, et les réserves établies par le Conseil pour financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées.

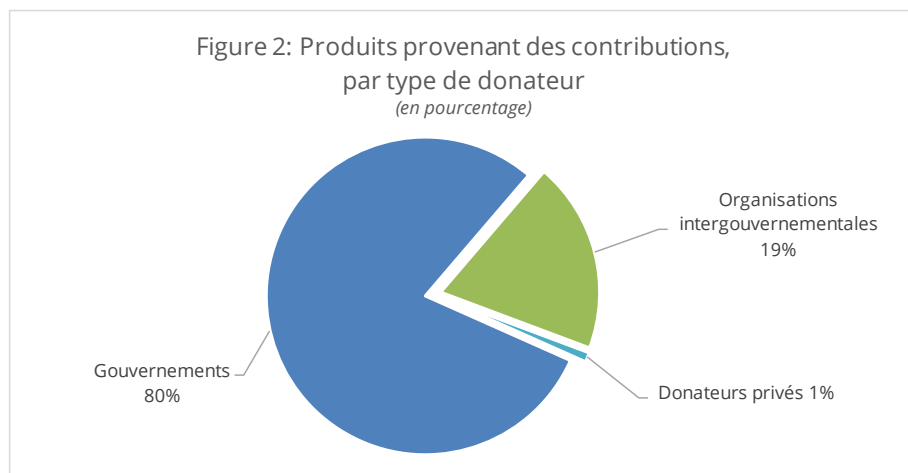
Résultats financiers



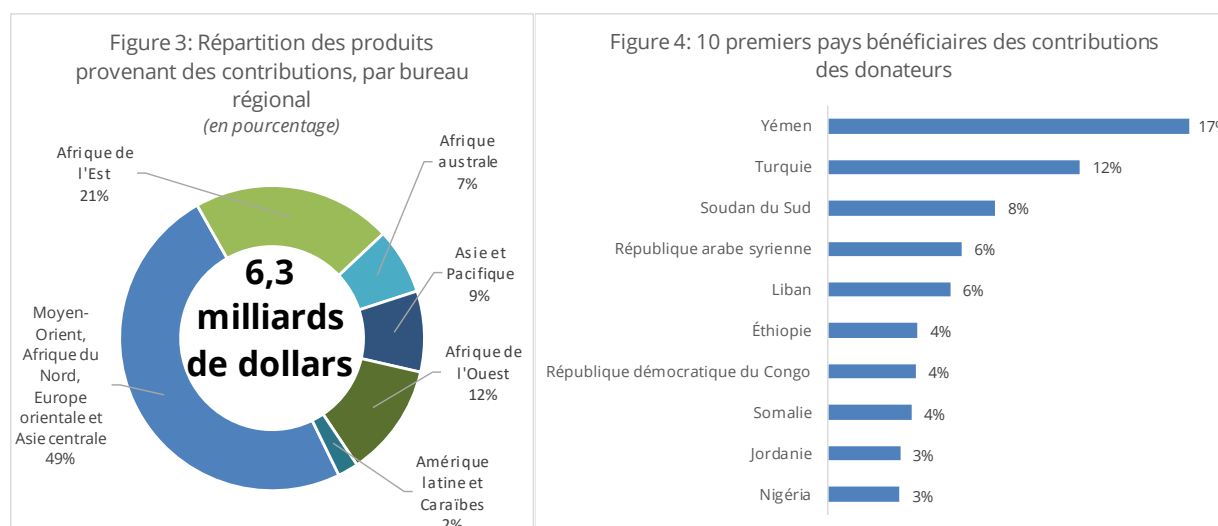
Produits

15. L'année 2018 a été exceptionnelle: les produits comptabilisés se sont montés à 7 368,3 millions de dollars, en hausse de 937,4 millions de dollars, soit 14 pour cent, par rapport au montant de 6 430,9 millions de dollars enregistré en 2017.
16. Les contributions en espèces et en nature des donateurs ont atteint 7 234,9 millions de dollars, soit 98 pour cent du total des produits, en augmentation de 1 235 millions de dollars, soit 20 pour cent, par rapport au montant de 5 999,9 millions de dollars enregistré en 2017.

17. Cette augmentation des produits observée en 2018 découle principalement de l'accroissement des contributions en espèces versées par les grands donateurs, les gouvernements et les organisations intergouvernementales, notamment les États-Unis d'Amérique, la Commission européenne, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Canada, la Suède, le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF) et d'autres fonds des Nations Unies.



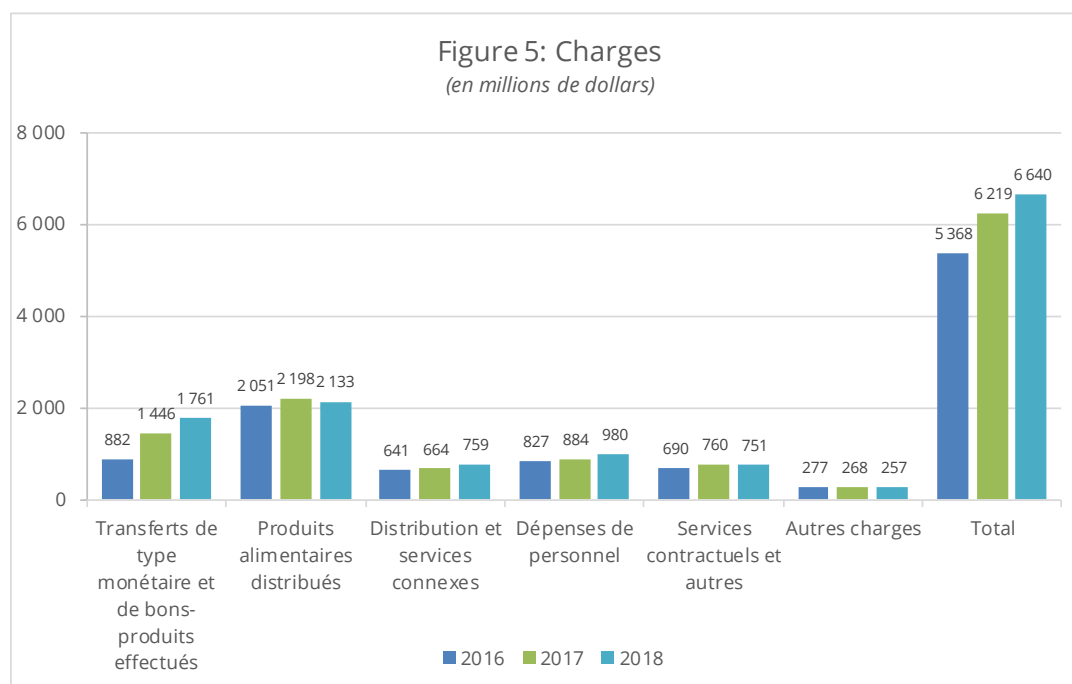
18. Un montant de 6 283,6 millions de dollars, soit 87 pour cent des 7 234,9 millions de dollars reçus en 2018 au titre des contributions, était destiné aux fonds de catégories d'activités. Près de 49 pour cent des produits provenant des contributions aux fonds de catégories d'activités ont été affectés au Bureau régional du Caire pour faire face à l'ampleur des besoins des opérations d'urgence de grande ampleur au Yémen et de l'intervention régionale en faveur des réfugiés syriens. Le solde des produits provenant des contributions aux fonds de catégories d'activités s'est réparti comme suit entre les six bureaux régionaux:



19. Les autres produits se sont montés à 133,4 millions de dollars en 2018, en baisse de 297,6 millions de dollars par rapport au montant de 431,0 millions de dollars enregistré en 2017. Les autres produits comprennent les éléments suivants:

- a) écarts de change: perte de 84,4 millions de dollars;
- b) rendement des placements: gain de 44,0 millions de dollars; et
- c) autres produits, générés par la fourniture de biens et services: 173,4 millions de dollars.

Charges

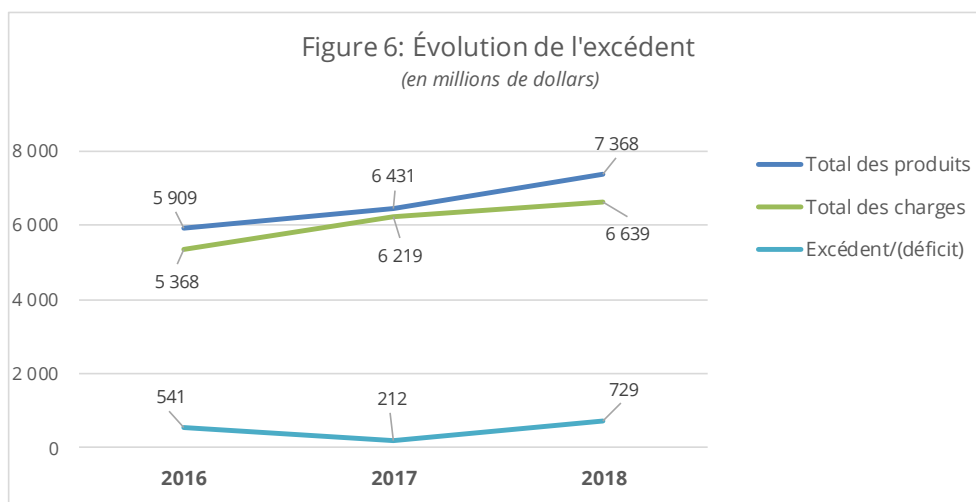


20. En 2018, les charges du PAM se sont chiffrées à 6 639,7 millions de dollars, en augmentation de 420,5 millions de dollars, soit 7 pour cent, par rapport au montant de 6 219,2 millions de dollars de 2017.

21. Soixante-quinze pour cent de la hausse des dépenses totales en 2018 sont imputables aux transferts de type monétaire qui se sont élevés à 1 760,5 millions de dollars (dont 91,0 millions de dollars au titre de transferts de bons-produits), en augmentation de 314,4 millions de dollars, soit 22 pour cent, par rapport au montant de 1 446,1 millions de dollars (dont 77,4 millions de dollars au titre de transferts de bons-produits) enregistrés en 2017. Les deux opérations majeures faisant le plus grand usage des transferts de type monétaire sont l'intervention d'urgence régionale en faveur des réfugiés syriens (en Turquie, au Liban et en Jordanie) et l'intervention d'urgence en Somalie, où les transferts se sont montés au total à 1 071,3 millions de dollars, soit 58 pour cent de l'ensemble des transferts de type monétaire opérés en 2018. Les transferts de type monétaire se sont accrus au Yémen (qui a essentiellement recours aux transferts de bons-produits), en Iraq, au Nigéria et en République démocratique du Congo et ont représenté 13 pour cent du total des transferts de type monétaire effectués en 2018.

22. La quantité de produits alimentaires distribuée en 2018 s'est élevée à 3,9 millions de tonnes, soit autant qu'en 2017, la valeur correspondante étant de 2 132,6 millions de dollars. Sur le total des produits alimentaires, 67 pour cent en volume et 61 pour cent en valeur ont été distribués dans le cadre d'interventions d'urgence et d'autres opérations de grande ampleur menées au Yémen, en Éthiopie, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud, en Ouganda, au Nigéria et au Soudan.

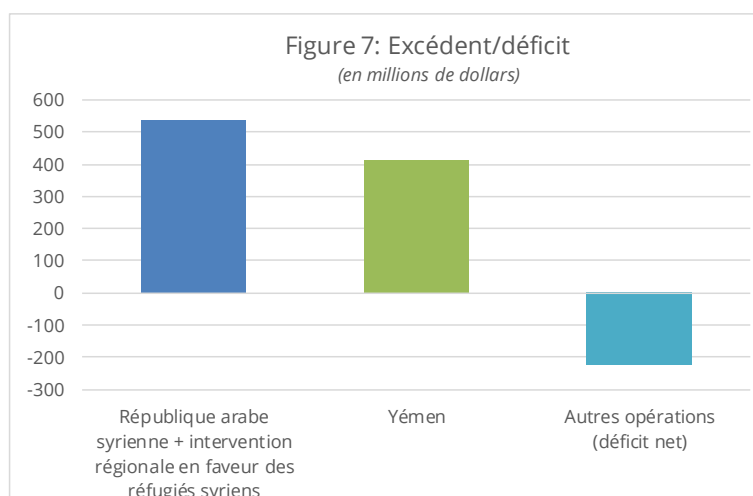
23. Les dépenses relatives à la distribution et aux services connexes ont augmenté de 94,3 millions de dollars, soit 14 pour cent, passant de 664,4 millions de dollars en 2017 à 758,7 millions de dollars en 2018.
24. Les dépenses de personnel ont augmenté en 2018 de 11 pour cent, s'établissant à 979,7 millions de dollars. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation du nombre d'administrateurs recrutés sur le plan international, de membres du personnel du PAM recrutés sur le plan national et de consultants.
25. La catégorie "Autres charges" s'est élevée à 257,3 millions de dollars, soit une diminution de 4 pour cent par rapport au montant de 267,7 millions de dollars de 2017, et se décompose de la manière suivante:
- fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement: 163,3 millions de dollars;
 - dépréciation et amortissement: 47,4 millions de dollars;
 - autres charges: 44,8 millions de dollars; et
 - charges financières: 1,8 million de dollars.



Excédent

26. L'exercice 2018 s'est soldé par un excédent des produits sur les dépenses de 728,6 millions de dollars, à comparer à l'excédent de 211,7 millions de dollars constaté en 2017. L'augmentation de 516,9 millions de dollars est due au fait que les produits se sont accrus de 14 pour cent tandis que les dépenses ont progressé de 7 pour cent. L'excédent de l'exercice est imputable aux excédents de certaines opérations pour lesquelles les produits ont dépassé les dépenses durant la même période, en raison d'un décalage inévitable entre la comptabilisation des produits et celle des charges. Ces excédents sont partiellement compensés par les déficits d'autres opérations qui ont continué d'utiliser les soldes des fonds cumulés en raison de l'excédent des produits sur les charges des exercices précédents.
27. Le gros de l'excédent de 2018 est imputable aux interventions d'urgence de niveau 3 menées au Yémen et en République arabe syrienne et à l'intervention régionale en faveur des réfugiés syriens, qui se sont heurtées à des problèmes contextuels affectant les dépenses. Au Yémen, les stocks détenus par le PAM se sont accumulés et n'étaient toujours pas distribués au 31 décembre 2018, en raison de difficultés opérationnelles d'accès (les produits alimentaires étant comptabilisés en charges seulement au moment de la livraison). En Turquie, la dépréciation de la livre turque a contribué à l'accumulation d'excédents, le

montant des prestations dues aux bénéficiaires étant fixé et réglé en monnaie locale. Face à cette situation, les délais d'utilisation de la principale contribution qui finance le programme de filets de protection sociale d'urgence ont été prolongés jusqu'à la mi-2019 avec l'accord du donateur.



Situation financière

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2018
(en millions de dollars)

	2018	2017
Trésorerie et placements à court terme	2 785,4	2 475,2
Contributions à recevoir	3 521,8	3 902,0
Stocks	853,8	704,8
Autres comptes débiteurs	218,0	136,6
Placements à long terme	629,3	626,9
Immobilisations corporelles ou incorporelles	166,7	134,0
Total des actifs	8 175,0	7 979,5
Produits constatés d'avance	1 279,2	1 928,2
Prestations dues aux employés	778,2	878,1
Prêt	72,3	78,1
Autres engagements	739,6	661,2
Total des passifs	2 869,3	3 545,6
Actifs nets	5 305,7	4 433,9
Soldes des fonds	4 898,4	4 053,5
Réserves	407,3	380,4
Total des soldes des fonds et réserves	5 305,7	4 433,9

Total des actifs

28. Le total des actifs s'est accru en 2018 de 195,5 millions de dollars, soit 2 pour cent, progressant de 7 979,5 millions de dollars à la fin de 2017 à 8 175,0 millions de dollars à la fin de 2018. L'augmentation du total des actifs est principalement due à la progression de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des stocks; elle est partiellement compensée par une diminution des contributions à recevoir.
29. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme, soit 2 785,4 millions de dollars, a augmenté de 310,2 millions de dollars, soit 14 pour cent, par rapport au montant de 2 475,2 millions de dollars enregistré en 2017. Cette augmentation est principalement due à la progression de 38 pour cent des placements à court terme. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme du PAM figurant sous la rubrique des fonds de catégories d'activités, soit 1 866,4 millions de dollars, couvrent quatre mois d'activités opérationnelles (trois mois en 2017).
30. Le montant total des contributions à recevoir, soit 3 521,8 millions de dollars, a diminué de 380,2 millions de dollars, soit 10 pour cent, par rapport au montant de 3 902,0 millions de dollars en 2017. Cette baisse, qui est constatée dans la part courante des contributions à recevoir, est due à des recouvrements d'un montant supérieur à celui des exercices précédents.
31. À la fin de l'exercice 2018, la valeur des stocks de produits alimentaires du PAM, soit 838,1 millions de dollars, a augmenté de 148,5 millions de dollars, soit 21 pour cent, par rapport à 2017, en raison d'une augmentation de 0,5 million de tonnes, soit 45 pour cent, du volume des stocks de 2017 (1,1 million de tonnes en 2017 contre 1,6 million de tonnes en 2018). Près de 60 pour cent des stocks étaient détenus dans six pays: le Yémen, la République arabe syrienne, l'Éthiopie, le Soudan du Sud, le Soudan et la République démocratique du Congo. Sur la base de la moyenne historique des distributions de produits, ce stock de 1,6 million de tonnes de produits alimentaires représente cinq mois d'activités opérationnelles.

Total des passifs

32. Le total des passifs a diminué de 676,3 millions de dollars, soit 19 pour cent, passant de 3 545,6 millions de dollars en 2017 à 2 869,3 millions de dollars en 2018, en raison principalement de la baisse des produits constatés d'avance (649,0 millions de dollars) et des avantages du personnel (99,9 millions de dollars).
33. Les produits constatés d'avance correspondent aux produits provenant de contributions dont il est spécifié qu'elles se rattachent à des exercices à venir. Le montant des produits constatés d'avance en 2018 a diminué de 649,0 millions de dollars, soit 34 pour cent, passant de 1 928,2 millions de dollars à la fin de 2017 à 1 279,2 millions de dollars à la fin de 2018. Sur le montant total des produits constatés d'avance, soit 1 279,2 millions de dollars, 783,4 millions de dollars devaient être utilisés en 2019 et les 495,8 millions de dollars restants en 2020 et au-delà.

Actifs nets

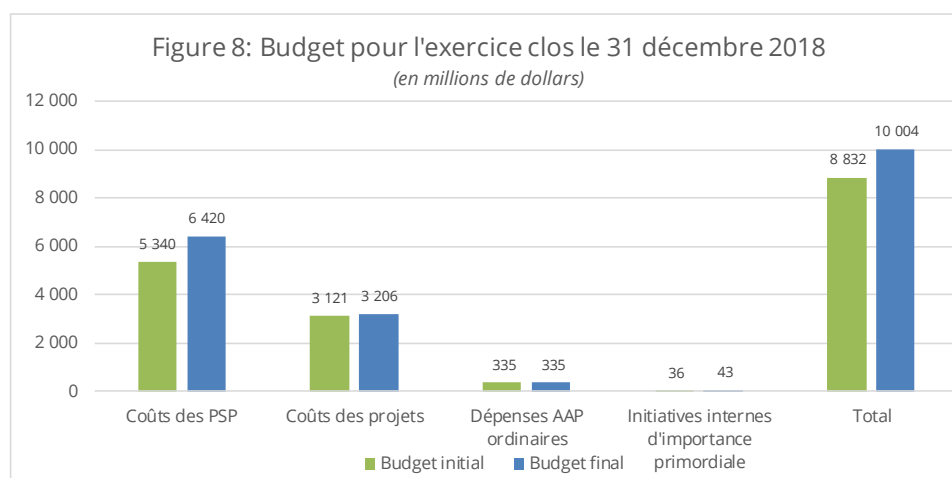
34. Les actifs nets représentent la différence entre le total des actifs et le total des passifs du PAM. Au 31 décembre 2018, les actifs nets du PAM se montaient au total à 5 305,7 millions de dollars, confirmant la solidité de la situation financière d'ensemble. Sur le montant total de ces actifs nets (soldes des fonds et réserves), 4 369,2 millions de dollars ont trait aux projets du PAM, ce qui représente environ six mois d'activités opérationnelles (cinq mois en 2017). Le montant restant de 909,5 millions de dollars a trait au Fonds général, aux comptes spéciaux, aux réserves, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale. Les soldes des fonds opérationnels se rapportent à l'appui des donateurs principalement destiné à des programmes spécifiques à différents stades d'exécution, au titre desquels les

dépenses et les réductions correspondantes des soldes ne sont comptabilisées qu'au moment de la remise des produits alimentaires ou de la distribution des transferts de type monétaire.

35. Au 31 décembre 2018, les réserves s'élevaient à 407,3 millions de dollars, en augmentation de 26 millions de dollars, soit 7 pour cent, par rapport aux réserves détenues au 31 décembre 2017. L'augmentation observée est due à une hausse de 34,4 millions de dollars du Compte d'intervention immédiate, partiellement compensée par une diminution de 9,7 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (AAP).

Analyse budgétaire

Base d'établissement du budget



36. Aux fins du budget, les coûts des PSP, les coûts des projets ainsi que les coûts indirects (budget AAP) indiqués dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) sont tirés du programme de travail exposé dans le Plan de gestion pour 2018-2020 et sont globalement fondés sur les besoins. Les ressources nécessaires au financement des coûts des PSP et des projets approuvés sont débloquées lorsque les contributions qui leur sont destinées sont confirmées par les donateurs, et peuvent également provenir d'activités de préfinancement. Les autorisations budgétaires nécessaires pour engager des dépenses AAP sont reçues lorsque le Plan de gestion est approuvé.
37. Au 31 décembre 2018, 71 bureaux de pays avaient accompli la transition vers le dispositif de la feuille de route intégrée et opéraient dans le cadre d'un PSP, d'un PSPP ou d'un PSPP-T. Onze bureaux de pays continuaient, à titre exceptionnel, d'avoir recours au système fondé sur les projets.
38. Dans le Plan de gestion pour 2018-2020 approuvé par le Conseil en novembre 2017, le programme de travail présenté pour 2018 s'établissait à 8 831,7 millions de dollars. C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget initial"¹ de l'État V. À la fin de 2018, le programme de travail, dans sa version finale, comprenait aussi les besoins imprévus. Ce programme, en hausse de 1 171,8 millions de dollars, soit 13 pour cent, se chiffrait à

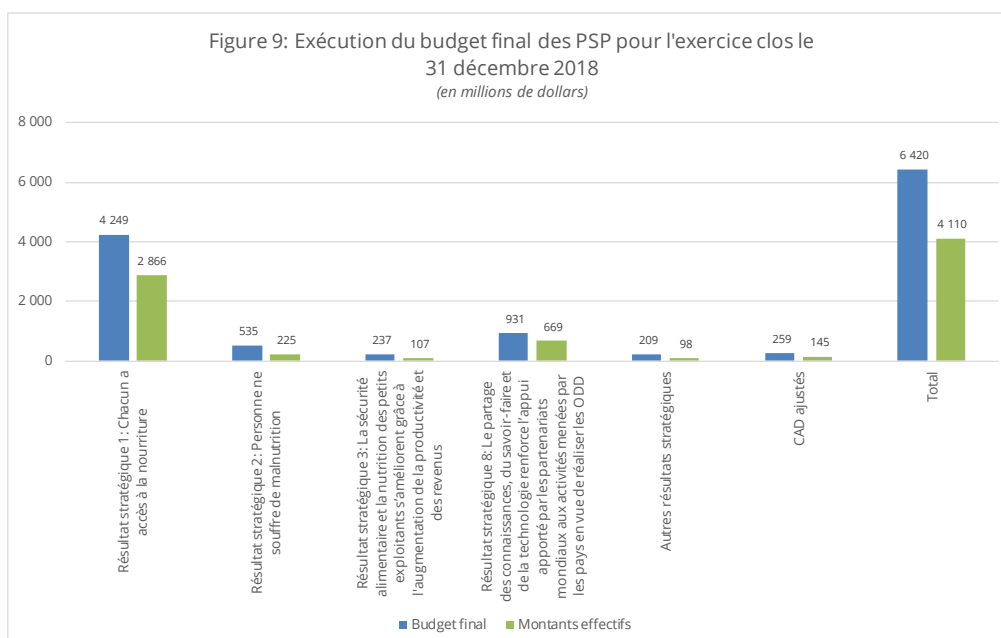
¹ Au moment de l'approbation du Plan de gestion pour 2018-2020, le budget initial couvrait tous les pays, ceux qui avaient accompli la transition vers la feuille de route intégrée comme ceux qui devaient le faire en 2019. La présente section présente séparément le budget original et le budget final des PSP et des projets aux fins de l'analyse budgétaire.

10 003,5 millions de dollars. C'est le montant qui apparaît sous la rubrique "Budget final" de l'État V.

39. Près de 63 pour cent de la hausse de 1 171,8 millions de dollars, soit 735,0 millions de dollars, sont dus à une augmentation des besoins opérationnels des opérations d'urgence au Bangladesh (250 millions de dollars), en République démocratique du Congo (133 millions de dollars), au Yémen (110 millions de dollars), au Liban et en Turquie pour l'intervention régionale en faveur des réfugiés syriens (92 millions de dollars et 62 millions de dollars respectivement), au Nigéria (66 millions de dollars) et au Soudan du Sud (22 millions de dollars).
40. La situation dans la Corne de l'Afrique, qui intéresse principalement l'Éthiopie et la Somalie, s'est dégradée en 2018, entraînant une hausse des besoins opérationnels de 95 millions de dollars et 73 millions de dollars respectivement. Une augmentation notable a également été constatée en Afrique de l'Ouest (229 millions de dollars), imputable principalement à la crise au Sahel qui touche le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad.

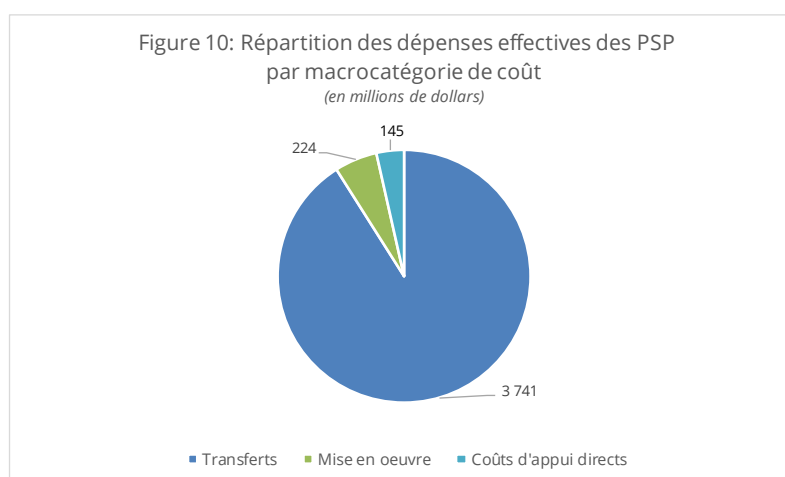
Exécution du budget

Coûts des PSP



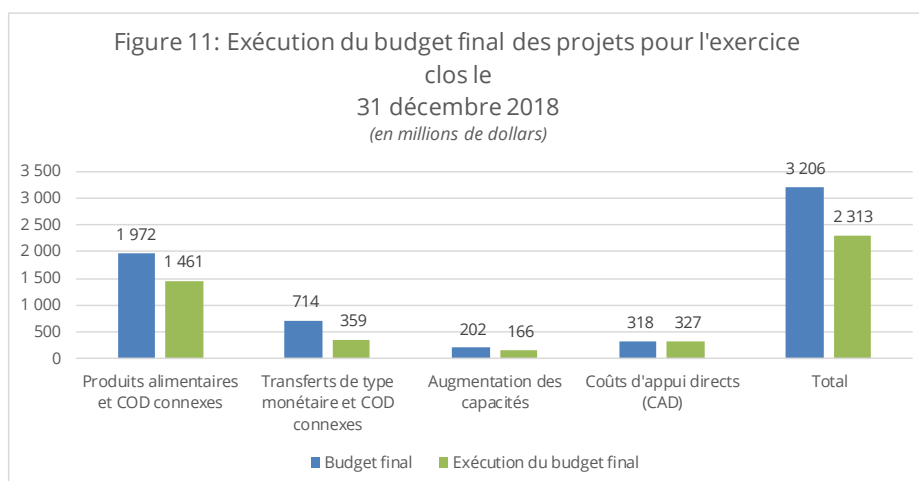
41. Le PAM peut utiliser les ressources lorsque les contributions destinées à des projets approuvés ou à des PSP sont confirmées ou lorsque des fonds sont débloqués au titre d'activités de préfinancement. Le taux d'exécution du budget au cours de l'exercice dépend donc du montant des contributions, de la date à laquelle elles sont confirmées et de leur prévisibilité ainsi que des difficultés propres aux opérations.
42. En 2018, le budget final des PSP était de 6 419,5 millions de dollars, montant qui correspond globalement aux besoins des 71 pays concernés. Le taux général d'exécution du budget final des PSP s'établit à 64 pour cent en 2018, mais varie en fonction des résultats stratégiques, comme suit:
- a) *Résultat stratégique 1 – Chacun a accès à la nourriture (cible 1 de l'ODD 2)*: ce résultat stratégique représente 66 pour cent du total du budget final des PSP et son taux d'exécution global est de 67 pour cent. Près de 98 pour cent de ses coûts effectifs, d'un montant de 2 866,4 millions de dollars, ont trait à des transferts de ressources assortis ou non de conditions, aux programmes de repas scolaires, et aux activités de créations d'actifs et d'appui aux moyens d'existence.

- b) *Résultat stratégique 2 – Personne ne souffre de malnutrition (cible 2 de l'ODD 2)*: le taux d'exécution global est de 42 pour cent. Les activités de prévention de la malnutrition et de traitement de la nutrition représentent 87 pour cent des coûts effectifs au titre de ce résultat stratégique, à savoir 225,4 millions de dollars.
- c) *Résultat stratégique 3 – La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus (cible 3 de l'ODD 2)*: le taux d'exécution global est de 45 pour cent. Environ 98 pour cent des coûts effectifs, d'un montant de 107 millions de dollars, ont trait aux activités de création d'actifs, d'appui aux moyens d'existence et d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants.
- d) *Résultat stratégique 8 – Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD (cible 16 de l'ODD 17)*: le taux d'exécution global est de 72 pour cent. Les prestations de services de partenariat fournies aux gouvernements et à d'autres partenaires en Turquie et au Soudan du Sud représentent 83 pour cent des coûts effectifs imputables à ce résultat stratégique, soit 669,4 millions de dollars.
- e) Les quatre autres résultats stratégiques, qui contribuent à la viabilité des systèmes alimentaires et au renforcement des capacités des pays de mettre en œuvre les ODD, représentent 3 pour cent du budget final des PSP et leur taux d'exécution global est de 46 pour cent.



43. La structure de budget de portefeuille de pays qui accompagne chaque PSP, PSPP, PSPP-T, prévoit quatre nouvelles macrocatégories: les coûts de transfert, les coûts de mise en œuvre, les coûts d'appui directs et les coûts d'appui indirects.
44. Les coûts de transfert correspondent à la valeur monétaire des denrées, espèces, ou services fournis ainsi qu'aux coûts de livraison connexes. En 2018, ils ont représenté 91 pour cent du total des coûts opérationnels et des coûts d'appui directs (CAD) des PSP.
45. Les coûts de transferts ont représenté au total 3 741 millions de dollars, dont 1 965 millions de dollars pour les transferts de produits alimentaires relevant presque entièrement des résultats stratégiques 1 et 2, et 1 442 millions de dollars pour les transferts de type monétaire relevant des résultats stratégiques 1 et 8. Les 334 millions de dollars restants ont trait aux coûts de transfert afférents au renforcement des capacités et aux prestations de services applicables à tous les résultats stratégiques prévus.
46. Les coûts de mise en œuvre et les CAD des PSP se sont élevés à 369 millions de dollars en 2018, soit 9 pour cent des coûts effectifs des PSP.

Coûts des projets

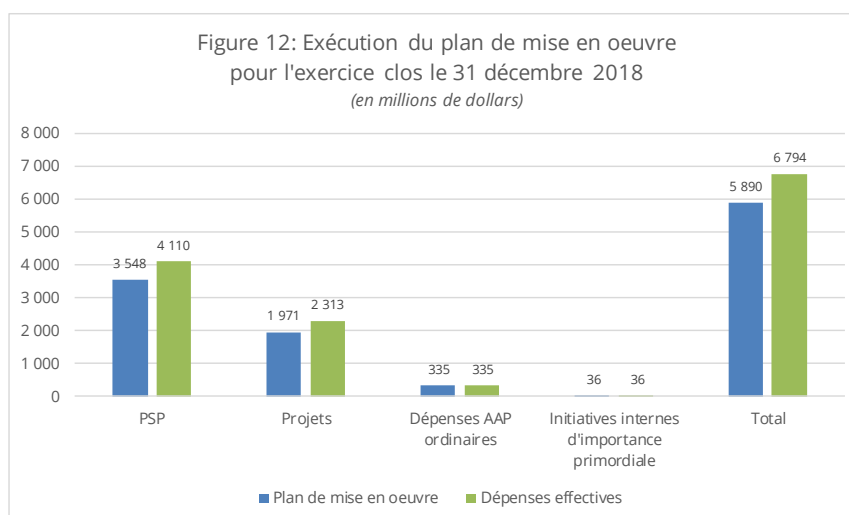


47. En 2018, le budget final du PAM correspondant aux coûts des projets s'est établi à 3 205,6 millions de dollars, soit un taux d'exécution du budget final de 72 pour cent.
48. Pour les projets, le taux d'exécution se décline comme suit selon les différentes catégories de coûts:
- produits alimentaires et coûts opérationnels directs (COD) connexes: 74 pour cent;
 - transferts de type monétaire et COD connexes: 50 pour cent;
 - augmentation des capacités: 82 pour cent; et
 - le taux d'exécution des CAD a dépassé de 3 pour cent le budget final au motif que plusieurs bureaux de pays ont continué en 2018 à effectuer leurs dépenses dans le cadre de projets avant d'accomplir la transition vers le dispositif de la feuille de route intégrée.

Coûts indirects

49. Le budget AAP final comprenait 335,4 millions de dollars pour les dépenses ordinaires et 43,0 millions de dollars destinés aux initiatives internes d'importance primordiale. Au 31 décembre 2018, 99,8 pour cent (334,9 millions de dollars) du budget AAP ordinaire final approuvé pour l'exercice avaient été utilisés, ainsi que 84 pour cent (36 millions de dollars) des crédits approuvés pour les initiatives internes d'importance primordiale.

Plan de mise en œuvre et taux d'exécution



50. Le montant total des dépenses effectives, soit 6 794,4 millions de dollars, est supérieur au chiffre figurant dans le Plan de mise en œuvre, soit 5 890,0 millions de dollars, présenté dans le Plan de gestion pour 2018-2020. Cet écart s'explique par le niveau plus élevé que prévu des produits provenant des contributions et des livraisons, dû à l'accroissement des besoins des opérations de secours au Yémen et de deux interventions d'urgence de niveau 3 annoncées à la fin de 2017 au Bangladesh et en République démocratique du Congo, qui ont contribué à une hausse des distributions en 2018.

Renforcement de la transparence et de l'obligation redditionnelle

51. Le PAM prépare les états financiers conformément aux normes IPSAS afin de produire plus rapidement des informations financières plus pertinentes et plus utiles, ce qui renforce la transparence et l'obligation redditionnelle dans la gestion de ses ressources.
52. Pour continuer à garantir le respect de ces normes, le PAM évalue l'impact des nouvelles normes et les met en application, et il modifie ses méthodes comptables si les révisions apportées à ces normes l'exigent. Le PAM continue de collaborer étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe de travail sur les normes IPSAS du Comité de haut niveau sur la gestion. Ce groupe de travail permet de débattre des questions relatives aux normes IPSAS, en vue d'appliquer les nouveaux éléments de ces normes de manière cohérente et de faire en sorte que les informations financières soient plus faciles à comparer.
53. Le Groupe de haut niveau chargé de la gestion se réunit à intervalles réguliers pour débattre de questions concernant les politiques et les stratégies, notamment pour passer en revue certains éléments financiers marquants en lien avec les normes IPSAS, lesquels portent sur des aspects clés des résultats financiers et de la situation financière du PAM.
54. Le cadre général de la politique du PAM en matière de gestion globale des risques est en phase avec le référentiel de 2017 du Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO) qui met en relation les risques, la stratégie et la performance. La version actualisée de la politique de gestion globale des risques, approuvée par le Conseil en novembre 2018, a pour but de définir une méthode pragmatique, systématique et rigoureuse de détection et de gestion des risques à l'échelle de l'institution qui soit clairement liée à la réalisation de ses Objectifs stratégiques. L'ambition du PAM en matière de gestion globale des risques est de disposer d'un cadre cohérent de gestion des risques qui permette de détecter les risques, de les analyser, d'y faire face, de les faire remonter à un niveau supérieur de la hiérarchie et d'assigner les responsabilités en la matière; de parvenir à une interprétation commune des risques auxquels le PAM est exposé, dans les limites de son appétence pour le risque, afin de pouvoir définir le profil des risques de manière cohérente pour les parties prenantes; et d'instaurer une culture dans laquelle la gestion des risques est intégrée à la mise en œuvre du Plan stratégique du PAM et prévue à l'avance au moment où les décisions opérationnelles sont prises.
55. En 2015, le PAM a adopté le modèle des trois lignes de défense, qui répartit les rôles et les responsabilités en matière de gestion des risques et de contrôle interne entre: les gestionnaires des opérations de la première ligne de défense qui sont référents risques et en assurent la gestion dans leur travail au quotidien; les gestionnaires des risques de la deuxième ligne de défense et les chargés du pilotage des risques de chaque fonction, qui assurent le suivi et la maîtrise des risques, fixent les normes et définissent l'appétence globale pour le risque; et les parties de la troisième ligne de défense qui fournissent des assurances indépendantes. Le Directeur exécutif est en dernier ressort responsable de la mise en œuvre de la politique en matière de gestion globale des risques à l'échelle de l'institution; il a confié au Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des

ressources et Directeur financier la responsabilité de superviser la fonction de gestion globale des risques et d'en définir les orientations.

56. Le dispositif de contrôle interne, également conforme au référentiel du COSO, est conçu pour fournir des assurances raisonnables quant à la réalisation des objectifs du PAM. Avec le cadre général de gestion globale des risques, il contribue à abaisser à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation de ces objectifs. Le cadre général de gestion globale des risques, plus large, englobe le dispositif de contrôle interne puisqu'il traite des réponses à apporter aux risques (éviter, accepter, partager, réduire, et poursuivre) au niveau stratégique. Le Sous-Directeur exécutif chargé du Département de la gestion des ressources et Directeur financier: a) administre le dispositif de contrôle interne de manière avisée et supervise sa mise en œuvre au moyen des déclarations annuelles présentées par tous les directeurs du PAM et des recommandations formulées à l'issue des contrôles, dont il assure le suivi et dont il veille à ce qu'il soit rendu compte; et b) s'assure qu'il existe un plan d'action clairement établi pour répondre à tous les problèmes soulevés dans la Déclaration annuelle sur le contrôle interne. Ce document, qui accompagne les états financiers annuels, donne des assurances en ce qui concerne l'efficacité du contrôle interne, sans oublier d'indiquer les problèmes particulièrement sensibles en matière de risque et de contrôle et la stratégie de la direction pour y remédier.
57. Le PAM a adopté des principes précis concernant la publication des résultats des évaluations indépendantes, des audits et des inspections. Les rapports d'évaluation établis depuis 2000 ainsi que les réponses de la direction qui les accompagnent sont disponibles sur le site Web public du PAM. Les rapports de l'Auditeur externe et les réponses de la direction aux recommandations qu'ils contiennent sont mis à disposition sur le site Web public du Conseil. Les rapports d'audit interne et d'inspection sont affichés sur le site Web public du PAM conformément à la Politique en matière de communication des rapports concernant le contrôle. En outre, les rapports annuels traitant des recommandations du Corps commun d'inspection présentés au Conseil sont disponibles sur le site Web public du Conseil.

Gestion des risques financiers

58. Du fait de ses activités, le PAM est exposé à une série de risques financiers, parmi lesquels les effets des fluctuations des cours des actions et des obligations, des taux de change et des taux d'intérêt ainsi que la défaillance éventuelle des débiteurs. Les mesures prises pour gérer ces risques, qui sont axées sur l'imprévisibilité des marchés financiers, ont pour but de réduire autant que possible les conséquences négatives qui pourraient en résulter pour les finances du PAM.
59. La gestion des risques financiers est assurée au niveau central par le service de la trésorerie, qui applique les principes définis par le Directeur exécutif, qui bénéficie des conseils du Comité des placements du PAM. Les principes en vigueur concernent les risques de change, de taux d'intérêt et de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et le placement des excédents de liquidités.
60. En 2018, s'appuyant sur le dispositif de politiques et de procédures mises en place pour atténuer les risques financiers susceptibles de compromettre les transferts de type monétaire, le PAM a continué d'élargir ses activités pour promouvoir les procédures d'assurance à toutes les étapes des opérations d'assistance monétaire. En 2018, il s'est efforcé d'affiner, d'améliorer et de renforcer l'application effective du modèle opératoire relatif aux transferts de type monétaire ainsi que du cadre de responsabilités et d'obligation redditionnelle connexe. Ses activités se sont concentrées sur divers aspects essentiels comme: le contrôle interne, la mise au point d'outils analytiques et de directives, l'établissement d'une grille des responsabilités et la diffusion des enseignements généraux

tirés de l'expérience et des meilleures pratiques, qui tous contribuent à mieux protéger les avoirs du PAM.

61. Les passifs liés aux avantages du personnel du PAM se chiffraient à 778,2 millions de dollars au 31 décembre 2018. Le PAM met en réserve des actifs pour financer les avantages à long terme du personnel, sous forme de trésorerie et de placements à long terme (obligations et actions). En application du plan de financement approuvé par le Conseil en 2010, il est prévu d'affecter, chaque année pendant 15 ans à compter de 2011, un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars au poste des coûts standard de personnel afin de couvrir en 2025 l'intégralité des avantages à long terme du personnel. Le PAM calcule le niveau de financement sur la base du montant des engagements à long terme au titre des avantages du personnel. Au 31 décembre 2018, le montant des actifs mis en réserve (586,4 millions de dollars) pour financer les passifs (737,0 millions de dollars) représentait un niveau de financement de 80 pour cent. Cette progression par rapport à 2017 (68 pour cent) s'explique principalement par une diminution des engagements au titre des avantages à long terme du personnel due à une hausse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer le passif. Au vu des résultats de l'étude actuarielle de cette année, il est prévu d'atteindre l'objectif de financement intégral des engagements en 2026 (soit avec une année d'avance par rapport aux projections de l'étude actuarielle de 2017). L'analyse de l'actif et du passif entreprise par le Secrétariat pour évaluer la validité de la politique de financement en vigueur a également permis de confirmer que les prévisions de financement étaient conformes aux attentes antérieures et de proposer des variantes mineures à la politique de répartition des avoirs.

Continuité des opérations

62. Les états financiers du PAM sont établis dans l'hypothèse d'une continuité des activités. Lorsqu'il a fait ce choix, le PAM a étudié les conséquences que pourrait avoir une éventuelle baisse importante des contributions et s'est notamment attaché à déterminer si cela entraînerait une réduction de l'ampleur des opérations et du nombre des personnes recevant une assistance. Compte tenu des activités projetées et des risques correspondants, je suis en mesure d'affirmer que le PAM dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses opérations à moyen terme.
63. Mon assertion concernant la continuité des opérations s'appuie sur les éléments suivants: i) les besoins que j'ai indiqués dans le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021; ii) le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 approuvé par le Conseil d'administration en 2016; iii) l'actif net détenu en fin d'exercice et les contributions reçues en 2018; iv) le niveau projeté des contributions pour l'exercice 2019; et v) le fait que le PAM a toujours pu compter sur le soutien des donateurs pour s'acquitter de son mandat depuis sa création en 1963.

Questions administratives

64. On trouvera à l'annexe au présent document l'adresse du Siège du PAM ainsi que le nom et l'adresse du Conseiller juridique, des actuaire, des principaux banquiers et de l'Auditeur externe.

Responsabilité

65. Comme le prévoit l'article 13.1 du Règlement financier, j'ai le plaisir de soumettre les états financiers ci-après, qui ont été établis conformément aux normes IPSAS. Je certifie que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, toutes les opérations de l'exercice ont été dûment comptabilisées dans les écritures et que ces opérations, ainsi que les états financiers et notes y afférentes, qui font partie intégrante du présent document, présentent une image fidèle de la situation financière du PAM au 31 décembre 2018.

État I	État de la situation financière au 31 décembre 2018
État II	État des résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
État III	État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
État IV	État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018
État V	État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Notes afférentes aux états financiers

David M. Beasley
Directeur exécutif

Rome, le 29 mars 2019

Déclaration sur le contrôle interne

Champ d'application et objet du contrôle interne

1. Le Directeur exécutif du PAM est responsable devant le Conseil de l'administration du PAM et de l'exécution de ses programmes, projets et autres activités. En vertu de l'article 12.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est tenu d'établir des contrôles internes comprenant notamment une vérification interne des comptes et des enquêtes, afin d'assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources du PAM et la protection de ses actifs.

Environnement opérationnel du PAM

2. Les impératifs de l'action humanitaire obligent le PAM à intervenir chaque fois que nécessaire, ce qui l'expose à un contexte opérationnel et des situations dans lesquels le risque intrinsèque est élevé, du point de vue de la sécurité de ses employés et de ses bénéficiaires et, dans certains cas, de la capacité à maintenir des contrôles internes d'une qualité irréprochable.

Cadres de contrôle interne et de gestion globale des risques

3. Le cadre de contrôle interne du PAM est conforme aux instructions publiées par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (COSO). Le PAM définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel, en vue d'obtenir des assurances raisonnables quant à la réalisation des objectifs concernant les opérations, les rapports et la conformité.
4. Le cadre de gestion globale des risques est conforme au référentiel du COSO qui met en relation les risques, la stratégie et la performance. La politique du PAM en matière de gestion globale des risques pour 2018² a pour but de définir une méthode pragmatique, systématique et rigoureuse de détection et de gestion des risques à l'échelle du PAM qui soit clairement liée à la réalisation de ses Objectifs stratégiques.

Examen de l'efficacité du contrôle interne

5. L'examen annuel de l'efficacité du contrôle interne au PAM s'appuie sur les éléments transmis par les responsables du PAM qui sont chargés de faire réaliser les contrôles internes dans les domaines dont ils ont la responsabilité. Il englobe:
 - a) **Les déclarations d'assurance concernant l'efficacité du contrôle interne** signées par les 137 hauts responsables du PAM, à savoir le Chef de cabinet, le Directeur exécutif adjoint, les sous-directeurs exécutifs, les directeurs régionaux, les directeurs de pays, les directeurs des bureaux du PAM et les directeurs de division au Siège. Les déclarations ont été examinées, le cas échéant, par un supérieur hiérarchique. Les responsables ont accompagné leurs réponses de preuves et de références aux mesures qu'ils ont adoptées ou prévues.
 - b) **L'opinion donnée par le Bureau de l'Inspecteur général pour 2018**, qui n'a révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance ou de gestion des risques en place au PAM et susceptible de nuire à la réalisation des objectifs de l'institution.

² WFP/EB.2/2018/5-C.

- c) **D'autres éléments**, notamment les résultats des activités de contrôle du Bureau de l'Inspecteur général, de l'audit externe et du Corps commun d'inspection des Nations Unies, les registres centraux des risques ainsi que les réunions du Comité d'audit qui donne au Directeur exécutif et au Conseil son avis sur les dispositifs de contrôle interne, la gestion des risques et d'autres questions.

Risques et contrôle interne: points importants

Questions apparues en 2018

6. En matière de risque et de contrôle interne, un problème particulièrement sensible est apparu au cours de l'année 2018:
- **Gestion des organisations non gouvernementales (ONG).** Tant le Bureau de l'Inspecteur général que la direction ont observé que les ressources investies pour remédier aux risques associés aux ONG sont insuffisantes. Onze problèmes de contrôle interne liés à des ONG avaient été détectés en 2016, notamment un manque de vérification systématique et d'évaluation des capacités des ONG partenaires de la part du PAM, l'insuffisance du suivi et le manque de vérifications ponctuelles, des défaillances au niveau de la ponctualité, de la qualité et de la soumission des rapports sur les distributions; et des problèmes concernant la gestion de la sous-traitance de la part des ONG. Parmi les risques graves définis en 2018 lors de l'examen consultatif réalisé par le Bureau de l'Inspecteur général sur les ONG, on peut citer les lacunes au niveau des politiques et des outils; la gestion des risques des ONG; les rôles et les responsabilités de la seconde ligne de défense et son financement; des problèmes de qualité des données des ONG figurant dans les systèmes du PAM et des protocoles utilisés par les ONG pour signaler les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de fraude. En raison des faiblesses relevées dans la gestion des ONG, les risques de fraude se sont accrus, donnant parfois lieu à des fraudes avérées. Les enquêtes menées par le Bureau des inspections et des enquêtes sur des partenaires coopérants et des ONG ont mis en lumière en 2018 des pertes avérées très élevées.
 - Le Bureau de l'Inspecteur général a donc été amené à se concentrer davantage sur les partenariats avec les ONG, et à ce titre, a procédé au Siège à une vérification des principales ONG. Par ailleurs, en janvier 2018, le PAM a publié des directives internes sur la gestion des partenariats avec les ONG, dont l'application devrait permettre de renforcer lesdits partenariats et d'améliorer la qualité des programmes ainsi que la gestion des risques.
 - Suite à la médiatisation d'un cas présumé d'exploitation et d'atteintes sexuelles dans une ONG au début de 2018, les directeurs de pays du PAM dans le monde ont reçu l'ordre en février 2018 de passer immédiatement en revue les accords qu'ils avaient signés avec leurs partenaires afin de s'assurer que ces questions y figuraient et de vérifier que des évaluations des capacités des partenaires et les vérifications nécessaires avaient eu lieu et que les évaluations de la performance étaient satisfaisantes; de s'entretenir avec le personnel pour s'assurer que les politiques et les formations étaient bien comprises, de même que les mécanismes de recours et leur application aux partenaires; de s'entretenir avec les partenaires à propos de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et des risques potentiels, des moyens d'action possibles en matière de protection des personnes et d'atténuation des risques et des rôles et responsabilités de chacun; de veiller à ce que des systèmes de remontée de l'information provenant des bénéficiaires et des mécanismes de communication soient en place et fonctionnent efficacement; et de réaliser, dans le cadre des activités de contrôle, une autoévaluation des mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

- La prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a été l'un des principaux sujets abordés lors de la consultation annuelle de 2018 sur les partenariats. À cette occasion, trois différents groupes d'études se sont concentrés sur les thèmes suivants: prévenir efficacement l'exploitation et les atteintes sexuelles et prendre les mesures nécessaires pour y faire face; sensibiliser les communautés aux questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et renforcer leur confiance; et responsabilités envers les personnes victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

Questions signalées dans la déclaration sur le contrôle interne de 2017

7. La déclaration sur le contrôle interne de 2017 appelait l'attention sur six domaines présentant des problèmes importants en matière de risques et de contrôle interne. Des progrès ont été réalisés dans les six domaines, mais d'autres mesures s'imposent pour cinq d'entre eux.

- a) **Gestion des bénéficiaires.** Des efforts concertés sont en cours pour renforcer la capacité organisationnelle du PAM de faire usage plus systématiquement de la plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE) et d'instaurer un processus transversal de gestion du changement pour traiter des aspects directifs, opérationnels et techniques de la mise en œuvre de la gestion numérique des bénéficiaires, qui demeure pour le PAM une priorité. L'enregistrement biométrique est un outil de SCOPE qui permet de lutter efficacement contre les détournements de produits alimentaires et d'aide monétaire, et le PAM prend actuellement des mesures pour accélérer la mise en service des moyens biométriques selon qu'il convient. Au 1^{er} mars 2019, SCOPE avait enregistré les données personnelles de 35,1 millions de personnes (contre 24,9 millions au 31 décembre 2017).

Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, les contrôles de certaines procédures de gestion des bénéficiaires doivent être resserrés, comme celles ayant trait au partage des données, au ciblage, à l'enregistrement, au suivi, à la vérification et aux mécanismes de plainte et de remontée de l'information provenant des bénéficiaires. Ainsi:

- l'audit interne des opérations du PAM au Soudan du Sud a fait apparaître de graves problèmes de ciblage, d'enregistrement et de vérification à traiter en priorité;
- l'audit interne des opérations du PAM aux Philippines a fait état d'un risque élevé au niveau de la collaboration avec les partenaires et de leur évaluation, qui limitait le droit de regard du PAM sur le ciblage des bénéficiaires et se traduisait par des faiblesses dans la gestion des denrées;
- les audits internes des opérations du PAM au Nigéria et au Yémen ont mis en lumière des déficiences dans le ciblage et l'enregistrement des bénéficiaires;
- le rapport d'inspection des opérations du PAM en Ouganda contient une observation sur l'enregistrement des réfugiés et la gestion de la base de données les concernant; et
- dix des mesures convenues présentées dans le rapport d'audit interne de 2017 sur la gestion des bénéficiaires n'ont pas encore été appliquées.

En 2018, le PAM s'est attaché à renforcer la gestion des bénéficiaires et a pris à cet effet plusieurs mesures: mise au point de lignes de conduite et de directives sur le profilage, le ciblage, l'établissement des priorités et la vérification, pour ne citer que quelques exemples; élaboration de directives opérationnelles détaillées sur l'enregistrement et la gestion des données personnelles des bénéficiaires;

introduction d'un référentiel sur la protection des données pour l'enregistrement et le traitement des données personnelles des bénéficiaires, comprenant une évaluation des risques en cas de partage de données avec des tiers; décision de fond sur l'utilisation de SCOPE et ses conséquences sur les programmes; possibilité de mettre au point un cadre d'action pour compléter les directives et garantir le bon fonctionnement des mécanismes de remontée de l'information provenant des bénéficiaires; mise à jour des accords de partenariat sur le terrain et des consignes pour la sélection des partenaires coopérants; et gestion de l'information relative aux bénéficiaires.

Le PAM a mis en ligne un cours visant à renforcer la capacité du personnel de gérer les données des bénéficiaires dans SCOPE et s'est doté de capacités techniques pour exploiter les données biométriques en vue de détecter les doublons. En 2018, le PAM a également mis au point les procédures opératoires standards à suivre pour l'enregistrement des bénéficiaires dans SCOPE.

Un Cadre directeur de SCOPE à l'usage des opérateurs a été établi et aligné sur le processus interne de détection et d'analyse des risques liés aux opérations de contrôle et aux tâches des opérateurs. Ce cadre définit le processus et les contrôles nécessaires à la gestion des comptes d'utilisateurs depuis leur création jusqu'à leur désactivation, et expose en détail les rôles et les responsabilités de chacun.

En 2019, la direction continuera de renforcer les processus et les contrôles de gestion des bénéficiaires, notamment ceux ayant trait à la vérification et au profilage des bénéficiaires ainsi qu'à l'établissement de priorités. Le PAM achèvera également de mettre au point ses directives sur la gestion des bénéficiaires qui traitent des diverses modalités de gestion des données personnelles des bénéficiaires et des questions de protection des données qui les sous-tendent.

Le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021³ prévoit d'affecter 20 millions de dollars au financement d'une initiative d'importance primordiale axée sur les transferts monétaires et la plateforme numérique en vue d'améliorer la technologie SCOPE. Il s'agit surtout de renforcer les capacités numériques du PAM au service des transferts de type monétaire. Cette initiative sera plus particulièrement axée sur la sécurité de la gestion des données personnelles et des informations concernant les bénéficiaires; elle visera également une amélioration de la conception et de la mise en œuvre des programmes; un renforcement des opérations de transfert; un accroissement des assurances et des garanties et un renforcement de la gestion des risques; et la centralisation des analyses des données et des connaissances. Outre son investissement dans la technologie, le PAM a pour objectif de renforcer les capacités et les compétences de son personnel.

- b) **Gouvernance informatique, contrôles et cybersécurité.** En 2018, le PAM a réalisé des progrès notables face aux problèmes de cybersécurité grâce aux investissements considérables qu'il a consentis pour renforcer les activités de protection des données, mettre en œuvre des moyens de détection des menaces, retirer les anciens systèmes de la circulation, réorganiser l'environnement réseau et améliorer les contrôles internes. Ces mesures constituent les étapes nécessaires vers une modernisation du programme de cybersécurité et le passage à la phase de transformation numérique et cybernétique, en vue d'améliorer les conditions de sécurité de l'environnement numérique du PAM et de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des programmes.

³ WFP/EB.2/2018/6-A/1/Rev.1.

La priorité accrue accordée à l'amélioration des conditions de sécurité de l'environnement numérique et les investissements consentis à cette fin ont pour but d'atténuer les risques de fraudes, de pertes de données, d'interruption du travail et de pertes financières potentiellement graves dus aux menaces qui pèsent sur la cybersécurité et qui mettent de plus en plus en question la capacité du PAM de protéger des systèmes informatiques vitaux pour ses activités et de préserver la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations.

Malgré l'étendue des progrès accomplis et des investissements réalisés dans ces domaines, le Bureau de l'Inspecteur général a détecté des défaillances dans les systèmes et la technologie, en particulier dans les secteurs de la gestion des voyages, de la gestion des avoirs, du suivi, des prestations dues au personnel et de la gestion des fournisseurs; le manque d'intégration des systèmes est un problème courant qui empêche d'instaurer des contrôles appropriés et d'obtenir des gains d'efficacité. Les ressources considérables affectées à ce domaine témoignent de l'importance qu'il a aux yeux de la direction pour laquelle les problèmes liés aux systèmes et à la cybersécurité exposent le PAM à des risques importants, notamment à une époque où il est de plus en plus tributaire de la technologie.

Le Plan de gestion du PAM pour 2019-2021 prévoit aussi d'affecter en 2019 5 millions de dollars à l'initiative portant sur les gains d'efficacité obtenus grâce à l'intégration des systèmes internes et aux technologies de l'information. Celle-ci consiste à investir dans une plateforme qui intègre les systèmes, anciens et nouveaux. Avant cela, il faudra toutefois recenser les déficiences et les problèmes d'harmonisation des systèmes existants. Les travaux qui seront ensuite menés pour mettre les outils au point, notamment l'intégration des analyses de données et le renforcement des liens entre ressources et résultats, contribueront à améliorer la transparence des données communiquées aux États membres via le portail des données des PSP et la présentation des observations de la direction via le tableau de bord de gestion du PAM. En 2019, le PAM continuera aussi de simplifier et d'automatiser les processus fonctionnels de base afin d'améliorer l'efficacité de ses opérations. Les actions menées dans ce secteur prévoient notamment: la mise en place d'un outil de gestion des services destiné aux fonctions d'appui, l'automatisation accrue des flux de données inter-systèmes afin d'éliminer les saisies manuelles et l'évaluation de la possibilité de recourir à des technologies d'automatisation des processus pour simplifier les tâches répétitives.

- c) **Intensification des services d'appui pour faire face aux situations d'urgence.** En 2018, le PAM a prolongé ses interventions d'urgence de niveau 3 ou de niveau 2 en Colombie, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Iraq, en Libye, au Cameroun, au Mali, au Myanmar/Bangladesh, au Nigéria, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que l'intervention d'urgence en faveur des réfugiés syriens. L'éventualité que le PAM ne soit plus en mesure de faire face à la prolifération des crises observée récemment figure encore en 2018 parmi les risques graves répertoriés dans le registre central des risques.

De son côté, le Bureau de l'Inspecteur général a signalé dans son opinion pour l'année 2018 un affaiblissement des contrôles internes durant les situations d'urgence en raison d'une pénurie d'effectifs et de capacités imputable à un manque de financements, à l'inaccessibilité de certains sites de distribution alimentaire ainsi qu'à la vacance des postes et à la rotation du personnel d'encadrement, facteurs qui ont nui à la fourniture de l'assistance humanitaire du PAM. Ainsi, la vacance des postes et la rotation du personnel d'encadrement ont eu des répercussions négatives sur la livraison de l'assistance humanitaire en République centrafricaine. De même, en Libye, le manque de personnel et la durée des vacances de postes, conjugués à

l'insuffisance des compétences et des capacités techniques, ont entraîné une dépendance à l'égard du personnel temporaire et une dégradation des pratiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne. Il a également été relevé que les déclarations de niveaux de crise ne semblaient pas s'accompagner d'une mobilisation de ressources et d'un appui suffisants de la part du Siège et des bureaux régionaux, notamment pour les crises de niveau 2.

Parmi les mesures prises pour faire face à ces difficultés, on peut citer la mise au point d'un plan détaillé pour répondre aux problèmes d'effectifs durant les situations d'urgence et constituer des équipes d'intervention immédiate; le développement de la réserve d'agents mobilisables en cas d'urgence; la création d'un fichier de coordonnateurs des secours d'urgence; la diffusion d'un protocole provisoire de lancement des interventions d'urgence majeures; l'établissement d'une unité d'appui au déploiement immédiat de capacités opérationnelles; l'introduction dans le dispositif des plans stratégiques de pays de mécanismes d'intervention rapide facilitant la mise en œuvre des effets directs stratégiques/activités relatifs aux situations d'urgence; et l'instauration d'un système d'alerte interne lié à l'équipe spéciale chargée de la préparation aux situations d'urgence.

- d) **Amélioration des systèmes de suivi et d'examen des opérations.** Le suivi et l'examen des opérations continuent de poser des problèmes importants au niveau des risques et des contrôles internes. Un audit interne du suivi au PAM effectué en 2018 a mis en lumière des failles d'origines diverses: la priorité que donne le PAM à la collecte des données nécessaires aux rapports internes au détriment de la mesure des réalisations des projets et des informations requises pour les décisions opérationnelles; le manque de capacités et de compétences du personnel; et la moindre priorité accordée au financement du suivi. Des problèmes hautement prioritaires ont été observés dans les domaines du budget, de la planification et de la couverture du suivi; des vérifications ponctuelles de suivi et de la qualité des données; ainsi que de la communication, du contrôle et de l'utilisation des données.

De même, un audit interne réalisé en 2018 sur le développement et la mise en œuvre de COMET a détecté plusieurs domaines à améliorer, parmi lesquels il a relevé l'inefficacité des structures de gestion de la gouvernance et des projets. Des problèmes hautement prioritaires ont été observés dans divers secteurs: clarté des besoins techniques, compréhension de l'importance du système et efficacité de la réponse aux besoins des usagers; et maîtrise technique de COMET, dépendance à l'égard du concepteur externe et viabilité du système. D'autres audits ont mis en lumière des problèmes d'accès qui ont pesé sur les opérations de suivi sur le terrain, notamment au Yémen.

Le module de COMET sur le suivi devrait être mis au point en 2019.

La stratégie institutionnelle en matière de suivi pour 2018-2021 reflète les efforts entrepris par le PAM pour renforcer la gestion de la performance et se concentre sur trois domaines prioritaires: la planification des effectifs, les engagements de dépenses et la capacité fonctionnelle. La stratégie traite des faiblesses observées dans les activités de suivi du PAM tout en présentant sa conception d'une fonction de suivi qui soit crédible et adaptée.

En novembre 2018, Le Conseil a approuvé le Cadre révisé des résultats institutionnels pour 2017-2021⁴ qui guide la planification, la mise en œuvre et le suivi des

⁴WFP/EB.2/2018/5-B/Rev.1

programmes du PAM vers la réalisation des objectifs définis dans le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021.

- e) **Gestion des talents et planification des effectifs.** Le PAM continue d'avoir des difficultés à affecter en temps voulu suffisamment de fonctionnaires dotés des compétences nécessaires à des postes clés. Les bureaux de pays ont toujours des problèmes à recruter du personnel qualifié, notamment dans les lieux d'affectation difficiles. Pratiquement tous les organes de contrôle du PAM et la haute direction reconnaissent que la planification des effectifs constitue un réel défi, si bien qu'en matière de risque et de contrôle interne, cette question pose un problème particulièrement sensible. Les audits des bureaux de pays mettent régulièrement en évidence des risques élevés à modérés dus à des manques de moyens en personnel qui entraînent un certain relâchement des activités de contrôle et pourraient potentiellement nuire à la réalisation des objectifs fixés dans les plans stratégiques de pays. Dans son opinion pour 2018, le Bureau de l'Inspecteur général a observé une corrélation entre les opérations mal notées par les audits et le manque d'adaptation de leur structure et de leurs effectifs aux plans stratégiques de pays.

Pour faire en sorte que les effectifs correspondent aux besoins et aux priorités des opérations, le PAM a intégré la planification des effectifs dans le processus de planification normalisé de la feuille de route intégrée, selon lequel chaque bureau de pays doit systématiquement évaluer la composition de ses effectifs au moment d'élaborer un plan stratégique de pays. La planification des effectifs fait partie de la panoplie d'outils fournie par la Division des ressources humaines aux bureaux de pays pour qu'ils se préparent à appliquer la feuille de route intégrée.

En 2018, le PAM a conçu un cadre institutionnel de planification des effectifs qu'il a testé dans des secteurs tels que celui de la nutrition; il a exploité les informations obtenues pour tracer les grandes lignes de son initiative "Personnel 2020", à laquelle le Plan de gestion prévoit d'affecter des crédits d'un montant de 11,1 millions de dollars sur une période de deux ans pour financer:

- la planification des effectifs et la formation professionnelle;
- le renforcement des capacités fonctionnelles et les capacités d'intervention immédiate;
- les initiatives de développement des compétences transversales;
- les technologies et les outils de l'apprentissage.

Un tableau de bord a également été mis en ligne en 2018: il offre une vue d'ensemble des effectifs actuels du PAM et permet aux décideurs de gérer leurs besoins en personnel plus efficacement.

Le PAM a mis en place un programme sur mesure axé sur les compétences d'encadrement (auquel 603 employés ont participé jusqu'à présent) et renforce actuellement le processus et les outils de gestion de la performance. Il met également au point un programme destiné aux directeurs de pays et aux responsables de bureaux auxiliaires récemment nommés.

Le PAM a entamé un examen des talents pour se faire une meilleure idée des capacités et du potentiel d'encadrement actuels; cet examen permet aussi au personnel de mieux connaître ses points forts et ses faiblesses en matière d'encadrement. Le PAM a par ailleurs créé un vivier des talents internationaux de demain, une réserve de candidats présélectionnés prêts à pourvoir des postes d'administrateurs internationaux et disponibles à prendre leurs fonctions là où l'on aura besoin d'eux. En mars 2019, ce vivier comprenait 400 personnes et il a continué de s'étoffer à

mesure que de nouveaux domaines fonctionnels étaient ajoutés à la structure. Il couvre désormais les secteurs suivants: communications, sécurité, achats, administration, programmes et politiques (y compris les transferts de type monétaire), nutrition, ressources humaines, finances, analyse et cartographie de la vulnérabilité, suivi et évaluation, et chaîne d'approvisionnement/logistique. Parmi les candidats du vivier, 41 pour cent sont internes au PAM et 54 pour cent sont des femmes. À ce jour, le PAM a eu recours à ce vivier pour pourvoir 21 postes (dont 16 ont été attribués à des femmes). Le vivier sera renouvelé périodiquement.

Problèmes détectés en 2017 ne présentant plus de danger important en matière de risque et de contrôle interne

8. **Gestion globale des risques et contrôle de la gestion.** Un responsable du contrôle des risques a été nommé en 2018 à la tête de la nouvelle Division de la gestion globale des risques. Sous sa direction, la division a continué de privilégier et de renforcer la gestion des risques et les contrôles internes. En 2018, elle a mis à jour le Cadre de contrôle du PAM⁵ que le Conseil a approuvé en juin 2018. Ce cadre définit l'architecture de la gouvernance du PAM et le fonctionnement des trois lignes de défense qui encadrent la gestion des risques et le contrôle interne.
9. En novembre 2018, le Conseil a approuvé la politique en matière de gestion globale des risques pour 2018, qui actualisait les déclarations du PAM relatives à l'appétence pour le risque et présentait un classement normalisé des risques. La Division de la gestion globale des risques a collaboré avec les autres divisions au Siège pour établir les éléments de mesure des risques nécessaires à la mise à jour des déclarations relatives à l'appétence pour les risques et définir les indicateurs clés pour améliorer les informations tant internes qu'externes sur les risques; elle a entamé un nouveau processus d'examen des risques dans le cadre du plan annuel de performance et, en conjonction avec la Division de la gestion et du suivi de la performance, a assuré la formation des personnels des bureaux de pays et des bureaux régionaux pour les préparer à utiliser le processus dans son intégralité. La Division de la gestion globale des risques a également étoffé le chapitre des plans stratégiques de pays sur la gestion des risques.
10. En 2019, la division transposera au plan opérationnel la politique révisée de gestion globale des risques, mais elle mettra aussi en œuvre un nouveau système de gouvernance, risques et conformité, qui permettra d'améliorer davantage les processus de gestion des risques. Elle mettra également en ligne un cours portant sur le modèle des trois lignes de défense.
11. Outre les aspects évoqués ci-dessus, le PAM est conscient de son obligation de faire mention dans la présente déclaration des événements significatifs qui se sont produits en 2018. Au Yémen, les restrictions imposées aux opérations du PAM ont limité la capacité de l'organisation d'instituer des procédures et des contrôles solides. Les preuves recueillies par le PAM du détournement de secours alimentaires fournis à titre humanitaire, dont une partie était vendue sur les marchés de la capitale, ont mis en évidence des défaillances auxquelles le PAM s'efforce actuellement de remédier. Il a demandé que soit immédiatement mis un terme aux détournements de l'aide alimentaire fournie à des fins humanitaires au Yémen, et fait pression pour une intensification des activités de suivi, une réforme du processus de sélection des bénéficiaires et l'instauration dans tout le pays de l'enregistrement biométrique des bénéficiaires.

⁵ WFP/EB.A/2018/5-C*.

12. Par ailleurs, suite à un afflux de réfugiés du Soudan du Sud et de la République démocratique du Congo, le Bureau du PAM en Ouganda a été saisi d'allégations de fraude concernant le processus d'enregistrement des bénéficiaires. En 2018, le Bureau du Premier ministre et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'organisme des Nations Unies chargé des réfugiés, ont réalisé une vaste opération de vérification biométrique de l'ensemble des demandeurs d'asile et des réfugiés présents sur tout le territoire. Des cas d'enregistrement multiple ont été découverts et supprimés de la base de données. Après cette opération de vérification, de nouvelles procédures de collecte de l'assistance alimentaire ont été instaurées pour éviter les risques de fraude et faire en sorte que l'assistance soit bien gérée et remise uniquement aux réfugiés et aux demandeurs d'asile bénéficiaires dont l'identité a été vérifiée. Par ailleurs, le Bureau du PAM en Ouganda a introduit des contrôles solides le long de la chaîne d'approvisionnement, renforcé le mécanisme de plainte et de remontée de l'information provenant des bénéficiaires, amélioré les processus de gestion des partenariats et collaboré étroitement avec tous les partenaires pour rétablir la confiance dans l'intervention en faveur des réfugiés.
13. En 2018, le PAM a entamé un examen des rôles et responsabilités dévolus aux bureaux régionaux et au Siège et de la répartition des bureaux de pays pour réduire les coûts et recalibrer les attributions en matière de contrôle, tout en renforçant l'appui, le contrôle interne, le flux d'information et l'autonomisation des bureaux de pays. À ce jour, le PAM a défini les mandats des bureaux régionaux et du Siège; proposé d'éventuelles alternatives aux limites géographiques actuelles des régions et révisé le champ du contrôle ainsi que le cadre d'implantation des bureaux de pays; et a fourni des éléments sur l'affectation des ressources aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays. Parmi les priorités envisagées, on peut citer la nécessité de définir des compétences fonctionnelles correspondant aux rôles dévolus au Siège et aux bureaux régionaux, de réaffecter les financements de base en fonction des besoins des bureaux régionaux et des bureaux de pays et de choisir les limites géographiques des régions, de tester la viabilité de l'implantation des bureaux de pays et d'approfondir les résultats du test de viabilité et les autres modèles possibles de bureau de pays.
14. Au titre des nouvelles fonctions de gestion de la lutte contre la fraude et la corruption qui lui ont été attribuées, la Division de la gestion globale des risques a mis en place une stratégie et un plan d'action pour mieux intégrer les contrôles antifraude dans les cadres généraux et la gestion opérationnelle de l'institution, renforcer les activités de sensibilisation et les capacités, préciser les politiques et les rôles/responsabilités et améliorer les processus/outils et les normes. Elle a intégré les aspects de gestion des risques et de contrôle interne dans les formations fonctionnelles, a organisé des cours en interne sur la lutte contre la fraude et la corruption au Nigéria et au Soudan du Sud et coordonné deux séances de formation d'expert agréé en lutte antifraude à l'intention de certains membres du personnel en poste au Siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. Malgré les efforts accrus entrepris pour lutter contre la fraude et la corruption, l'insuffisance des signalements demeure préoccupante. L'Auditeur externe devrait évoquer ce problème ainsi que d'autres aspects à améliorer dans son prochain rapport sur la prévention, la détection et la répression de la fraude.

Déclaration

15. Tous les contrôles internes ont inévitablement des limites – y compris la possibilité d'être contournés – et ne permettent donc d'obtenir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs concernant les opérations, les rapports et la conformité. De plus, les circonstances évoluant, l'efficacité des contrôles internes est elle aussi susceptible de varier dans le temps.

16. Compte tenu des éléments ci-dessus, je considère, à ma connaissance et à la lumière des informations dont je dispose, que le PAM a appliqué des dispositifs de contrôle interne satisfaisants durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 conformément au Référentiel intégré de contrôle interne établi par le COSO en 2013.
17. Soucieux d'améliorer en permanence son dispositif de contrôle interne, le PAM est déterminé à remédier aux problèmes de contrôle interne et de gestion des risques signalés ci-dessus.

David M. Beasley
Directeur exécutif

Rome, le 29 mars 2019

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2018
(en millions de dollars)

	Note	2018	2017
Actifs			
Actifs - court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1	1 116,1	1 268,9
Placements à court terme	2.2	1 669,3	1 206,3
Contributions à recevoir	2.3	3 011,0	3 523,8
Stocks	2.4	853,8	704,8
Autres comptes débiteurs	2.5	218,0	136,6
		6 868,2	6 840,4
Actifs - long terme			
Contributions à recevoir	2.3	510,8	378,2
Placements à long terme	2.6	629,3	626,9
Immobilisations corporelles	2.7	162,2	128,4
Immobilisations incorporelles	2.8	4,5	5,6
		1 306,8	1 139,1
Total des actifs		8 175,0	7 979,5
Passifs			
Passifs - court terme			
Dettes et charges à payer	2.9	727,8	654,9
Produits constatés d'avance	2.10	783,4	1 550,0
Provisions	2.11	11,8	6,3
Avantages du personnel	2.12	41,2	36,9
Prêt	2.13	5,7	5,7
		1 569,9	2 253,8
Passifs - long terme			
Produits constatés d'avance	2.10	495,8	378,2
Avantages du personnel	2.12	737,0	841,2
Prêt	2.13	66,6	72,4
		1 299,4	1 291,8
Total des passifs		2 869,3	3 545,6
Actifs nets		5 305,7	4 433,9
Solde des fonds et réserves			
Soldes des fonds	2.15	4 898,4	4 053,5
Réserves	2.15	407,3	380,4
Total des soldes des fonds et réserves		5 305,7	4 433,9

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

David M. Beasley
 Directeur exécutif
 Rome, 29 mars 2019

Manoj Juneja
 Sous-Directeur exécutif et
 Directeur financier

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT II
ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018
(en millions de dollars)

	Note	2018	2017
Produits			
Contributions en espèces	3.1	6 783,4	5 614,8
Contributions en nature	3.2	451,5	385,1
Écart de change	3.3	(84,4)	231,0
Rendement des placements	3.4	44,4	51,0
Autres produits	3.5	173,4	149,0
Total des produits		7 368,3	6 430,9
Charges			
Transferts de type monétaire effectués	4.1	1 760,5	1 446,1
Produits alimentaires distribués	4.2	2 132,6	2 197,5
Services de distribution et services connexes	4.3	758,7	664,4
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	4.4	979,7	884,0
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	4.5	163,3	174,4
Services contractuels et autres services	4.6	750,9	759,5
Charges financières	4.7	1,8	1,9
Dépréciation et amortissement	4.8	47,4	47,7
Autres charges	4.9	44,8	43,7
Total des charges		6 639,7	6 219,2
Excédent de l'exercice		728,6	211,7

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT III
ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018
(en millions de dollars)

Note	Excédent cumulé/soldes des	Excédent (Déficit)	Réserves	Total de l'actif net
Total de l'actif net au 31 décembre 2017	3 841,8	211,7	380,4	4 433,9
Allocation de l'excédent de 2017	211,7	(211,7)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2018				
Montants transférés aux (des) réserves	2.15 (26,9)	-	26,9	-
(Pertes) nettes latentes sur les placements à long terme	2.6/2.15 (34,3)	-	-	(34,3)
Gains actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	2.12 177,5	-	-	177,5
Excédent de l'exercice	-	728,6	-	728,6
Total des variations de l'exercice	116,3	728,6	26,9	871,8
Total de l'actif net au 31 décembre 2018	4 169,8	728,6	407,3	5 305,7

Note	Excédent cumulé/soldes des fonds	Excédent (déficit)	Réserves	Total de l'actif net
Total de l'actif net au 31 décembre 2016	3 413,5	541,4	329,7	4 284,6
Allocation de l'excédent de 2016	541,4	(541,4)	-	-
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2017				
Montants transférés aux (des) réserves	2.15 (50,7)	-	50,7	-
Gains nets latents sur les placements à long terme	2.15 58,0	-	-	58,0
(Pertes) actuarielles sur les passifs liés aux avantages du personnel	2.15 (120,4)	-	-	(120,4)
Excédent de l'exercice	-	211,7	-	211,7
Total des variations de l'exercice	(113,1)	211,7	50,7	149,3
Total de l'actif net au 31 décembre 2017	3 841,8	211,7	380,4	4 433,9

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018
(en millions de dollars)

	Note	2018	2017
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles:			
Excédent de l'exercice		728,6	211,7
Ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Dépréciation et amortissement	2.7/2.8	47,4	47,7
Pertes (gains) latentes sur les placements à court terme	2.2	(0,6)	0,5
Pertes (gains) latentes sur les placements à long terme	2.6	5,7	(8,8)
(Augmentation) de la valeur amortie des placements à long terme	2.2/2.6	(3,5)	(3,7)
(Diminution) de la valeur amortie du prêt à long terme	2.13	(0,4)	(0,4)
Intérêts dus sur le prêt à long terme	2.13	2,2	2,3
(Augmentation) des stocks	2.4	(149,0)	(61,6)
Diminution (augmentation) des contributions à recevoir	2.3	380,2	(656,7)
(Augmentation) des autres comptes débiteurs	2.5	(76,9)	(8,7)
(Augmentation) des immobilisations corporelles (dons en nature)	2.7	(0,4)	(1,5)
Augmentation des dettes et charges à payer	2.9	72,9	97,1
(Diminution) augmentation des produits constatés d'avance	2.10	(649,0)	942,0
Augmentation (diminution) des provisions	2.11	5,5	(0,7)
Augmentation des avantages du personnel nette des gains/pertes actuariels afférents aux avantages postérieurs à l'emploi	2.12	77,6	55,1
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		440,3	614,3
Flux de trésorerie provenant des activités de placement:			
(Augmentation) des placements à court terme	2.2	(455,0)	(22,7)
(Augmentation) des intérêts échus à recevoir	2.5	(4,6)	(0,8)
(Augmentation) des placements à long terme	2.6	(46,3)	(57,5)
(Augmentation) des immobilisations corporelles	2.7	(79,2)	(33,0)
(Augmentation) des immobilisations incorporelles	2.8	(0,5)	(1,2)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de placement		(585,6)	(115,2)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement:			
Charges financières sur le prêt	2.13	(2,2)	(2,4)
Remboursement de la tranche annuelle du principal au titre du prêt	2.13	(5,3)	(5,3)
Montant net des flux de trésorerie provenant des activités de financement		(7,5)	(7,7)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(152,8)	491,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	2.1	1 268,9	777,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	2.1	1 116,1	1 268,9

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS¹
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018
(en millions de dollars)

	Note 6	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif	Plan de mise en œuvre
		Budget initial	Budget final ²			
Coûts des projets						
Produits alimentaires et COD connexes		-	1 971,7	1 460,6	511,1	-
Transferts de type monétaire et COD connexes		-	713,8	359,4	354,4	-
Augmentation des capacités		-	201,9	166,0	35,9	-
Coûts d'appui directs		-	318,2	327,5	(9,3)	-
Total partiel, coûts directs des projets		-	3 205,6	2 313,5	892,1	-
Coûts des PSP³						
Résultat stratégique 1: Chacun a accès à la nourriture		5 549,0	4 248,6	2 866,4	1 382,2	3 390,6
Résultats stratégique 2: Personne ne souffre de malnutrition		807,4	535,3	225,3	310,0	510,2
Résultat stratégique 3: La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité et des revenus		333,6	236,6	107,0	129,6	208,2
Résultat stratégique 4: Les systèmes alimentaires sont durables		160,0	133,8	66,8	67,0	106,8
Résultat stratégique 5: Les pays en développement ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD		87,4	72,6	29,6	43,0	48,2
Résultat stratégique 6: Les politiques appuyant le développement durable sont cohérentes		2,1	2,8	0,2	2,6	0,8
Résultat stratégique 7: Les pays en développement ont accès à toute une gamme de ressources financières qu'ils investissent dans le développement		0,2	0,2	0,4	(0,2)	0,1

¹ Établi sur la base des engagements.

² Le budget final correspond aux besoins opérationnels approuvés au 31 décembre de l'année considérée. Le plan de mise en œuvre, pour sa part, correspond aux besoins opérationnels prioritaires, retenus comme tels sur la base des prévisions de ressources disponibles et des problèmes opérationnels.

³ Lorsque le Plan de gestion pour 2018-2020 a été approuvé, les montants indiqués dans le budget initial et dans le plan de mise en œuvre prenaient en compte tous les pays, y compris ceux pour lesquels un PSP a été ou sera mis en place en 2018 et 2019.

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
ÉTAT V
ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS EFFECTIFS¹
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018
(en millions de dollars)

	Note 6	Montants budgétés		Montants effectifs sur une base comparable	Différence: budget final et budget effectif	Plan de mise en œuvre
		Budget initial	Budget final ²			
Résultat stratégique 8: Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les objectifs de développement durable		940,2	930,9	669,4	261,5	834,7
Coûts d'appui directs ajustés		580,8	258,7	145,1	113,6	419,4
Total partiel des coûts des PSP		8 460,7	6 419,5	4 110,2	2 309,3	5 519,0
Dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes		335,4	335,4	334,9	0,5	335,4
Initiatives internes d'importance primordiale		35,6	43,0	36,0	7,0	35,6
Total partiel, coûts indirects		371,0	378,4	370,9	7,5	371,0
Total		8 831,7	10 003,5	6 794,6	3 208,9	5 890,0

Les notes jointes font partie intégrante des présents états financiers

Notes afférentes aux états financiers au 31 décembre 2018

Note 1: Méthodes comptables

Entité publiant les états financiers

1. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a été établi en 1961 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et la Conférence de la FAO en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé de l'aide alimentaire. Les buts du PAM sont les suivants: a) utiliser l'aide alimentaire pour appuyer le développement économique et social; b) répondre aux besoins alimentaires des réfugiés et des victimes d'autres situations d'urgence et de crises rendant nécessaires des secours prolongés; c) promouvoir la sécurité alimentaire mondiale conformément aux recommandations formulées par l'ONU et la FAO.
2. Le PAM est placé sous l'autorité d'un Conseil d'administration composé de 36 membres qui est chargé de fournir un appui intergouvernemental, de donner des orientations et de superviser les activités du PAM. L'institution est dirigée par un Directeur exécutif qui est nommé conjointement par le Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur général de la FAO.
3. Le PAM a son Siège à Rome (Italie). Au 31 décembre 2018, le PAM fournissait une assistance dans 83 pays, où les opérations qu'il mène sont supervisées par six bureaux régionaux.
4. Les états financiers portent sur les activités du PAM tandis que l'information sur les entités contrôlées conjointement figure à la Note 12.

Base utilisée pour établir les états financiers

5. Les états financiers du PAM ont été établis sur la base de la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS, selon le principe du coût historique, à l'exception des placements comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'une question spécifique n'est pas couverte par une norme IPSAS, c'est la norme internationale d'information financière appropriée qui a été appliquée.
6. L'État des flux de trésorerie (État IV) est établi sur la base de la méthode indirecte.
7. Le dollar des États-Unis est la monnaie de compte du PAM et celle utilisée dans les états financiers. Les opérations en monnaies autres que le dollar sont converties en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à la date de la transaction. Les actifs et passifs libellés en monnaies autres que le dollar sont convertis en cette monnaie au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

Estimations et appréciations

8. Pour préparer les états financiers conformément aux normes IPSAS, la direction a recours à des appréciations, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et les montants déclarés des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et hypothèses connexes se fondent sur l'expérience passée et divers autres facteurs que l'on juge raisonnables au vu de la situation et des informations disponibles à la date de la préparation des états financiers, dont les résultats constituent la base des appréciations de la valeur des actifs et des passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les résultats effectifs sont susceptibles d'être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont revues en permanence. Tout changement apporté à une estimation est comptabilisé dans la période durant laquelle il intervient et toute période ultérieure affectée par ce changement.

9. Les estimations comptables et hypothèses utilisées susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs sont les suivantes: évaluation actuarielle des avantages du personnel; dépréciation d'actifs; sélection de la durée de vie utile et méthode d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles; provisions et passifs éventuels.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

10. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les comptes bancaires à vue, les placements sur le marché monétaire et les dépôts à court terme, y compris ceux gérés par les gestionnaires de placements.
11. Le produit des placements est comptabilisé à la date d'échéance sur la base du rendement effectif.

Instruments financiers

12. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque le PAM devient partie aux clauses contractuelles de l'instrument considéré, jusqu'à la date à laquelle le droit d'en percevoir des produits a expiré ou a été cédé et où le PAM a transféré en substance tous les risques et avantages inhérents à leur propriété.
13. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les profits ou pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit dans l'État des résultats financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. Les placements à court terme sont classés dans cette catégorie étant donné qu'ils ont pour finalité d'appuyer les opérations du PAM et qu'ils peuvent donc être cédés à brève échéance et sont susceptibles par conséquent d'entraîner des profits ou des pertes. Les produits dérivés sont également classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction.
14. Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils comprennent les contributions en espèces à recevoir, les autres comptes débiteurs ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ils sont comptabilisés au coût amorti.
15. Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables, à échéance fixe et que le PAM a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Ils comprennent les "STRIPS" (Separate Trading of Registered Interest and Principal of Securities—des obligations démembrées émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique dont les intérêts et le principal sont négociés séparément) détenus dans le portefeuille de placements à long terme et sont comptabilisés au coût amorti.
16. Les actifs financiers réalisables sont des actifs financiers non dérivés qui ne relèvent d'aucune autre catégorie. Ils comprennent les placements à long terme autres que les STRIPS émises par le Trésor des États-Unis d'Amérique. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur, les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur étant comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net. Les gains et les pertes sont sortis de la rubrique des actifs nets et comptabilisés à titre d'excédent ou de déficit lorsque les actifs sont sortis du bilan.
17. L'intégralité des passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêt effectifs.

Stocks

18. Les produits alimentaires et les articles non alimentaires disponibles en fin d'exercice sont comptabilisés en tant que stocks, au coût d'acquisition ou au coût de remplacement actuel si celui-ci est inférieur. En vertu du cadre juridique dans lequel le PAM exerce ses activités, la propriété des produits alimentaires est habituellement transférée au gouvernement du pays bénéficiaire au point d'entrée dans le pays où ils doivent être distribués. Même si la propriété des produits alimentaires stockés dans ses entrepôts situés dans les pays bénéficiaires a été transférée, le PAM les comptabilise en tant que stocks, car il en conserve la garde matérielle et le contrôle.
19. Le coût des produits alimentaires est calculé sur la base de leur prix d'achat, ou de leur juste valeur¹ s'il s'agit de contributions en nature, et comprend tous les autres frais afférents à leur livraison au PAM au point d'entrée dans le pays bénéficiaire dans lequel ils doivent être distribués. Ce coût comprend également les frais de transformation tels que les frais de meunerie ou d'ensachage, s'ils sont significatifs. Il est calculé sur la base d'une moyenne pondérée.

Contributions à recevoir

20. Les contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles sont confirmées par écrit par les donateurs.
21. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dévalorisation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.
22. Les contributions en nature sous forme de services qui appuient directement des opérations et activités approuvées, qui ont une incidence budgétaire et peuvent être évaluées de façon fiable, sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions incluent notamment la fourniture de locaux, de services collectifs, de moyens de transport et de personnel.
23. Les immobilisations corporelles ou incorporelles provenant de dons sont comptabilisées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles ou incorporelles et produits provenant des contributions.

Immobilisations corporelles

24. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les coûts d'emprunt éventuels ne sont pas capitalisés. Les immobilisations corporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations corporelles et produits provenant des contributions. Les immobilisations corporelles sont amorties sur toute leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire, hormis les terrains, qui ne sont pas sujets à dépréciation. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

¹ Les indicateurs de la juste valeur des denrées alimentaires provenant de contributions en nature sont notamment les cours sur les marchés mondiaux, le prix calculé en application de la Convention relative à l'aide alimentaire et le prix facturé par le donateur.

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Bâtiments	
Permanents	40
Temporaires	5
Matériel informatique	3
Matériel de bureau	3
Aménagements	5
Matériel de sécurité	3
Matériel de télécommunications	3
Véhicules à moteur	5
Outillage	3

25. Les aménagements des locaux loués sont comptabilisés comme actifs, évalués sur la base de leur coût et amortis sur le reste de la durée de vie économique des aménagements restant à courir ou la durée du contrat de location restant à courir, si cette durée est inférieure.

26. Il est procédé au moins une fois par an à une analyse de la dépréciation de tous les actifs.

Immobilisations incorporelles

27. Les immobilisations incorporelles sont initialement évaluées au coût. Par la suite, elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles provenant de dons sont évaluées à leur juste valeur marchande et comptabilisées comme immobilisations incorporelles et produits provenant des contributions.

28. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon la méthode d'amortissement linéaire. La durée de vie économique estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante:

Catégorie	Durée de vie économique estimée (en années)
Logiciels de conception interne	6
Logiciels commerciaux	3
Licences et droits, droits d'auteur et autres actifs incorporels	3

Avantages du personnel

29. Le PAM comptabilise les avantages du personnel dans les catégories indiquées ci-après:

- les avantages à court terme du personnel, qui sont payables dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice pendant lequel les employés ont fourni les services considérés;
- les avantages postérieurs à l'emploi;

- les autres avantages à long terme du personnel; et
- les indemnités de cessation de service.

Les indemnités de cessation de service sont comptabilisées en charge seulement lorsque le PAM s'est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin au service d'un membre du personnel avant la date normale de départ à la retraite ou à verser des indemnités de cessation de services dans le cadre d'une offre destinée à encourager les départs volontaires.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

30. Le PAM est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (ci-après, la Caisse) qui a été créée par l'Assemblée Générale des Nations Unies pour gérer les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et autres prestations connexes au personnel. La Caisse est un régime multi-employeurs par capitalisation à prestations définies. Comme spécifié à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.
31. Cette caisse expose les organismes affiliés aux risques actuariels liés aux employés en activité et aux anciens employés d'autres organisations participant à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base cohérente et fiable permettant de répartir les engagements, les avoirs du régime de pensions et les coûts entre chacun des organismes affiliés. Le PAM et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, tout comme les autres organismes qui y participent, ne sont pas en mesure de déterminer la quote-part du PAM dans les engagements au titre des prestations définies, les avoirs du régime et les coûts de façon suffisamment fiable aux fins de comptabilisation. En conséquence, le PAM assimile ce régime à un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations du PAM à la Caisse pendant l'exercice financier sont inscrites aux charges dans l'État des résultats financiers.

Provisions et passifs éventuels

32. Des provisions pour charges et engagements futurs sont constituées lorsque le PAM a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'il sera tenu de s'en acquitter.
33. Les autres engagements importants qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui échappent en partie au contrôle du PAM.

Produits provenant des contributions

34. Le PAM comptabilise les produits provenant des contributions lorsque celles-ci sont confirmées par écrit et lorsque leur versement doit intervenir durant l'exercice financier en cours. S'agissant des contributions convenues pour des exercices à venir, le PAM inscrit un élément d'actif (trésorerie ou contribution à recevoir) et un élément de passif (produit constaté d'avance) lorsque l'accord est confirmé par écrit. Ce n'est au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur, que le montant des produits constatés d'avance est diminué, et le produit est constaté.

Produits alimentaires distribués et transferts de type monétaire effectués

35. Les produits alimentaires sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont distribués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont remis aux partenaires coopérants ou aux prestataires de services chargés de les distribuer.
36. Les transferts de type monétaire sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont effectués directement par le PAM ou lorsqu'ils sont effectués par les partenaires coopérants ou les prestataires de services.

Comptabilisation par fonds et information sectorielle

37. Un fonds est une entité comptable comprenant un ensemble de comptes s'équilibrant, créée pour comptabiliser les opérations réalisées à une fin ou dans un objectif spécifique. Chacun des fonds est géré comme une entité séparée aux fins de mener des activités particulières ou d'atteindre certains objectifs en conformité avec des règles, des restrictions ou des limites spéciales. Les états financiers sont établis selon la méthode de la comptabilité par fonds et font apparaître en fin d'exercice la position consolidée de tous les fonds du PAM. Les soldes des fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des produits et des charges.
38. Un secteur est une activité distincte ou un groupe d'activités pour laquelle ou lequel il est approprié de publier séparément des informations financières dans le but d'évaluer les résultats passés d'une entité par rapport à la réalisation de ses objectifs et à la prise des décisions relatives à l'allocation future des ressources. Le PAM classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds dans trois catégories: i) fonds de catégories d'activités; ii) Fonds général et comptes spéciaux; et iii) opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale. Le PAM rend compte des opérations réalisées dans chaque secteur pendant l'exercice ainsi que des soldes en fin d'exercice.
39. Suite à l'approbation du Plan stratégique pour 2017-2021, les PSP accompagnés d'un budget de portefeuille de pays ont appliqué le nouveau cadre relatif aux programmes et de financement, ce qui a exigé d'amender certains articles du Règlement général et du Règlement financier du PAM. En attendant d'être saisi des amendements d'ordre normatif, le Conseil a autorisé l'application à titre provisoire aux budgets de portefeuille de pays des dispositions du Règlement général et du Règlement financier du PAM se référant aux catégories d'activités existantes comme si elles se rapportaient aux PSP². À sa deuxième session ordinaire de 2018, le Conseil a approuvé les amendements proposés au Règlement général et au Règlement financier et a décidé qu'ils entreraient en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019³.
40. Les fonds de catégories d'activités désignent une entité comptable établie par le Conseil pour comptabiliser les produits provenant des contributions et les charges correspondant à chaque catégorie d'activités, à savoir les activités de développement, les secours d'urgence, les interventions prolongées de secours et les opérations spéciales.
41. Le Fonds général désigne l'entité comptable établie pour inscrire, à des comptes distincts, les sommes reçues en recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), des recettes accessoires, de la Réserve opérationnelle et des contributions qui ne sont pas affectées à une catégorie d'activités, un projet ou une opération bilatérale spécifiques. Les comptes spéciaux sont établis par le Directeur exécutif, conformément à l'article 5.1 du Règlement financier, aux fins de comptabiliser des contributions spéciales ou des montants réservés à des activités déterminées et dont le solde peut être reporté sur l'exercice suivant.

² WFP/EB.2/2016/15.

³ WFP/EB.2/2018/5-A/1.

42. Les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale désignent des sous-divisions clairement définies du Fonds du PAM, établies par le Directeur exécutif conformément à l'article 5.1 du Règlement financier aux fins de comptabiliser des contributions dont l'objet, la portée et les procédures de notification ont été convenus avec les donateurs aux termes d'accords spécifiques.
43. Des réserves sont constituées dans le cadre du Fonds général pour financer l'appui opérationnel. Il est maintenu une Réserve opérationnelle dans le cadre du Fonds général conformément à l'article 10.5 du Règlement financier afin d'assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. D'autres réserves ont été établies par le Conseil.
44. Le PAM peut conclure des accords avec des tierces parties pour entreprendre des activités qui, tout en répondant aux objectifs du PAM, ne relèvent pas de ses activités normales. Il n'est pas rendu compte de ces accords dans les produits et les charges du PAM. En fin d'exercice, le solde net dû à des tierces parties ou par des tierces parties est comptabilisé comme compte créditeur ou compte débiteur dans l'État de la situation financière, sous la rubrique du Fonds général. Les commissions perçues sur les accords avec des tierces parties sont incorporées aux autres produits.

Comparaisons budgétaires

45. Au PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Dans l'État des résultats financiers, les charges sont classées en fonction de la nature des dépenses, alors que dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs, elles le sont par catégories de coût, conformément à la classification fonctionnelle ou aux résultats stratégiques du PAM.
46. Le Conseil approuve les budgets des coûts directs des opérations, soit directement, soit dans le cadre des pouvoirs qu'il a délégués. Il approuve également le Plan de gestion annuel, qui indique les crédits prévus au budget au titre des dépenses administratives et d'appui aux programmes et des initiatives internes d'importance primordiale. Les budgets approuvés peuvent être modifiés par la suite par le Conseil ou dans le cadre des pouvoirs délégués par celui-ci.
47. L'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) compare le budget final et les montants effectifs qui sont calculés sur la même base que les montants budgétisés correspondants. Comme le budget et les états financiers ne sont pas établis sur la même base, la Note 6 contient un rapprochement des montants effectifs présentés dans l'État V et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV Flux de trésorerie).
48. Le budget présenté dans l'État V correspond aux besoins opérationnels du PAM et comprend le plan de mise en œuvre. Celui-ci correspond à un plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues de façon à tenir compte du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan de mise en œuvre est décrit dans le Plan de gestion et comprend, d'une part, le plan de travail hiérarchisé pour ce qui est des coûts directs et, d'autre part, le budget des coûts d'administration et d'appui aux programmes et celui des initiatives internes d'importance primordiale pour ce qui est des coûts indirects.

Note 2.1: Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Comptes bancaires et montants en caisse au Siège	172,0	110,4
Comptes bancaires et montants en caisse des bureaux régionaux et des bureaux de pays	67,3	62,7
Instruments du marché monétaire et comptes de dépôt au Siège	575,0	398,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	301,8	697,8
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 116,1	1 268,9

49. La trésorerie nécessaire pour couvrir les décaissements immédiats est conservée sous forme de liquidités et de comptes bancaires. Les instruments du marché monétaire et les comptes de dépôt sont réalisables à bref délai.

Note 2.2: Placements à court terme

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Placements à court terme		
Placements à court terme	1 662,1	1 198,9
Fraction courante des placements à long terme (Note 2.6)	7,2	7,4
Total des placements à court terme	1 669,3	1 206,3

50. Les placements à court terme sont répartis en deux tranches de portefeuille assorties d'échéances distinctes et soumises à des directives et restrictions spécifiques. Le profil de risques des placements à court terme n'a pratiquement pas changé en 2018, et il est demeuré très faible dans un contexte caractérisé par des rendements peu élevés en chiffres absolus.
51. Les placements à court terme ont été évalués à 1 662,1 millions de dollars au 31 décembre 2018 (1 198,9 millions de dollars au 31 décembre 2017). Sur ce montant, 880,1 millions de dollars représentent des obligations émises ou garanties par des États ou des organismes publics (685,0 millions de dollars reclassés au 31 décembre 2017), 412,1 millions de dollars, des obligations émises par des sociétés commerciales (277,8 millions de dollars reclassés au 31 décembre 2017) et 369,9 millions de dollars, des titres garantis par des actifs (236,1 millions de dollars au 31 décembre 2017). Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.

52. Au 31 décembre 2018, les seuls instruments dérivés utilisés pour les placements à court terme étaient des contrats à terme sur obligations, les risques correspondants étant considérés comme négligeables. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés détenus dans le portefeuille de placements est de 12,4 millions de dollars (1,4 million de dollars au 31 décembre 2017).

	2017	Apports/ (déductions) nets	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2018
<i>En millions de dollars</i>						
Placements à court terme	1 198,9	434,1	31,2	(2,7)	0,6	1 662,1
Fraction courante des placements à long terme	7,4	(0,6)	0,4	-	-	7,2
Total des placements à court terme	1 206,3	433,5	31,6	(2,7)	0,6	1 669,3

53. En 2018, les placements à court terme ont augmenté de 463,0 millions de dollars. Cette augmentation comprend des gains nets latents de 0,6 million de dollars, reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles figurant dans l'État des flux de trésorerie, ainsi qu'aux intérêts amortis sur la partie courante des placements à long terme, soit 0,4 million de dollars, également reflétés dans les ajustements en tant qu'élément de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme de 3,5 millions de dollars. Le solde net des montants correspondants aux placements à long terme reclassés dans la catégorie des placements à court terme de 7,0 millions de dollars, soit 455,0 millions de dollars, est inclus dans l'État des flux de trésorerie pour les activités de placement.

Note 2.3: Contributions à recevoir

	2018	2017
<i>En millions de dollars</i>		
Composition:		
Portion courante	3 011,0	3 523,8
Portion non courante	510,8	378,2
Total net des contributions à recevoir	3 521,8	3 902,0
Contributions en espèces	3 432,7	3 825,2
Contributions en nature	198,4	208,4
Total des contributions à recevoir avant provision	3 631,1	4 033,6

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Provision pour réduction des produits provenant des contributions	(99,8)	(124,2)
Provision pour dévalorisation	(9,5)	(7,4)
Total net des contributions à recevoir	3 521,8	3 902,0

54. Les contributions à recevoir courantes sont les contributions confirmées qui restent dues pendant 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui restent dues 12 mois à compter du 31 décembre 2018.
55. Les contributions à recevoir sont les contributions dues par les donateurs au titre des différentes catégories d'activités, des opérations bilatérales, des fonds d'affectation spéciale, du Fonds général et des comptes spéciaux. Les contributions des donateurs peuvent être assorties de restrictions qui obligent le PAM à les utiliser dans un délai déterminé pour un projet, une activité ou un pays donné.
56. Le tableau ci-après montre le classement chronologique des contributions à recevoir:

	2018		2017	
	<i>En millions de dollars</i>	%	<i>En millions de dollars</i>	%
Classement chronologique				
2018	3 200,0	87		
2017	275,4	7	3 286,1	83
2016	177,2	5	555,6	14
2015 et années antérieures	39,0	1	136,2	3
Total partiel	3 691,6	100	3 977,9	100
Ajustements pour réévaluation (contributions à recevoir libellées en monnaies autres que le dollar)	(60,5)	-	55,7	-
Total des contributions à recevoir avant provision	3 631,1	100	4 033,6	100

57. Les contributions à recevoir sont présentées nettes des provisions pour dévalorisation et des provisions pour réduction estimée des produits provenant des contributions.
58. La provision pour réduction des produits provenant des contributions correspond au montant estimatif de toute réduction des contributions à recevoir et des produits s'y rapportant lorsque le financement n'est plus nécessaire pour le projet auquel les contributions étaient liées. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
59. La variation des provisions pour réduction des produits provenant des contributions enregistrée en 2018 est la suivante:

	2017	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2018
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour réduction des produits provenant des contributions	124,2	(82,5)	58,1	99,8

60. En 2018, la réduction des contributions à recevoir s'est montée à 82,5 millions de dollars. Cette réduction est comptabilisée à titre d'utilisation de la provision pour réduction des produits provenant des contributions et est reflétée dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2018, le montant final de la provision requise a été estimé à 99,8 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 58,1 millions de dollars a été comptabilisée à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est reflétée dans l'État des résultats financiers.
61. Le montant comptabilisé est établi après examen des contributions à recevoir; il s'agit de détecter toutes les composantes qui risquent de s'avérer impossibles à recouvrer compte tenu d'éléments objectifs qui attestent d'une dévalorisation résultant d'un ou plusieurs faits, survenus après la comptabilisation initiale de la contribution à recevoir ("fait générateur de perte"), ce(ces) fait(s) générateur(s) de perte ayant un impact sur le montant estimatif des flux de trésorerie futurs des contributions à recevoir ou d'un groupe de produits à recevoir. La provision pour dévalorisation est constituée pour les cas dans lesquels des dépenses ont déjà été engagées alors qu'il est probable que les donateurs ne fourniront pas le financement correspondant à une contribution à recevoir. La passation par profits et pertes proprement dite nécessite un virement du Fonds général et l'approbation du Directeur exécutif pour tout montant supérieur à 10 000 dollars.
62. En 2018, le montant de la provision pour dévalorisation a évolué comme suit:

	2017	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2018
	<i>En millions de dollars</i>			
Total de la provision pour dévalorisation	7,4	(0,1)	2,2	9,5

63. En 2018, les annulations se montant à 0,1 million de dollars ont été comptabilisées à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation et sont reflétées dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2018, le montant final de la provision pour dévalorisation requise est estimé à 9,5 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 2,2 millions de dollars de la provision a été inscrite à titre d'ajustement pour l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.4: Stocks

64. Les tableaux ci-dessous font apparaître les variations des stocks de produits alimentaires et d'articles non alimentaires au cours de l'exercice. Le premier tableau fait état de la valeur totale des stocks – produits alimentaires et articles non alimentaires – telle que présentée dans l'État de la situation financière. Le deuxième tableau présente un rapprochement des stocks de produits alimentaires qui fait apparaître le solde d'ouverture et les apports en cours d'exercice, moins la valeur des produits distribués et la provision pour dévalorisation.

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires en stock	552,9	503,1
Produits alimentaires en transit	289,1	190,3
Total partiel, produits alimentaires	842,0	693,4
Moins: provision pour dévalorisation – produits alimentaires	(3,9)	(3,8)
Total, produits alimentaires	838,1	689,6
Articles non alimentaires	16,4	15,8
Moins: provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	(0,7)	(0,6)
Total, articles non alimentaires	15,7	15,2
Total des stocks	853,8	704,8

Produits alimentaires - rapprochement	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Stocks d'ouverture	689,6	626,8
Réintégration de: provision pour dévalorisation	3,8	3,4
Achats de produits alimentaires	1 460,0	1 443,2
Contributions en nature reçues	428,3	400,0
Transport et coûts connexes	372,7	411,0
Total des stocks disponibles pour distribution	2 954,4	2 884,4
Moins: Produits alimentaires distribués	(2 112,4)	(2 191,0)
Moins: Provision pour dévalorisation	(3,9)	(3,8)
Total, produits alimentaires	838,1	689,6

65. Pour 2018, les produits alimentaires et les articles non alimentaires distribués ont représenté au total 2 132,6 millions de dollars (2 197,5 millions de dollars en 2017), comme indiqué dans l'État des résultats financiers. Sur ce montant, 2 112,4 millions de dollars se rapportent aux produits alimentaires et 20,2 millions de dollars aux articles non alimentaires (2 191,0 millions de dollars et 6,5 millions de dollars respectivement en 2017).
66. Dans le cas des produits alimentaires, les dépenses encourues jusqu'au point d'entrée dans le pays bénéficiaire sont incorporées aux stocks. Il s'agit notamment des dépenses afférentes aux achats, au transport maritime, aux services portuaires et, dans le cas des produits destinés à des pays sans littoral, au transport terrestre à travers les pays de transit.
67. Les quantités de produits alimentaires calculées par le système de suivi des produits du PAM sont confirmées par des inventaires physiques et sont évaluées sur la base du coût moyen pondéré.
68. Les stocks incluent les articles non alimentaires conservés dans les entrepôts du PAM à Doubaï et dans différents dépôts situés dans des lieux stratégiques gérés par le Réseau de l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies.

69. Ces articles non alimentaires se composent notamment de bâtiments ou d'entrepôts préfabriqués, de tentes d'entreposage, d'unités d'épuration des eaux, de cellules solaires, de téléphones satellitaires, de bâches antiprojectiles, de pneumatiques, de véhicules à moteur et de pièces détachées.
70. Au 31 décembre 2018, les stocks de produits alimentaires représentaient 1,6 million de tonnes, d'une valeur de 842,0 millions de dollars (contre 1,1 million de tonnes et 693,4 millions de dollars respectivement au 31 décembre 2017).
71. Une provision pour dévalorisation a été prévue en cas de pertes ou de dommages éventuels relatifs aux produits dont le PAM assume la garde. Cette provision est fondée sur l'expérience passée et a été fixée à 0,46 pour cent de la valeur totale des produits alimentaires et à 4,22 pour cent de celle des articles non alimentaires (en 2017, le montant de la provision représentait 0,55 pour cent pour les produits alimentaires et 3,65 pour cent pour les articles non alimentaires). La valeur des stocks est calculée après déduction pour dévalorisation ou obsolescence. En 2018, un montant de 0,6 million de dollars correspondant à la valeur totale des articles non alimentaires détériorés, est comptabilisé à titre d'utilisation de la provision pour dévalorisation dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2018, le montant final de la provision pour dévalorisation requise est estimé à 4,6 millions de dollars. Par conséquent, l'État des résultats financiers reflète une augmentation de 0,8 million de dollars de la provision pour dévalorisation.
72. En 2018, la variation des provisions pour dévalorisation est la suivante:

	2017	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2018
<i>En millions de dollars</i>				
Provision pour dévalorisation – produits alimentaires	3,8	-	0,1	3,9
Provision pour dévalorisation – articles non alimentaires	0,6	(0,6)	0,7	0,7
Total des provisions	4,4	(0,6)	0,8	4,6

Note 2.5: Autres comptes débiteurs

	2018	2017
<i>En millions de dollars</i>		
Avances aux fournisseurs	69,6	38,8
Avances au personnel	28,5	27,1
Montants à recevoir au titre d'accords avec des tiers	6,5	6,2
Comptes débiteurs divers	141,7	96,0
Total, autres comptes débiteurs avant provision	246,3	168,1
Provision pour dévalorisation	(28,3)	(31,5)
Total net, autres comptes débiteurs	218,0	136,6

73. Les avances aux fournisseurs correspondent aux paiements anticipés de biens et de services.
74. Les avances au personnel correspondent aux avances en espèces qui lui sont consenties au titre des indemnités pour frais d'études, de l'allocation logement, des voyages autorisés et des autres indemnités dues au personnel. Conformément au Règlement et au Statut du personnel, ces avances ne portent pas intérêt.

75. Un accord avec un tiers est un contrat juridiquement contraignant liant le PAM et une autre partie, aux termes duquel le PAM joue le rôle d'agent pour fournir des biens ou des services à un prix convenu. Les opérations liées aux accords avec des tierces parties sont comptabilisées comme comptes débiteurs et comptes créditeurs dans l'État de la situation financière. Ces comptes débiteurs et créditeurs sont compensés de manière à refléter la position nette à l'égard des tierces parties.
76. Les comptes débiteurs divers comprennent les montants dus par des clients au titre de services fournis, les intérêts échus à percevoir et les montants à percevoir au titre du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans les cas où l'exonération complète de toutes les taxes n'a pu être obtenue des gouvernements.
77. Les autres comptes débiteurs sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de constituer une provision pour dévalorisation. Au 31 décembre 2018, le montant de la provision requise a été estimé à 28,3 millions de dollars, dont 27,2 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 1,1 million de dollars pour les autres comptes débiteurs (29,7 millions de dollars de sommes à recevoir au titre du remboursement de la TVA et 1,8 million de dollars pour les autres comptes débiteurs en 2017).
78. En 2018, le montant de la provision pour dévalorisation a évolué comme suit:

	2017	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	Ajustement pour réévaluation	2018
	<i>En millions de dollars</i>				
Total de la provision pour dévalorisation	31,5	(0,6)	8,1	(10,7)	28,3

79. L'ajustement pour réévaluation correspond à la réévaluation de la provision libellée en monnaies autres que le dollar.
80. Une augmentation de 8,1 millions de dollars dans la provision pour dévalorisation a été comptabilisée comme charge de l'exercice et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

Note 2.6: Placements à long terme

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	61,1	65,2
Portion courante (Note 2.2)	(7,2)	(7,4)
Portion à long terme, STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique	53,9	57,8
Obligations	300,8	281,6
Actions	274,6	287,5
Total, obligations et actions	575,4	569,1
Total des placements à long terme	629,3	626,9

81. Les placements à long terme se composent de placements dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique et de placements en obligations et en actions.
82. Les STRIPS ont été acquis en septembre 2001 et sont détenus jusqu'à échéance. Les échéances des titres sont échelonnées sur une période de 30 ans pour couvrir les paiements d'intérêts et les remboursements de principal afférents à un prêt à long terme de produits

d'une institution d'un gouvernement donateur (Note 2.13), libellé dans la même monnaie que les STRIPS et ayant la même échéance. Les STRIPS ne sont pas porteurs d'intérêts et ont été achetés au-dessous du pair, l'escompte étant directement lié aux taux d'intérêt en vigueur à la date de leur acquisition, à savoir 5,50 pour cent, et aux échéances des différents STRIPS. La portion courante des STRIPS est égale au montant requis pour régler les engagements afférents au prêt à long terme.

83. Les variations de la valeur de réalisation de ce placement en STRIPS ne sont pas comptabilisées. Au 31 décembre 2018, la valeur de réalisation de ces placements était de 71,4 millions de dollars (78,4 millions de dollars au 31 décembre 2017).
84. Les placements en obligations et en actions sont expressément détenus aux fins du financement des engagements du PAM au titre des avantages postérieurs à l'emploi, et ne doivent pas être affectés au financement des opérations en cours du PAM. Bien que les placements soient réservés à cet usage, et ne soient pas disponibles pour financer des opérations en cours, ils ne sont pas soumis à des restrictions légales spécifiques et ne peuvent être comptabilisés à titre d'actifs du régime, selon la définition arrêtée aux termes de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel).
85. Les placements en actions sont effectués par le biais de six fonds régionaux qui reflètent la composition et les résultats du Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Cette structure des placements suppose des risques et des rendements passifs reflétant l'indice MSCI All Country World Index.
86. L'augmentation de la valeur des placements à long terme en actions et en obligations, soit 6,3 millions de dollars, est imputable aux placements en actions et en obligations des montants imputés aux fonds et aux projets au titre des passifs liés aux avantages du personnel et a été compensée par la diminution de la valeur de marché des actifs placés. Le virement en espèces de 48,1 millions de dollars a été placé conformément à la politique de répartition des avoirs du PAM, aux termes de laquelle 50 pour cent des fonds mis en réserve pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel doivent être placés en obligations mondiales et 50 pour cent en actions mondiales. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle qu'établie par la banque dépositaire indépendante chargée de la garde et de l'administration des titres en question.
87. La variation des comptes de placements à long terme en 2018 est la suivante:

	2017	Apports/ (déductions)	Intérêts perçus/ amortis	Gains/ (pertes) nets réalisés	Gains/ (pertes) nets latents	2018
<i>En millions de dollars</i>						
Obligations et actions	569,1	48,1	6,7	(8,5)	(40,0)	575,4
Placements en STRIPS	57,8	(7,0)	3,1	-	-	53,9
Total des placements à long terme	626,9	41,1	9,8	(8,5)	(40,0)	629,3

88. En 2018, les placements à long terme se sont accrus de 2,4 millions de dollars. Les placements à long terme en obligations et en actions sont considérés comme des actifs financiers réalisables, à l'exception des instruments financiers dérivés (montant notionnel de 44,1 millions de dollars), qui sont considérés comme des actifs financiers détenus à des

fins de transaction. En conséquence, conformément aux normes IPSAS, le montant net des pertes latentes de 34,3 millions de dollars correspondant à ces actifs financiers considérés comme réalisables a été transféré à l'actif net et est reflété dans l'État des variations de l'actif net. Les pertes latentes nettes d'un montant de 0,6 million de dollars correspondant aux instruments financiers dérivés, ainsi que les pertes latentes nettes d'un montant de 5,1 millions de dollars correspondant aux écarts de change sur les éléments monétaires, sont reflétées dans l'État des résultats financiers. Les intérêts amortis sur les placements en STRIPS, soit 3,1 millions de dollars, sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart entre l'excédent de l'exercice et les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles dans l'État des flux de trésorerie; ils apparaissent au titre de l'augmentation de la valeur amortie des placements à long terme, d'un montant de 3,5 millions de dollars. Le solde, déduction faite d'un reclassement de placements à long terme dans la catégorie des placements à court terme de 7,0 millions de dollars, s'établit à 46,3 millions de dollars; ce montant apparaît dans l'État des flux de trésorerie sous la rubrique des activités de placement.

Note 2.7: Immobilisations corporelles

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2017	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2018	
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	25,3	18,8	(1,0)	43,1	(3,9)	(1,2)	1,0	(4,1)	39,0
Temporaires	103,1	14,0	(7,3)	109,8	(71,4)	(13,0)	6,0	(78,4)	31,4
Matériel informatique	12,4	1,4	(0,3)	13,5	(10,9)	(1,1)	0,3	(11,7)	1,8
Matériel de bureau	29,0	4,4	(2,8)	30,6	(25,1)	(3,2)	2,7	(25,6)	5,0
Aménagements	0,6	1,4	-	2,0	(0,3)	(0,1)	-	(0,4)	1,6
Matériel de sécurité	6,2	1,2	-	7,4	(5,4)	(0,6)	-	(6,0)	1,4
Matériel de télécommunications	11,0	1,6	(0,2)	12,4	(9,4)	(1,2)	0,2	(10,4)	2,0
Véhicules à moteur	175,9	28,1	(17,6)	186,4	(121,0)	(22,2)	14,7	(128,5)	57,9
Outillage	8,2	1,6	(1,1)	8,7	(6,2)	(1,2)	1,0	(6,4)	2,3
Aménagements des locaux loués	21,7	1,3	(0,5)	22,5	(16,6)	(2,0)	0,5	(18,1)	4,4
Éléments d'actifs fixes en construction	5,2	14,6	(4,4)	15,4	-	-	-	-	15,4
Total	398,6	88,4	(35,2)	451,8	(270,2)	(45,8)	26,4	(289,6)	162,2

	Coût			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Au 31 déc. 2016	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2016	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2017	
<i>En millions de dollars</i>									
Bâtiments									
Permanents	25,1	0,2	-	25,3	(3,3)	(0,6)	-	(3,9)	21,4
Temporaires	96,1	10,3	(3,3)	103,1	(60,5)	(13,4)	2,5	(71,4)	31,7
Matériel informatique	11,8	0,9	(0,3)	12,4	(10,2)	(0,9)	0,2	(10,9)	1,5
Matériel de bureau	28,2	2,2	(1,4)	29,0	(23,4)	(2,9)	1,2	(25,1)	3,9
Aménagements	0,6	-	-	0,6	(0,3)	-	-	(0,3)	0,3
Matériel de sécurité	5,8	0,6	(0,2)	6,2	(5,2)	(0,5)	0,3	(5,4)	0,8
Matériel de télécommunications	10,1	0,9	-	11,0	(8,0)	(1,4)	-	(9,4)	1,6
Véhicules à moteur	174,1	17,6	(15,8)	175,9	(112,8)	(23,5)	15,3	(121,0)	54,9
Outillage	7,0	1,9	(0,7)	8,2	(5,3)	(1,0)	0,1	(6,2)	2,0
Aménagements des locaux loués	20,9	1,7	(0,9)	21,7	(15,4)	(2,2)	1,0	(16,6)	5,1
Éléments d'actifs fixes en construction	5,0	0,9	(0,7)	5,2	-	-	-	-	5,2
Total	384,7	37,2	(23,3)	398,6	(244,4)	(46,4)	20,6	(270,2)	128,4

89. En 2018, les entrées en immobilisations corporelles ont principalement concerné des bâtiments, des véhicules à moteur et les immobilisations en cours. Le montant net des acquisitions (après sorties) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est chiffré au total à 53,2 millions de dollars (13,9 millions de dollars au 31 décembre 2017), dont 0,4 million de dollars d'immobilisations reçues sous forme de dons (1,5 million de dollars au 31 décembre 2017). La valeur comptable nette de la catégorie des immobilisations corporelles est communiquée dans l'État de la situation financière, les charges pour dépréciation et amortissement de l'exercice, soit 45,8 millions de dollars (46,4 millions de dollars en 2017), étant indiquées dans l'État des résultats financiers.
90. Les immobilisations corporelles sont capitalisées si leur coût est supérieur ou égal au seuil de 5 000 dollars. Ils sont amortis sur une durée estimative de vie économique sur la base de la méthode linéaire. Le seuil est revu périodiquement.
91. Il est procédé à un inventaire annuel des actifs pour en déterminer la dévalorisation éventuelle. L'examen effectué en 2018 a montré qu'il n'y avait pas eu de dévalorisation.

Note 2.8: Immobilisations incorporelles

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Au 31 déc. 2017	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2017	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2018	Au 31 déc. 2018
	<i>En millions de dollars</i>								
Logiciels de conception interne	56,5	0,3	0,6	57,4	(51,5)	1,6	-	(53,1)	4,3
Logiciels commerciaux	2,8	-	-	2,8	(2,8)	-	-	(2,8)	-
Licences et droits d'utilisation	0,7	-	-	0,7	(0,7)	-	-	(0,7)	-
Actifs incorporels en cours de mise au point	0,6	0,2	(0,6)	0,2	-	-	-	-	0,2
Total des immobilisations incorporelles	60,6	0,5	-	61,1	(55,0)	1,6	-	(56,6)	4,5

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette
	Au 31 déc. 2016	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2016	Entrées	Sorties/transferts	Au 31 déc. 2017	Au 31 déc. 2017
<i>En millions de dollars</i>									
Logiciels de conception interne	54,8	0,5	1,2	56,5	(50,2)	(1,3)	-	(51,5)	5,0
Logiciels commerciaux	2,8	-	-	2,8	(2,8)	-	-	(2,8)	-
Licences et droits d'utilisation	0,7	-	-	0,7	(0,7)	-	-	(0,7)	-
Actifs incorporels en cours de mise au point	1,1	0,7	(1,2)	0,6	-	-	-	-	0,6
Total des immobilisations incorporelles	59,4	1,2	-	60,6	(53,7)	(1,3)	-	(55,0)	5,6

92. Les immobilisations incorporelles sont capitalisées si leur coût dépasse le seuil de 5 000 dollars, sauf dans le cas des logiciels de conception interne, pour lesquels le seuil est de 100 000 dollars. La valeur capitalisée des logiciels de conception interne exclut les coûts liés à la recherche et à la maintenance.
93. La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles est incluse dans l'État de la situation financière, les frais d'amortissement pour l'exercice, soit 1,6 million de dollars, apparaissant dans l'État des résultats financiers.

Note 2.9: Dettes et charges à payer

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Montants dus aux fournisseurs	138,9	157,5
Montants dus aux donateurs	12,3	27,2
Comptes créditeurs divers	71,8	67,7
Total partiel, dettes	223,0	252,4
Charges à payer	504,8	402,5
Total, dettes et charges à payer	727,8	654,9

94. Les montants dus aux fournisseurs correspondent aux biens et aux services pour lesquels il a été reçu des factures.
95. Les montants dus aux donateurs représentent le solde des contributions non dépensées afférentes à des projets clos qui se trouve en attente de remboursement ou de reprogrammation.
96. Les charges à payer concernent des biens et des services qui ont été reçus ou fournis au PAM pendant l'exercice mais qui n'ont pas été facturés par les fournisseurs.
97. Les comptes créditeurs divers comprennent les montants dus au personnel et à d'autres organismes des Nations Unies au titre de services fournis ainsi que la juste valeur des contrats de change à terme.

Note 2.10: Produits constatés d'avance

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Portion courante	783,4	1 550,0
Portion non courante	495,8	378,2
Total produits constatés d'avance	1 279,2	1 928,2

98. Les produits constatés d'avance correspondent à des contributions pour lesquelles la comptabilisation du produit a été repoussée à des exercices ultérieurs étant donné que l'année stipulée par le donateur débute après la fin de l'exercice financier en cours.
99. La part courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait aux 12 prochains mois. La part non-courante correspond au produit constaté d'avance de contributions ayant trait à la période débutant plus de 12 mois après la fin de l'exercice financier.

100. Conformément à la méthode de comptabilisation des produits provenant des contributions décrite à la Note 1, le montant des produits constatés d'avance est diminué et celui des produits des contributions est comptabilisé dans l'État de la situation financière au début de l'exercice concerné par la contribution, tel que stipulé par le donateur.
101. Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des produits constatés d'avance en fonction de l'exercice auquel la contribution est affectée, comme stipulé par le donateur:

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Année de contribution		
2023	1,1	
2022	14,7	
2021	159,8	17,2
2020	320,2	111,4
2019	783,4	249,6
2018	-	1 550,0
Total produits constatés d'avance	1 279,2	1 928,2

Note 2.11: Provisions

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Provisions pour remboursements aux donateurs	9,2	6,3
Autres provisions	2,6	-
Total provisions	11,8	6,3

102. La provision pour remboursements aux donateurs est une estimation des montants à rembourser aux donateurs au titre de contributions en espèces non utilisées pour le projet concerné. Le montant de cette provision est fondé sur l'expérience passée.
103. La variation de la provision pour remboursements aux donateurs enregistrée en 2018 est la suivante:

	2017	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2018
	<i>En millions de dollars</i>			
Provisions pour remboursements aux donateurs	6,3	(7,1)	10,0	9,2

104. En 2018, le montant total des remboursements aux donateurs s'est élevé à 7,1 millions de dollars. Ces remboursements sont comptabilisés comme utilisation de la provision pour remboursements aux donateurs et sont reflétés dans l'État de la situation financière. Au 31 décembre 2018, le montant final de la provision requise a été estimé à 9,2 millions de dollars. Par conséquent, une augmentation de 10,0 millions de dollars a été comptabilisée

à titre d'ajustement des produits provenant des contributions en espèces et est reflétée dans l'État des résultats financiers.

105. Des provisions sont comptabilisées pour des actions en justice lorsque des déboursements sont à prévoir pour le règlement de ces affaires et que les montants peuvent être estimés de manière fiable.
106. La variation de la provision pour action en justice enregistrée en 2018 est la suivante:

	2017	Utilisation	Augmentation/ (diminution)	2018
	<i>En millions de dollars</i>			
Provisions pour action en justice	-	-	2,6	2,6

Note 2.12: Avantages du personnel

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Composition:		
Portion courante	41,2	36,9
Portion non courante	737,0	841,2
Total des passifs liés aux avantages du personnel	778,2	878,1

	2018			2017
	Évaluation actuarielle	Évaluation du PAM	Total	
	<i>En millions de dollars</i>			
Avantages à court terme	3,3	37,9	41,2	36,9
Avantages postérieurs à l'emploi	657,8	1,6	659,4	767,5
Autres avantages à long terme	72,1	5,5	77,6	73,7
Total des passifs liés aux avantages du personnel	733,2	45,0	778,2	878,1

2.12.1 Avantages à court terme du personnel

107. Les avantages à court terme se rapportent aux congés annuels, à l'indemnité pour frais d'études et aux montants engagés mais non versés au titre de l'ensemble des régimes à prestations. Les montants engagés mais non versés ont été estimés par des cabinets d'actuaire et portés aux passifs à court terme afférents aux avantages du personnel.

2.12.2 Avantages postérieurs à l'emploi

108. Les avantages postérieurs à l'emploi sont les régimes à prestations définies, qui comprennent les Plans d'assurance maladie après la cessation de service, le Régime des indemnités pour cessation de service et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation.

109. Ces avantages postérieurs à l'emploi sont dus pour deux catégories de personnel: a) les fonctionnaires du cadre organique et des services généraux en poste au Siège; et b) le personnel national du cadre organique et des services généraux employé dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux (désigné collectivement par l'expression "personnel recruté localement"). Ces deux catégories de personnel relèvent du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies.
110. Les Plans d'assurance maladie après la cessation de service permettent aux retraités et aux membres de leur famille remplissant les conditions requises de participer soit au Plan général d'assurance médicale (BMIP), soit au Régime de couverture médicale du personnel hors Siège recruté sur le plan national (MICS), en fonction de la catégorie de personnel à laquelle ils appartiennent. Le BMIP couvre les membres du personnel du cadre organique ou des services généraux en poste au Siège. Le MICS couvre le personnel recruté sur le plan local en poste dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux. Les engagements au titre des prestations définies des Plans d'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actuelle de la part des coûts d'assurance médicale des retraités couverte par le PAM et les droits à prestations après cessation de service accumulés à ce jour par le personnel en activité.
111. Le régime des indemnités pour cessation de service s'applique à tous les agents des services généraux en poste en Italie.
112. Le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation a pour objet de couvrir les indemnités dues à tous les fonctionnaires, employés et personnes à leur charge, en cas de décès, maladie ou accident imputable au service et, dans certaines circonstances, de compléter les pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

2.12.3 Autres avantages à long terme du personnel

113. Les autres avantages à long terme du personnel comprennent les congés dans les foyers et les autres indemnités liées au départ, qui recouvrent les jours de congé accumulés, le capital décès, l'indemnité de rapatriement, les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement, autant de prestations dues à la cessation de service des fonctionnaires.

2.12.4 Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel

114. Les passifs liés aux avantages du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels ou calculés par le PAM. Au 31 décembre 2018, le montant total des passifs liés aux avantages du personnel était de 778,2 millions de dollars, dont 733,2 millions de dollars calculés par des actuaires et 45,0 millions de dollars calculés par le PAM (837,6 millions de dollars et 40,5 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2017).
115. Sur ce montant total de 778,2 millions de dollars, 601,8 millions de dollars ont été imputés aux fonds et projets pertinents (516,9 millions de dollars au 31 décembre 2017). Le solde de 176,4 millions de dollars (361,2 millions de dollars au 31 décembre 2017) a été imputé au Fonds général.
116. À sa session annuelle de 2010, le Conseil a approuvé un plan de financement pour faire face aux passifs liés aux avantages du personnel non encore couverts, actuellement comptabilisés au passif du Fonds général. Ce plan prévoit notamment l'affectation annuelle d'un montant supplémentaire de 7,5 millions de dollars à la rubrique des coûts standard de personnel sur une période de 15 ans commençant en 2011, l'objectif étant que les engagements en question soient intégralement financés à l'expiration de cette période de 15 ans, si toutes les hypothèses se concrétisent.

2.12.5 Évaluations actuarielles des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés au départ

117. Les engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi (Plans d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation) et autres avantages liés au départ sont déterminés par des actuaires sur la base d'hypothèses et de méthodes d'évaluation actuarielle tenant compte des règles du Régime et des indemnités à payer.
118. Le montant total des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages liés au départ, tel que calculé par les actuaires, s'élevait à 729,9 millions de dollars au 31 décembre 2018 (834,6 millions de dollars en 2017); sur ce total, 533,5 millions de dollars correspondent aux avantages des membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège (580,1 millions de dollars en 2017), et 196,4 millions de dollars aux avantages du personnel recruté localement (254,5 millions de dollars en 2017).
119. Au titre de la norme IPSAS 39, les charges annuelles correspondant aux passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi calculées par les actuaires ne comprennent pas l'amortissement des gains/(pertes). Le montant total des gains/(pertes) actuariels correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi figure donc dans l'État des variations de l'actif net. Les gains/(pertes) actuariels afférents à d'autres avantages liés au départ continuent d'être inscrits en charges dans l'État des résultats financiers pour l'exercice auquel ils se rapportent.

2.12.5.1 Hypothèses et méthodes d'évaluation actuarielle

120. Chaque année, le PAM revoit et sélectionne les hypothèses et méthodes qui seront utilisées par les actuaires dans le contexte de l'évaluation en fin d'exercice du coût des régimes de prestations après la cessation de service (avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages liés au départ) et de la contribution que le PAM devra y apporter. Pour l'évaluation de 2018, les hypothèses et méthodes utilisées sont décrites dans le tableau ci-après, qui indique également les hypothèses et méthodes employées pour l'évaluation de 2017.
121. Les hypothèses et méthodes utilisées pour réaliser l'évaluation actuarielle de 2018, ainsi que l'évolution des différents plans et régimes constatée depuis la date de la précédente évaluation, ont entraîné une diminution du montant net des engagements correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages liés au départ, soit 104,7 millions de dollars (146,8 millions de dollars au total en 2017).
122. Conformément à la norme IPSAS 39, les principales hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être présentée en termes absolus.
123. Les hypothèses et méthodes ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des engagements du PAM correspondant aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages liés au départ au 31 décembre 2018.

Taux d'actualisation	<p>3,2 pour cent pour la comptabilisation et pour le financement; ce taux a été établi sur la base de la courbe des rendements pour les régimes couvrant les membres du personnel du cadre organique et des services généraux en poste au Siège (2,7 pour cent lors de l'évaluation de 2017)</p> <p>4,8 pour cent sur la base de la courbe des rendements pour les régimes couvrant le personnel recruté localement (4,0 pour cent lors de l'évaluation de 2017).</p>
Augmentations des frais médicaux (Plan d'assurance maladie après la cessation de service uniquement)	<p>BMIP – 4,6 pour cent pour 2019, en diminution de 0,1 pour cent tous les deux ans pour atteindre 4,0 pour cent en 2030, puis de 0,1 pour cent par an pour atteindre 3,7 pour cent en 2033 et chaque année par la suite (comme lors de l'évaluation de 2017)</p> <p>Pour le MICS, les actuaires ont tablé sur une augmentation de 9,4 pour cent en 2019, en diminution de 0,3 pour cent par an pour atteindre 6,7 pour cent en 2028, puis de 0,2 pour cent par an pour atteindre 4,9 pour cent en 2037, puis de 0,1 pour cent par an pour atteindre 4,0 pour cent en 2046 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes (9,2 pour cent pendant 2018, en diminution de 0,3 pour cent par an pour atteindre 7,1 pour cent en 2025, puis de 0,2 pour cent par an pour atteindre 5,1 pour cent en 2035, puis de 0,1 pour cent par an pour atteindre 4,0 pour cent en 2046 et se stabiliser à ce niveau les années suivantes, lors de l'évaluation de 2017)</p>
Augmentation annuelle des traitements	3,0 pour cent, plus composante mérite (3,5 pour cent, plus composante mérite, lors de l'évaluation de 2017)
Hausse annuelle du coût de la vie	1,9 pour cent pour le personnel international et 2,2 pour cent pour le personnel national (comme lors de l'évaluation de 2017)
Taux de change futurs	Taux de change opérationnel de l'ONU au 31 décembre 2018
Taux de mortalité	Les taux de mortalité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2017 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (lors de l'évaluation de 2017)
Taux d'invalidité	Les taux d'invalidité correspondent à ceux calculés lors de l'évaluation réalisée au 31 décembre 2017 par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (lors de l'évaluation de 2017)
Taux de conversion des droits à prestation	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2013 et 2018 (basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013 lors de l'évaluation de 2017)
Taux de retraite	Basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2013 et 2018 (basés sur une étude des taux de conversion du PAM entre 2009 et 2013 lors de l'évaluation de 2017)
Méthode actuarielle	<p>Plans d'assurance maladie après la cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation: méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction à la date à laquelle prend naissance le droit à prestation.</p> <p>Autres régimes d'indemnités pour cessation de service: pour les versements en compensation des jours de congé accumulés, méthode des unités de crédit projetées avec période d'imputation allant de la date d'entrée en fonction jusqu'à la date de cessation de service.</p> <p>Pour les frais de voyage et de déménagement liés au rapatriement, méthode des unités de crédit projetées avec une période d'attribution allant de la date d'entrée en fonction à la date de la cessation de service. Pour les primes de rapatriement et le capital décès, méthode des unités de crédit projetées, l'attribution étant établie sur la base des prestations effectivement versées</p>

124. Les tableaux ci-après présentent des informations et analyses supplémentaires concernant les passifs liés aux avantages du personnel calculés par les actuaires.

2.12.5.2 *Rapprochement des engagements au titre des prestations définies*

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2017 (montants retraités)	729,6	68,6	22,9	13,5	834,6
Coût des services pour 2018	50,9	8,0	1,9	0,7	61,5
Charges financières pour 2018	22,8	1,8	0,6	0,4	25,6
Montant brut des prestations effectivement versées pour 2018	(7,4)	(5,3)	(1,8)	(0,6)	(15,1)
Cotisations des participants	1,8	-	-	-	1,8
Changements apportés aux plans et régimes	(16,1)	(0,1)	(1,0)	-	(17,2)
Autres gains actuariels	(156,5)	(0,9)	(2,6)	(1,3)	(161,3)
Engagements au titre des prestations définies, au 31 décembre 2018	625,1	72,1	20,0	12,7	729,9

2.12.5.3 *Charges annuelles pour l'année civile 2018*

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Coût des services	50,9	8,0	1,9	0,7	61,5
Charges financières	22,8	1,8	0,6	0,4	25,6
Gains actuariels	-	(1,0)	-	-	(1,0)
Total dépenses	73,7	8,8	2,5	1,1	86,1

2.12.5.4 Rapprochement de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Fonds de réserve du Plan d'indemnisation	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Anciens employés	442,5	72,1	20,0	3,0	537,6
Employés en activité	182,6	-	-	9,7	192,3
Total	625,1	72,1	20,0	12,7	729,9
Gain des engagements au titre des prestations définies	(172,6)	(1,0)	(3,6)	(1,3)	(178,5)

2.12.6 Passif lié aux avantages du personnel – Analyse de sensibilité

125. La principale hypothèse utilisée lors de l'évaluation de tous les régimes d'avantages du personnel concerne le taux d'actualisation. Une analyse de sensibilité du taux d'actualisation appliqué aux passifs liés aux avantages du personnel figure au tableau ci-après.

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Engagements au titre des prestations définies					
Hypothèse de taux d'actualisation actuel moins 1%	804,1	78,7	21,7	15,3	919,8
Hypothèse de taux d'actualisation actuel	625,1	72,1	20,0	12,7	729,9
Hypothèse de taux d'actualisation actuel plus 1%	494,9	66,5	18,5	10,8	590,7

2.12.6.1 Plans d'assurance maladie après la cessation de service – analyse de sensibilité

126. Trois des principales hypothèses utilisées lors de l'évaluation des Plans d'assurance maladie après la cessation de service concernent: i) le rythme auquel les frais médicaux risquent d'augmenter à l'avenir; ii) le taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro; et iii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l'avenir.
127. S'agissant du BMIP, l'analyse de sensibilité effectuée pour chacune de ces hypothèses est présentée au tableau ci-après.

Taux de change	Taux d'actualisation	Inflation des frais médicaux à long terme par an		
		2,7%	3,7%	4,7%
<i>En millions de dollars</i>				
1,042 dollar pour 1 euro	4,2%	267,5	329,0	410,1
1,142 dollar pour 1 euro	4,2%	284,0	349,3	435,5
1,242 dollar pour 1 euro	4,2%	300,5	369,6	460,8
1,042 dollar pour 1 euro	3,2%	330,4	412,8	523,2
1,142 dollar pour 1 euro	3,2%	350,8	438,3	555,5
1,242 dollar pour 1 euro	3,2%	371,2	463,8	587,8
1,042 dollar pour 1 euro	2,2%	415,6	527,9	680,5
1,142 dollar pour 1 euro	2,2%	441,2	560,6	722,6
1,242 dollar pour 1 euro	2,2%	466,9	593,2	764,6

128. Ces résultats tablent sur le postulat selon lequel les demandes de remboursement et les primes augmenteront au même rythme que la hausse des frais médicaux mais que toutes les autres hypothèses demeureront inchangées.
129. S'agissant du MICS, l'analyse de sensibilité effectuée pour les estimations actuarielles est présentée au tableau ci-après.

Taux d'actualisation	Inflation des frais médicaux à long terme par an		
	3,0%	4,0%	5,0%
<i>En millions de dollars</i>			
5,8%	115,5	145,6	185,7
4,8%	146,1	186,7	241,6
3,8%	187,7	243,5	319,8

2.12.7 Coûts prévus en 2019

130. La contribution prévue du PAM aux régimes à prestations définies est de 15,2 millions de dollars pour 2019, montant déterminé sur la base des prestations qui devraient être versées pendant l'année.

	Plans d'assurance maladie après la cessation de service	Autres avantages liés au départ	Régime des indemnités pour cessation de service	Plan d'indemnisation du personnel	Total
<i>En millions de dollars</i>					
Contributions du PAM prévues pour 2019	5,7	7,4	1,6	0,5	15,2

2.12.8 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

131. Aux termes des Statuts de la Caisse, le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. En pratique, le Comité mixte a fait réaliser une évaluation actuarielle tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.
132. L'obligation financière du PAM à l'égard de la Caisse des pensions consiste à verser la cotisation prescrite, au taux uniforme établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui est actuellement de 7,9 pour cent pour les participants et de 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi que toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse des pensions ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.
133. En 2017, la Caisse des pensions a détecté des anomalies dans les données de recensement utilisées lors de l'évaluation actuarielle réalisée au 31 décembre 2015. En conséquence, faisant exception au cycle biennal normal, la Caisse des pensions a reconduit au 31 décembre 2016 les données sur les participants au 31 décembre 2013 pour établir ses états financiers de 2016.
134. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 a donné un taux de couverture des passifs par les actifs, dans une hypothèse d'ajustement futur des pensions, de 139,2 pour cent (150,1 pour cent pour les données reconduites en 2016). Il était de 102,7 pour cent (101,4 pour cent pour les données reconduites en 2016) en tenant compte du système actuel d'ajustement des pensions.
135. Après évaluation de la situation actuarielle de la Caisse, l'actuaire conseil a conclu que, au 31 décembre 2017, il n'y avait pas lieu de demander les versements prévus en cas de déficit en vertu des dispositions de l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations. En outre, la valeur de ses actifs au prix du marché dépassait également la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. À la date de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

136. Si cet article était invoqué en raison d'un déficit actuariel intervenu durant le fonctionnement ou à cause de la cessation du régime de pension de la Caisse, chaque organisation affiliée devrait, pour couvrir le déficit, verser une somme calculée au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation. Le total des cotisations versées à la Caisse des pensions pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle (2015, 2016 et 2017) s'est élevé à 6 931,39 millions de dollars, dont le PAM a payé 4 pour cent.
137. En 2018, les cotisations versées par le PAM à la Caisse des pensions se sont montées à 106,5 millions de dollars (97,5 millions de dollars en 2017). En 2019, ces cotisations devraient s'élever à environ 113,2 millions de dollars.
138. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.
139. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à un audit annuel de la Caisse des pensions et rend compte chaque année de ses travaux au Comité mixte de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés à l'adresse www.unjspf.org.

2.12.9 Régime de sécurité sociale applicable aux employés titulaires de contrats de service

140. Les employés du PAM titulaires de contrats de service ont droit aux prestations de sécurité sociale conformément aux règles et conditions locales. Toutefois, le PAM n'a pris aucune disposition globale concernant les prestations de sécurité sociale auxquelles ont droit les titulaires de ce type de contrat. Ces prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou de systèmes d'autoassurance. Tous les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être dûment couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les titulaires de contrats de service n'ont pas le statut de fonctionnaires du PAM et ne sont pas couverts par le Statut et le Règlement du personnel de la FAO et de l'ONU.

Note 2.13: Prêt

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Fraction courante du prêt	5,7	5,7
Fraction non-courante du prêt	66,6	72,4
Total	72,3	78,1

141. En décembre 2000, le PAM a conclu avec l'un des principaux donateurs un accord concernant un mécanisme visant à faciliter la fourniture d'un appui, sous forme d'une assistance alimentaire, à deux projets de pays. Au titre de ce mécanisme, un organisme gouvernemental du pays donateur a accordé un prêt à long terme d'un montant de 106,0 millions de dollars qui a été utilisé pour acheter des produits alimentaires.

142. Le prêt, remboursable sur 30 ans, est assorti d'un taux d'intérêt de 2 pour cent par an pendant les 10 premières années et de 3 pour cent du solde pour chacune des annuités suivantes. La fraction courante du prêt comprend un montant annuel du principal de 5,3 millions de dollars et un coût d'amortissement de 0,4 million de dollars calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fonds placés dans des STRIPS du Trésor des États-Unis d'Amérique (Note 2.6) acquis en 2001 sont détenus jusqu'à échéance, en 2031, pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement du principal du prêt de produits de 106,0 millions de dollars.
143. Le prêt est comptabilisé dans les états financiers sur la base du coût amorti, au taux d'intérêt effectif de 2,44 pour cent. Au 31 décembre 2018, le coût total amorti du prêt était de 72,3 millions de dollars (78,1 millions de dollars au 31 décembre 2017), le montant exigible à moins d'un an s'élevant à 5,7 millions de dollars et la portion à long terme à 66,6 millions de dollars (respectivement 5,7 millions de dollars et 72,4 millions de dollars en 2017).
144. En 2018, les charges financières sur le prêt à long terme ont représenté au total 1,8 million de dollars (1,9 million de dollars au 31 décembre 2017), comme indiqué dans l'État des résultats financiers, dont 2,2 millions de dollars représentent les intérêts annuels payés en mai 2018 et (0,4) million de dollars le coût amorti résultant de la comptabilisation du prêt sur la base de sa valeur actuelle nette.
145. Dans l'État des flux de trésorerie, les intérêts payés au cours de l'exercice, soit 2,2 millions de dollars et le remboursement de la tranche annuelle du principal, soit 5,3 millions de dollars, sont présentés sous la rubrique des activités de financement, tandis que les intérêts dus de 1,8 million de dollars sont reflétés dans les ajustements effectués pour corriger l'écart avec les flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

Note 2.14: Instruments financiers

2.14.1 Nature des instruments financiers

146. La Note 1 donne des détails sur les principes et méthodes comptables importants adoptés, y compris les critères de comptabilisation et de décomptabilisation, la base de l'évaluation et la base sur laquelle les gains et les pertes ont été constatés pour chaque classe d'actifs et de passifs financiers.
147. Les catégories d'actifs financiers du PAM sont les suivantes:

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	1 662,0	1 199,3
Placements détenus jusqu'à l'échéance	61,1	65,2
Prêts et créances	4 754,7	5 103,3
Actifs financiers réalisables	575,5	568,7
Total partiel	7 053,3	6 936,5
Actifs non financiers	1 121,7	1 043,0
Total	8 175,0	7 979,5

148. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit sont classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction.

149. L'intégralité des passifs financiers significatifs est constatée au coût amorti.
150. Le tableau ci-après présente les actifs du PAM évalués à la juste valeur au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

	2018				2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	<i>En millions de dollars</i>				<i>En millions de dollars</i>			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	-	1 656,5	5,5	1 662,0	-	1 199,3	-	1 199,3
Actifs financiers réalisables	250,4	325,1	-	575,5	263,4	304,2	1,1	568,7
Total	250,4	1 981,6	5,5	2 237,5	263,4	1 503,5	1,1	1 768,0

151. Les différents niveaux de juste valeur ont été définis comme suit: cours (non ajustés) observables sur des marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1); données autres que les cours de niveau 1, qui sont observables pour l'actif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme d'éléments dérivant de prix) (niveau 2); données sur l'actif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables) (niveau 3).
152. Les directives du PAM en matière de placements recommandent une grande prudence, le principal objectif étant la préservation du capital et la liquidité. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ainsi que les actifs financiers réalisables sont jugés de bonne qualité, selon les organismes de notation internationaux (Note 2.14.2 – Risque de crédit). Les responsables des placements sont tenus, en application des directives du PAM en la matière, de choisir des titres aisément réalisables pour constituer leurs portefeuilles. Les niveaux de juste valeur varient dans une large mesure selon qu'il existe ou non un marché actif pour un titre. Les marchés actifs permettent de disposer de données directement observables et peuvent, en règle générale, assurer une plus grande liquidité, les frais de transaction étant réduits du fait des écarts plus réduits entre cours acheteurs et vendeurs. Un niveau de juste valeur différent ne suppose pas nécessairement un niveau de risque différent ou plus élevé pour un titre, toutes choses étant égales par ailleurs. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur rend compte de la nature des données utilisées pour déterminer la juste valeur, mais pas du risque inhérent à un titre, car la probabilité d'un défaut partiel ou total des émetteurs ou des contreparties est indépendante du niveau de juste valeur.
153. Le tableau ci-après indique les variations concernant les instruments financiers de niveau 3 pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017.

	2018			2017		
	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total	Actifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit	Actifs financiers réalisables	Total
	<i>En millions de dollars</i>			<i>En millions de dollars</i>		
Solde d'ouverture	-	1,1	1,1	1,0	1,9	2,9
Gains (pertes) comptabilisés dans l'État des variations de l'actif net	-	(0,1)	(0,1)	-	0,2	0,2
Acquisitions	5,5	-	5,5	-	1,1	1,1
Cessions	-	-	-	-	(1,0)	(1,0)
Transferts	-	(1,0)	(1,0)	(1,0)	(1,1)	(2,1)
Solde de clôture	5,5	-	5,5	-	1,1	1,1

154. En 2018, un montant de 1,0 million de dollars a été transféré du niveau 3 au niveau 2 en raison d'une plus grande disponibilité des données de marché relatives aux obligations émises par une société commerciale.

2.14.2 Risque de crédit

155. Le risque de crédit associé aux placements auquel le PAM est exposé est largement réparti et les politiques appliquées en matière de gestion des risques limitent le montant du risque de crédit pouvant être encouru avec une seule et même contrepartie et prévoient des normes minimales de solvabilité. En fin d'exercice, la cote attribuée aux placements à court terme par les organismes de notation était de AA et celle des placements à long terme était de A+.

156. Le risque de crédit et le risque de liquidité associés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont considérablement réduits en veillant à ce que ces actifs financiers soient placés en instruments monétaires diversifiés et aisément réalisables cotés AAA et/ou auprès de grandes institutions financières bien cotées par une agence de notation de premier ordre et/ou d'autres contreparties ayant une surface financière suffisante.

157. Les contributions à recevoir sont essentiellement des crédits souverains. La Note 2.3 donne des détails sur les contributions à recevoir, y compris les provisions pour réduction des produits provenant des contributions et les provisions pour créances douteuses.

2.14.3 Risque de taux d'intérêt

158. Le PAM est exposé à un risque de taux d'intérêt pour ce qui est de ses placements à court terme et de ses placements dans des obligations à long terme. Au 31 décembre 2018, les taux d'intérêt effectifs de ces deux portefeuilles de placements étaient respectivement de 2,85 pour cent et de 2,59 pour cent (1,80 pour cent et 1,97 pour cent, respectivement, en 2017). Il ressort d'une évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt que la durée effective du portefeuille est de 0,69 an pour les placements à court terme et de 6,84 ans pour les placements en obligations à long terme (0,71 an et 6,48 ans, respectivement, en décembre 2017). Les instruments dérivés à revenu fixe sont utilisés par les gestionnaires externes des placements pour gérer le risque de taux d'intérêt en appliquant rigoureusement les directives qui leur sont données.

2.14.4 Risque de change

159. Au 31 décembre 2018, 92 pour cent de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étaient libellés dans la monnaie de base, c'est-à-dire le dollar des États-Unis, 8 pour cent en euros et dans d'autres monnaies (comme en 2017). Les sommes détenues dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont essentiellement destinées à appuyer des activités opérationnelles. En outre, 55 pour cent des contributions à recevoir sont libellées dans la monnaie de base qu'est le dollar des États-Unis, 25 pour cent en euros, 7 pour cent en couronnes suédoises, 6 pour cent en livres sterling et 7 pour cent dans d'autres monnaies (59 pour cent en dollars des États-Unis, 23 pour cent en euros, 5 pour cent en dollars du Canada et 13 pour cent dans d'autres monnaies au 31 décembre 2017).
160. Les contrats de change à terme servent à couvrir le risque de change entre l'euro et le dollar des États-Unis correspondant aux dépenses salariales du Siège imputables au budget administratif et d'appui aux programmes, conformément à la politique de couverture approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2008. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'exécution de 12 contrats s'est traduite par un gain réalisé de 1,1 million de dollars (au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'exécution de 12 contrats s'était traduite par un gain réalisé de 0,3 million de dollars). En outre, une nouvelle stratégie de couverture a été mise en place pour l'exercice 2018, dans le cadre de laquelle le PAM a conclu 12 contrats de change à terme pour acheter un total de 53,4 millions d'euros sur 12 mois à un taux de change fixe. Au 31 décembre 2018, la valeur notionnelle de ces 12 contrats était de 64,5 millions de dollars, ce qui représentait une perte latente de 2,4 millions de dollars sur la base du taux à terme au 31 décembre 2018. Ces gains réalisés et ces pertes latentes sont reflétés dans l'État des résultats financiers sous la rubrique des écarts de change.

2.14.5 Risque de marché

161. Le PAM est également exposé au risque de marché du fait de ses placements à court et à long terme. La valeur de ses revenus fixes, actions, instruments financiers dérivés et contrats de change à terme pourrait varier chaque jour. Toutes les analyses de sensibilité présentées ci-après ont été effectuées en partant de l'hypothèse que toutes les variables, sauf celles qui sont expressément mentionnées, demeurent constantes.
162. Sensibilité aux variations de taux d'intérêt - Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 13,6 millions de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des taux d'intérêt de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 20,7 millions de dollars reflétée dans l'État des variations de l'actif net.
163. Sensibilité aux variations des cours des contrats à terme - Pour les placements à court terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par une perte (gain) latente de 0,1 million de dollars reflétée dans l'État des résultats financiers. S'agissant du portefeuille des obligations à long terme, une augmentation (diminution) des cours des contrats à terme de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,4 million de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.
164. Sensibilité aux variations des prix des actions - Le rendement des placements en actions est évalué par référence à l'indice MSCI All Country World Index, indice reconnu des actions cotées sur toutes les places boursières du monde. Une augmentation (diminution) du prix des actions de 1 pour cent répartie entre les six fonds régionaux de placements en actions se traduirait par un gain (perte) latent de 2,7 millions de dollars reflété dans l'État des variations de l'actif net.

165. Sensibilité concernant les contrats de change à terme - Pour les 12 contrats à terme restants, qui servent à couvrir les risques de change pour le budget AAP, une augmentation (diminution) du taux de change dollar/euro de 1 pour cent se traduirait par un gain (perte) latent de 0,6 million de dollars reflété dans l'État des résultats financiers, toutes les autres variables demeurant constantes. Pour les placements à long terme, une appréciation (dépréciation) des devises de 1 pour cent par rapport au dollar pour l'ensemble des positions de change à terme actuellement détenues se traduirait par des pertes (gains) latentes de 0,4 million de dollars reflétées dans l'État des résultats financiers.

Note 2.15: Solde des fonds et réserves

166. Les soldes des fonds représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme. Ils constituent la valeur résiduelle des actifs du PAM après déduction de tous ses passifs. Le tableau ci-dessous présente les soldes des fonds du PAM.

	2018				Total
	Fonds de catégories d'activités	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Fonds général et comptes spéciaux		
	(Solde)	(Solde)	(Solde)	Réserves	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2018	3 692,8	184,4	176,3	380,4	4 433,9
Excédent/(déficit) de l'exercice	347,1	(49,4)	430,9	-	728,6
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2018					
Avances à des projets	144,3	-	-	(144,3)	-
Montants remboursés par des projets	(68,3)	-	-	68,3	-
Autres transferts (des)/aux réserves	-	-	(102,9)	102,9	-
Virements entre fonds	280,3	26,4	(306,7)	-	-
Gains (pertes) actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	-	-	177,5	-	177,5
Gains (pertes) nets latents sur les placements à long terme	-	-	(34,3)	-	(34,3)
Total des variations de l'exercice	356,2	26,5	(266,4)	26,9	143,2
Solde de clôture au 31 décembre 2018	4 396,2	161,4	340,8	407,3	5 305,7

	2017				Total
	Fonds de catégories d'activités	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Fonds général et comptes spéciaux		
	(Solde)	(Solde)	(Solde)	Réserves	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 (montants retraités)	3 761,0	225,4	(31,5)	329,7	4 284,6
Excédent/(déficit) de l'exercice	(333,0)	(66,7)	611,4	-	211,7
Variations des soldes des fonds et des réserves en 2017					
Avances à des projets	154,2	-	-	(154,2)	-
Montants remboursés par des projets	(114,5)	-	-	114,5	-
Autres transferts (des)/aux réserves	-	-	(90,4)	90,4	-
Virements entre fonds	225,1	25,7	(250,8)	-	-
Gains (pertes) actuariels sur les passifs liés aux avantages du personnel	-	-	(120,4)	-	(120,4)
Gains (pertes) nets latents sur les placements à long terme	-	-	58,0	-	58,0
Total des variations de l'exercice	264,8	25,7	(403,6)	50,7	(62,4)
Solde de clôture au 31 décembre 2017	3 692,8	184,4	176,3	380,4	4 433,9

167. Les transferts des/aux réserves comprennent les avances faites à des projets au titre de la réserve du Compte d'intervention immédiate (CII) et les montants remboursés par les projets (note 2.15.3), la reconstitution des réserves et d'autres allocations approuvées par le Conseil.
168. Certaines contributions en espèces fournies par les donateurs n'ont pas, au moment où elles ont été confirmées, été affectées à une catégorie d'activités ou à des projets bilatéraux. De telles contributions sont considérées comme des fonds multilatéraux non affectés et sont comptabilisées dans le Fonds général. Lorsque ces contributions sont affectées à des projets spécifiques, les charges correspondantes sont constatées dans les fonds de catégories d'activités ou les fonds bilatéraux appropriés.
169. Les réserves sont établies par le Conseil à titre de dispositifs permettant de couvrir ou de financer des activités spécifiques dans des conditions déterminées. En 2018, le PAM avait quatre réserves actives: i) la Réserve opérationnelle; ii) la Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres; iii) le CII; et iv) le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le tableau suivant présente les réserves du PAM.

Note	2018				
	Réserve opérationnelle	Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres	CII	Compte de péréquation des dépenses AAP	Total
	2.15.1	2.15.2	2.15.3	2.15.4	
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2018	93,0	6,0	24,6	256,8	380,4
Avances à des projets	-	-	(144,3)	-	(144,3)
Montants remboursés par des projets	-	-	68,3	-	68,3
Allocations approuvées par le Conseil d'administration	-	-	-	(65,6)	(65,6)
Remboursement d'allocations approuvées par le Conseil et non dépensées	-	-	-	0,6	0,6
Reconstitutions	2,2	-	66,4	-	68,6
Virement du Compte de péréquation des dépenses AAP au CII	-	-	44,0	(44,0)	-
Excédent des produits provenant des CAI sur les dépenses AAP	-	-	-	99,3	99,3
Total des variations de l'exercice	2,2	-	34,4	(9,7)	26,9
Solde de clôture au 31 décembre 2018	95,2	6,0	59,0	247,1	407,3

170. Les fluctuations des réserves sont directement imputées au compte de réserve correspondant.

2.15.1 Réserve opérationnelle

171. L'article 10.5 du Règlement financier prévoit la constitution d'une Réserve opérationnelle servant à assurer la continuité des opérations en cas de pénurie temporaire de ressources. En outre, la Réserve opérationnelle est utilisée pour gérer le risque associé au dispositif de prêts internes en faveur des projets (précédemment appelé Mécanisme de financement anticipé).

172. En 2018, le Conseil d'administration a approuvé la reconstitution de la Réserve opérationnelle au moyen du Fonds général à hauteur de 2,2 millions de dollars, conformément à l'article 10.6 du Règlement financier. Au 31 décembre 2018, le solde de la Réserve opérationnelle s'élevait à son montant approuvé de 95,2 millions de dollars.

2.15.2 Réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres

173. Le compte de réserve du Mécanisme de gestion globale des vivres a été établi en 2014 à l'issue d'un examen approfondi du Mécanisme de financement anticipé afin de garantir les prêts internes accordés au titre du Mécanisme de gestion globale des vivres (décision 2014/EB.A/8).

174. Le solde de la Réserve du Mécanisme de gestion globale des risques s'établit à 6,0 millions de dollars au 31 décembre 2018.

2.15.3 Compte d'intervention immédiate

175. Le CII a été créé pour permettre au PAM de procéder rapidement à l'achat de vivres et de produits non alimentaires et à leur livraison pour répondre à des besoins urgents.

176. En 2018, le CII a reçu 66,4 millions de dollars à titre de reconstitution. En outre, un montant de 44,0 millions de dollars a été transféré du Compte de péréquation des dépenses AAP pour alimenter le CII conformément aux décisions du Conseil (9,0 millions de dollars au titre de la décision 2017/EB.2/5-A/1/Rev.1 et 35,0 millions de dollars au titre de la décision 2018/EB.A/6-C/1/Rev.1).

177. Les avances faites à des projets se sont montées au total à 144,3 millions de dollars, et les montants remboursés par des projets atteignaient 68,3 millions de dollars.

178. En 2018, le CII a reçu 178,7 millions de dollars à titre de reconstitution, de remboursement des avances et de transferts supplémentaires du Compte de péréquation des dépenses AAP. L'objectif annuel de contributions au CII fixé par le Conseil (décision 2014/EB.2/4) est de 200,0 millions de dollars.

179. Au 31 décembre 2018, l'encours des avances faites à des projets au titre du CII se chiffrait au total à 99,5 millions de dollars (89,5 millions de dollars en 2017).

2.15.4 Compte de péréquation des dépenses d'administration et d'appui aux programmes

180. Le Compte de péréquation des dépenses AAP est une réserve constituée pour comptabiliser la différence éventuelle entre les produits provenant du recouvrement des CAI et les dépenses AAP de l'exercice.

181. Un montant de 35,6 millions de dollars a été transféré du Compte de péréquation des dépenses AAP pour financer les initiatives internes d'importance primordiale prévues dans le Plan de gestion du PAM pour 2018-2020 (décision WFP/EB.2/2017/5-A/1/Rev.1), et un montant de 30,0 millions de dollars a été transféré au Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs conformément à la décision prise par le Conseil à sa session annuelle de 2018 (décision WFP/EB.A/2018/6-C/1/Rev.1).

182. Le reliquat de crédits provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP approuvés par le Conseil au cours des exercices précédents, soit 0,6 million de dollars, a été reversé à ce compte en 2018 conformément à l'article 9.9 du Règlement financier.

183. Le surplus des produits provenant du recouvrement des CAI sur les dépenses AAP enregistré, soit 99,3 millions de dollars, a été viré au Compte de péréquation des dépenses AAP en 2018 (72,5 millions de dollars d'excédent en 2017).

184. Au 31 décembre 2018, le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP était de 247,1 millions de dollars.

Note 3: Produits

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
3.1 Contributions en espèces		
Contributions aux coûts directs	6 405,6	5 407,3
Contributions aux CAI	439,6	401,2
Total partiel	6 845,2	5 808,5
Moins:		
Remboursements, reprogrammations et réduction des produits provenant des contributions	(61,8)	(193,7)
Total des contributions en espèces	6 783,4	5 614,8
3.2 Contributions en nature		
Contributions en nature sous forme de produits	413,7	352,5
Contributions en nature sous forme de services et de produits non alimentaires	41,0	31,6
Total partiel	454,7	384,1
Plus (moins):		
Augmentation (réduction) des produits provenant des contributions	(3,2)	1,0
Total des contributions en nature	451,5	385,1
3.3 Écart de change	(84,4)	231,0
3.4 Rendement des placements		
Gains (pertes) nets latents réalisés sur les placements	(10,0)	9,5
Gains (pertes) nets latents sur les placements	(4,2)	8,5
Rendement des placements	58,6	33,0
Rendement total des placements	44,4	51,0
3.5 Autres produits		
Produits de la fourniture de biens et services	155,4	128,4
Produits accessoires	18,0	20,6
Total des autres produits	173,4	149,0
Total des produits	7 368,3	6 430,9

185. Les produits provenant des contributions sont ajustés en fonction des variations de la provision pour réduction des produits provenant des contributions (Note 2.3) et de la provision pour remboursements aux donateurs (Note 2.11). Les montants effectifs des remboursements et de la réduction des produits provenant des contributions sont imputés directement aux contributions spécifiques qu'ils concernent.

186. Les contributions en nature comprennent les contributions sous forme de produits alimentaires, de services ou de produits non alimentaires confirmées pendant l'exercice.

187. Au cours de l'exercice 2018, les autres produits perçus se sont montés à 173,4 millions de dollars, dont 155,4 millions de dollars ont été générés par la fourniture de biens et services (128,4 millions de dollars au 31 décembre 2017) et 18,0 millions de dollars correspondent à des produits accessoires (20,6 millions de dollars au 31 décembre 2017). Les produits provenant de la fourniture de biens et services relevaient principalement d'opérations de transport aérien et de fourniture de biens et services par l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies et d'autres services logistiques. Le PAM a aussi perçu à titre de produits accessoires un montant comprenant le produit de la vente de denrées endommagées et d'autres actifs.

Note 4: Charges

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
4.1 Transferts de type monétaire effectués		
Transferts monétaires et bons	1 669,5	1 368,7
Transferts de bon-produits	91,0	77,4
Transferts de type monétaire effectués	1 760,5	1 446,1
4.2 Produits alimentaires distribués	2 132,6	2 197,5
4.3 Services de distribution et services connexes	758,7	664,4
4.4 Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel		
Personnel recruté aux niveaux international et national	709,5	644,3
Consultants	137,6	123,0
Volontaires des Nations Unies	2,6	2,5
Personnel temporaire	96,9	89,9
Autres dépenses de personnel	33,1	24,3
Total des traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	979,7	884,0
4.5 Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement		
Télécommunications et technologies de l'information	17,4	13,9
Matériel	73,8	106,5
Fournitures de bureau et biens consommables	30,7	19,5
Charges courantes (électricité, etc.)	7,6	7,4
Entretien et exploitation des véhicules	33,8	27,1
Total des fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	163,3	174,4
4.6 Services contractuels et autres services		
Opérations de transport aérien	294,1	336,8
Autres services contractuels	358,2	335,8
Services liés aux télécommunications/technologies de l'information	28,3	30,2
Services de sécurité et autres	28,2	22,1
Contrats de location	42,1	34,6
Total des services contractuels et autres services	750,9	759,5

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
4.7 Charges financières	1,8	1,9
4.8 Dépréciation et amortissement	47,4	47,7
4.9 Autres charges		
Services d'entretien	7,8	5,3
Assurances	2,7	15,4
Commissions bancaires/honoraires du gestionnaire des placements et du gardien	4,2	4,2
Dévalorisation et passation par profits et pertes	13,1	(0,1)
Autres	17,0	18,9
Total des autres charges	44,8	43,7
Total des charges	6 639,7	6 219,2

188. Les produits alimentaires distribués comprennent le coût des produits, ainsi que le coût du transport entre les pays où le PAM en prend livraison et le pays bénéficiaire, et les dépenses connexes. Le coût des produits distribués comprend le coût imputable aux pertes avant et après livraison, soit 14,4 millions de dollars (20,5 millions de dollars en 2017) (Note 9).
189. Conformément aux principes comptables appliqués par le PAM, le coût des produits alimentaires est comptabilisé comme charges lorsque les produits sont remis aux partenaires coopérants. Au 31 décembre 2018, des produits alimentaires détenus par les partenaires coopérants d'une valeur de 57,9 millions de dollars (86 040 tonnes) n'avaient pas encore été distribués aux bénéficiaires (87,0 millions de dollars ou 121 914 tonnes au 31 décembre 2017).
190. Le coût des distributions et des services connexes représentent le coût du transport des produits dans le pays bénéficiaire jusqu'au point de distribution finale ainsi que le coût de leur distribution.
191. Les traitements, salaires et prestations dues aux employés et les autres dépenses afférentes au personnel du PAM couvrent les montants versés aux fonctionnaires du PAM, aux consultants et aux titulaires de contrats de service et comprennent les frais de voyage en mission des fonctionnaires et des consultants, le coût de la formation et des stages et les mesures d'incitation.
192. Les fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement représentent le coût des biens et des services utilisés pour assurer tant l'exécution directe des projets que l'administration et l'appui.

Note 5: État des flux de trésorerie

193. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ne tiennent pas compte des contributions en nature sous forme de produits ou de services étant donné que celles-ci n'ont aucun impact sur les mouvements de trésorerie. Les flux de trésorerie provenant des activités de placement sont indiqués nets des opérations d'achat et de revente immédiate portant sur des montants importants et à brève échéance.

Note 6: État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs

194. Le budget et les états financiers du PAM sont établis sur des bases différentes. L'État de la situation financière, l'État des résultats financiers, l'État des variations de l'actif net et l'État des flux de trésorerie sont établis sur la base d'une comptabilité d'exercice et d'une classification fondée sur la nature des charges figurant dans l'État des résultats financiers, tandis que l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs est établi sur la base des engagements.
195. Comme l'exige la norme IPSAS 24, Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers, les montants effectifs présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget ne sont pas établis sur une base comparable, être rapprochés avec les montants effectifs présentés dans les états financiers, en indiquant séparément les différences concernant la base d'établissement, la couverture temporelle et les entités. Les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget peuvent également être différents.
196. Les montants budgétisés ont été présentés sur la base d'une classification fonctionnelle conformément au Plan de gestion pour 2018-2020, qui ventile le budget par année.
197. L'État V comprend une colonne – Plan de mise en œuvre – qui correspond au plan de travail hiérarchisé établi à partir d'une estimation des contributions prévues compte tenu du fait que le PAM est une institution financée par des contributions volontaires et que ses opérations et sa gestion financière sont par conséquent tributaires des financements effectivement reçus. Le plan de travail hiérarchisé approuvé par le Conseil d'administration en novembre 2017 (WFP/EB.2/2017/5-A/1/Rev.1) comprend les coûts directs des projets et les coûts des PSP, les dépenses ordinaires d'administration et d'appui aux programmes et les initiatives internes d'importance primordiale.
198. Des explications des principales différences entre le budget initial et le budget final, le budget final et les montants effectifs, et entre le plan de mise en œuvre et les montants effectifs sont présentées sous la rubrique Analyse des résultats financiers et budgétaires de la déclaration du Directeur exécutif.
199. Il y a des différences lorsque le budget approuvé est établi sur une base autre que celle utilisée pour la comptabilité. Dans le cas du PAM, le budget est établi sur la base des engagements et les états financiers sur la base de la comptabilité d'exercice. Les engagements non réglés, y compris les commandes non exécutées et le montant net des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, des activités de placement et des activités de financement sont présentés sur des bases différentes.
200. Il y a des différences temporelles lorsque la période couverte par le budget n'est pas la même que la période sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du PAM, il n'y a pas de différences temporelles aux fins de la comparaison des montants budgétisés et des montants effectifs.
201. Il y a des différences d'entités lorsque le budget omet des programmes ou des entités faisant partie de l'entité pour laquelle les états financiers sont établis. En ce qui concerne les différences d'entités, les opérations bilatérales et les fonds d'affectation spéciale font partie des activités du PAM et sont reflétés dans les états financiers mais, comme il s'agit de ressources extrabudgétaires, ne figurent pas dans le budget.

202. Les différences de présentation sont dues aux différences qui caractérisent les formats et les systèmes de classification adoptés pour la présentation de l'État des flux de trésorerie et de l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs. Les produits et les charges pertinentes autres que celles qui sont imputées à des Fonds qui n'apparaissent pas dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs font partie des différences de présentation.
203. On trouvera ci-dessous un rapprochement des montants effectifs sur une base comparable figurant dans l'État comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs (État V) et des montants effectifs figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017:

	Activités opérationnelles	Activités de placement	Activités de financement	Total
<i>En millions de dollars</i>				
Montant effectif sur une base comparable (État V)	(6 794,4)	-	-	(6 794,4)
Différences de bases d'établissement	(92,8)	(585,6)	(7,5)	(686,6)
Différences de présentation	7 442,8	-	-	7 443,5
Différences d'entités	(115,3)	-	-	(115,3)
Montant effectif figurant dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	440,3	(585,6)	(7,5)	(152,8)

Note 7: Information sectorielle

Note 7.1: État de la situation financière par secteur

	2018				2017	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
Actifs						
Actifs - court terme						
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	1 866,4	653,6	265,4	-	2 785,4	2 475,2
Contributions à recevoir	2 731,0	239,3	40,7	-	3 011,0	3 523,8
Stocks	729,9	121,5	2,4	-	853,8	704,8
Autres comptes débiteurs	182,7	517,7	3,3	(485,7)	218,0	136,6
	5 510,0	1 532,1	311,8	(485,7)	6 868,2	6 840,4

	2018				2017	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
Actifs - long terme						
Contributions à recevoir	147,7	337,4	25,7	-	510,8	378,2
Placements à long terme	-	629,3	-	-	629,3	626,9
Immobilisations corporelles	116,8	43,9	1,5	-	162,2	128,4
Immobilisations incorporelles	0,1	4,4	-	-	4,5	5,6
	264,6	1 015,0	27,2	-	1 306,8	1 139,1
Total des actifs	5 774,6	2 547,1	339,0	(485,7)	8 175,0	7 979,5
Passifs						
Passifs - court terme						
Dettes et charges à payer	781,8	309,7	122,0	(485,7)	727,8	654,9
Produits constatés d'avance	455,2	298,8	29,4	-	783,4	1 550,0
Provisions	8,0	2,6	1,2	-	11,8	6,3
Avantages du personnel	-	41,2	-	-	41,2	36,9
Prêt	-	5,7	-	-	5,7	5,7
	1 245,0	658,0	152,6	(485,7)	1 569,9	2 253,8
Passifs - long terme						
Produits constatés d'avance	133,4	337,4	25,0	-	495,8	378,2
Avantages du personnel	-	737,0	-	-	737,0	841,2
Prêt	-	66,6	-	-	66,6	72,4
	133,4	1 141,0	25,0	-	1 299,4	1 291,8
Total des passifs	1 378,4	1 799,0	177,6	(485,7)	2 869,3	3 545,6
Actifs nets	4 396,2	748,1	161,4	-	5 305,7	4 433,9
Solde des fonds et réserves						
Soldes des fonds	4 396,2	340,8	161,4	-	4 898,4	4 053,5
Réserves	-	407,3	-	-	407,3	380,4
Total des soldes des fonds et réserves, 31 décembre 2018	4 396,2	748,1	161,4	-	5 305,7	
Total des soldes des fonds et réserves, 31 décembre 2017	3 692,8	556,7	184,4	-	4 433,9	

Note 7.2: État de la situation financière par secteur

	2018				2017	
	Fonds de catégories d'activités	Fonds général et comptes spéciaux	Opérations bilatérales et fonds d'affectation spéciale	Opérations intersectorielles	Total	
<i>En millions de dollars</i>						
Produits						
Contributions en espèces	5 860,0	863,2	60,2	-	6 783,4	5 614,8
Contributions en nature	423,6	24,1	3,8	-	451,5	385,1
Écart de change	(4,8)	(81,5)	1,9	-	(84,4)	231,0
Rendement des placements	0,3	44,1	-	-	44,4	51,0
Autres produits	137,0	1 045,0	-	(1 008,6)	173,4	149,0
Total des produits	6 416,1	1 894,9	65,9	(1 008,6)	7 368,3	6 430,9
Charges						
Transferts de type monétaire effectués	1 759,4	-	1,1	-	1 760,5	1 446,1
Produits alimentaires distribués	2 103,1	847,0	9,3	(826,8)	2 132,6	2 197,5
Services de distribution et services connexes	770,8	13,1	6,7	(31,9)	758,7	664,4
Traitements, salaires, prestations dues aux employés et autres dépenses de personnel	573,5	354,9	65,6	(14,3)	979,7	884,0
Fournitures, biens consommables et autres frais de fonctionnement	132,3	43,8	6,8	(19,6)	163,3	174,4
Services contractuels et autres services	640,9	150,5	23,9	(64,4)	750,9	759,5
Charges financières	-	1,8	-	-	1,8	1,9
Dépréciation et amortissement	29,0	17,8	0,6	-	47,4	47,7
Autres charges	60,0	35,1	1,3	(51,6)	44,8	43,7
Total des charges	6 069,0	1 464,0	115,3	(1 008,6)	6 639,7	6 219,2
Excédent (déficit) de l'exercice 2018	347,1	430,9	(49,4)	-	728,6	211,7
Excédent (déficit) de l'exercice 2017	(333,0)	611,4	(66,7)	-	211,7	

204. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, et les placements à court terme sont présentés dans une rubrique distincte dans l'État de la situation financière, mais dans une seule et même rubrique dans le contexte de l'information sectorielle. L'on trouvera dans le tableau ci-dessous un rapprochement des montants reflétés dans l'État de la situation financière et dans l'information sectorielle.

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 116,1	1 268,9
Placements à court terme	1 669,3	1 206,3
Total de la trésorerie et des placements à court terme	2 785,4	2 475,2

205. Certaines activités internes donnent lieu à des opérations comptables génératrices de produits intersectoriels et de solde de charges dans les états financiers. Les transactions intersectorielles sont reflétées dans les tableaux ci-dessus de manière à présenter de façon exacte les états financiers.

206. Les soldes des fonds destinés aux différentes catégories d'activités, aux opérations bilatérales et aux fonds d'affectation spéciale représentent la partie non dépensée des contributions qui doit être utilisée pour financer les besoins opérationnels futurs du Programme.

Note 8: Engagements et imprévus

Note 8.1: Engagements

8.1.1 Contrats de location de biens immobiliers

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Engagements afférents aux contrats de location de biens immobiliers:		
Moins de 1 an	46,1	41,3
De 1 à 5 ans	53,3	58,6
Plus de 5 ans	9,4	5,0
Total des engagements afférents aux baux immobiliers	108,8	104,9

207. Au 31 décembre 2018, les engagements afférents au contrat de location du bâtiment du Siège du PAM, à Rome, représentaient 18 pour cent du montant total des engagements relevant de la catégorie "Moins de 1 an" et 48 pour cent des engagements de la catégorie "De 1 an à 5 ans" (17 pour cent et 51 pour cent, respectivement, au 31 décembre 2017). Le bail peut être reconduit si le PAM le souhaite. Les coûts de la location du bâtiment du Siège sont remboursés par le gouvernement hôte.

8.1.2 Autres engagements

208. Au 31 décembre 2018, les engagements du PAM concernant l'acquisition de produits alimentaires, le transport, les services, les articles non alimentaires et les dépenses d'équipement pour lesquels les commandes sont passées mais la livraison n'a pas encore eu lieu sont les suivants:

	2018	2017
	<i>En millions de dollars</i>	
Produits alimentaires	320,8	206,6
Transport – produits alimentaires	97,0	142,0
Services	193,9	119,1
Articles non alimentaires	66,8	42,2
Équipement	11,8	10,7
Total des engagements non réglés	690,3	520,6

209. Ces engagements seront comptabilisés en charges au cours des exercices ultérieurs et seront réglés au moyen de la partie non dépensée des contributions après réception des biens ou services correspondants.

Note 8.2: Actifs et passifs éventuels

210. Il n'existe pas de passifs éventuels découlant d'actions en justice et de réclamations de nature à entraîner des engagements significatifs pour le PAM.

211. Il existe deux actifs éventuels significatifs découlant d'une sentence arbitrale rendue en 2010 et d'un recours contre un fournisseur de produits alimentaires en 2018, comme indiqué ci-après.

212. En 2005, il a été constaté que deux employés du Bureau régional du PAM en Afrique du Sud avaient commis des actes de fraude entraînant une perte d'une valeur d'environ 6,0 millions de dollars. Un procès au pénal a débuté en 2008 et les autorités sud-africaines ont saisi les avoirs connus des employés, dont la valeur serait de 40 millions de rand sud-africains (approximativement 2,7 millions de dollars au 31 décembre 2018).

213. Parallèlement aux poursuites pénales, le PAM a aussi engagé une procédure d'arbitrage à l'encontre des deux employés pour recouvrer les fonds détournés, dans le but de faire valoir les droits du PAM sur les biens saisis, quelle que soit l'issue de la procédure pénale. En janvier 2010, le Tribunal d'arbitrage a rendu une sentence par défaut en faveur du PAM pour l'intégralité de la demande, soit environ 5,6 millions de dollars, plus intérêts et frais de justice. L'ONU et la FAO ayant accédé à la demande de levée de l'immunité, le PAM a saisi la Haute Cour de l'Afrique du Sud afin de rendre cette sentence arbitrale exécutoire en Afrique du Sud, décision qui a été obtenue en octobre 2011 et qui est désormais définitive.

214. En décembre 2012, les deux employés ont été jugés coupables et condamnés à une peine de prison de 25 ans. En 2016, leur condamnation est devenue définitive.

215. La procédure pénale étant désormais achevée, l'exécution de la décision du tribunal à l'encontre des avoirs saisis est en cours.

216. En 2018, le PAM a découvert qu'un fournisseur avait livré des produits SuperCereal défectueux à des programmes du PAM mis en œuvre dans de nombreux bureaux de pays. Les produits défectueux avaient été acceptés par le PAM au regard des certificats attestant de la qualité et de la quantité des produits fournis délivrés sur le site de production par la société d'inspection nommée par le PAM. Suite à plusieurs plaintes de bénéficiaires, une enquête a été menée qui a donné lieu à une série d'inspections conjointes et des échantillons ont été adressés à un laboratoire indépendant pour analyse. Les certificats d'analyse obtenus ont confirmé que les produits n'étaient pas conformes au cahier des charges.

217. Le fournisseur a en principe reconnu sa responsabilité dans la fourniture de produits non conformes au cahier des charges et le PAM évalue actuellement l'étendue des dommages.
218. Le PAM a par ailleurs notifié la société d'inspection, engagée par lui pour certifier les quantités et la qualité du produit en question, des résultats des inspections conjointes et de son intention de demander des dommages et intérêts pour rupture de contrat.
219. Le Bureau des inspections et des enquêtes a été saisi de l'affaire et en fonction des conclusions auxquelles il parviendra, le PAM risque de devoir reconsidérer l'approche adoptée pour résoudre cette affaire.

Note 9: Pertes, versements à titre gracieux et passation d'avoirs par profits et pertes

220. L'article 12.3 du Règlement financier du PAM stipule que "Le Directeur exécutif peut prescrire le versement à titre gracieux de sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt du PAM. Il rend compte au Conseil de tous ces paiements au moment de la présentation des états financiers". Par ailleurs, l'article 12.4 du Règlement financier dispose que "Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs, à condition qu'un état de toutes les sommes passées par profits et pertes soit présenté au Commissaire aux comptes en même temps que les états financiers".
221. L'on trouvera dans le tableau ci-après des indications concernant les versements à titre gracieux qui ont été effectués et les pertes de numéraire, de produits alimentaires et d'autres biens enregistrées.

	2018	2017 (montants retraités)
	<i>En millions de dollars</i>	
Versements à titre gracieux	-	0,3
Contributions à recevoir	0,5	2,8
Pertes de produits alimentaires	14,4	20,5
Passation par profits et pertes de produits alimentaires	-	5,6
Pertes de produits non alimentaires	0,6	1,3
Pertes d'autres biens et de numéraire	0,9	0,9
	<i>En tonnes</i>	
Pertes de produits (quantité)	22 163	28 590

222. Les versements à titre gracieux se rapportent en majeure partie à des questions primordiales touchant le personnel du PAM. La ligne "contributions à recevoir" se rapporte à la passation par profits et pertes de montants à percevoir des donateurs. Les pertes d'autres biens et de numéraire se rapportent principalement à la passation par profits et pertes d'un montant à percevoir au titre d'autres sommes dues par des clients et des prestataires de services.

223. Avant 2018, les pertes de produits alimentaires figurant à la Note 9 ne comprenaient que les pertes après livraison, à savoir celles qui se produisent entre le premier point de livraison où les produits sont placés sous la garde du PAM dans le pays bénéficiaire jusqu'à la distribution aux bénéficiaires, encourues directement ou par des partenaires coopérants. Depuis 2018, les pertes avant livraison, à savoir celles qui se produisent lorsque les produits alimentaires sont en transit, sont incluses, et les montants des pertes de 2017 ainsi que le tonnage ont été retraités pour tenir compte de ce changement et faciliter la comparaison. En 2018, 5,9 millions de dollars ont été recouverts auprès des tiers responsables des pertes de produits alimentaires (contre 7,7 millions de dollars en 2017). Les pertes d'articles non alimentaires ont essentiellement trait aux pertes en entrepôts.
224. Les cas de fraude avérés instruits par le Bureau des inspections et des enquêtes en 2018 comprenaient des fraudes concernant les indemnités et des fraudes commises par des fournisseurs et des partenaires impliquant des agents du PAM et des tiers, d'une valeur de 747 286 dollars et des fraudes présumées en cours d'instruction, d'une valeur de 581 351 dollars (en 2017, les fraudes se montaient à 141 198 dollars et les fraudes présumées à 397 343 dollars).

Note 10: Information concernant les parties liées et les principaux dirigeants

Note 10.1: Principaux dirigeants

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Principaux dirigeants, 2018	8	6	1,1	0,7	0,3	2,1	0,2
Principaux dirigeants, 2017	8	6	1,1	0,8	0,3	2,2	0,1

225. Les principaux dirigeants sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les Sous-Directeurs exécutifs et le Chef de cabinet ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du PAM.

Note 10.2: Autres membres de la haute direction

	Nombre de personnes	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Indemnités et prestations	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des avances sur indemnités
<i>En millions de dollars</i>							
Autres membres de la haute direction, 2018	38	33	4,8	2,1	1,3	8,2	1,1
Autres membres de la haute direction, 2017	36	28	4,3	2,2	1,2	7,7	1,2

226. Outre la rémunération, les avances et les prêts consentis aux principaux dirigeants, qui doivent être communiqués en application de la norme IPSAS 20, Information relative aux parties liées, des informations similaires sont également fournies, dans un souci d'exhaustivité et de transparence, pour les autres membres de la haute direction du PAM. Les autres membres de la haute direction sont notamment les directeurs régionaux et les directeurs des divisions du Siège.
227. Les tableaux ci-dessus indiquent le nombre de postes et le nombre de titulaires de ces postes pendant l'exercice. Le Conseil d'administration du PAM se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques.
228. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants et aux autres membres de la haute direction comprend le traitement net, l'indemnité de poste, des prestations dues telles que l'indemnité de représentation et d'autres indemnités, la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation logement, l'expédition des effets personnels, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme dues aux employés et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie.
229. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction ont droit à des avantages postérieurs à l'emploi et à d'autres avantages à long terme qui sont semblables à celles des autres employés. Les hypothèses actuarielles utilisées pour calculer ces avantages du personnel sont exposées dans la Note 2.12. Les principaux dirigeants et les autres membres de la haute direction cotisent à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au même titre que le reste du personnel.
230. En 2018, la rémunération versée à des membres de la famille immédiate d'autres membres de la haute direction s'est montée à 0,5 million de dollars (0,2 million de dollars en 2017). Aucun versement d'indemnités n'a été effectué à de proches parents des principaux dirigeants en 2018 et 2017.
231. Les avances sur indemnités sont accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel et tous les fonctionnaires du PAM peuvent en bénéficier.

Note 11: Événements postérieurs à la date de clôture

232. La date de clôture de l'exercice au PAM est le 31 décembre 2018. À la date de signature des présents états financiers par l'Auditeur externe, il n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement favorable ou défavorable important qui aurait pu avoir un impact sur lesdits états.

Note 12: Intérêts détenus dans d'autres entités

Centre international de calcul

233. Le Centre international de calcul (CIC) a été établi en janvier 1971 en application de la résolution 2741 (XXV) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le CIC fournit des services ayant trait aux technologies de l'information et à la communication à des partenaires et des utilisateurs du système des Nations Unies. En tant que partenaire lié au mandat du CIC, le PAM serait responsable à titre proportionnel en cas de recours d'un tiers ou de passif dû ou lié aux activités de prestation de services du CIC telles que prévues dans son mandat. Au 31 décembre 2018, il n'existait aucun recours connu susceptible d'affecter le PAM. Il est établi que le CIC détient les actifs jusqu'à sa dissolution. À la dissolution du CIC, son Comité de gestion conviendra de la répartition de la totalité des actifs et des passifs entre les organisations partenaires selon une formule qui sera définie à ce moment-là.

Mutuelle panafricaine de gestion des risques

234. Le PAM et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques ont signé en juin 2015 un accord de services administratifs qui arrivera à échéance le 31 août 2019. La Mutuelle est une organisation spécialisée de l'Union africaine qui, comme le PAM, a pour objectif de promouvoir la sécurité alimentaire.

235. Bien que la Mutuelle soit une entité juridique distincte, les pratiques financières et opérationnelles relevant de cet accord sont soumises aux règlements du PAM. Les fonds reçus au titre de l'accord sont détenus par le PAM dans un fonds d'affectation spécial. Le PAM fournit à la Mutuelle des services techniques, administratifs, de personnel et de gestion des projets. Le Directeur général de la Mutuelle est employé par le PAM et rend compte tant au Directeur exécutif du PAM qu'à la Mutuelle. L'accord est considéré comme une opération conjointe étant donné que, selon les stipulations de cet accord, les opérations financières de la Mutuelle sont inscrites dans les états financiers consolidés du PAM. Au 31 décembre 2018, l'excédent cumulé détenu dans le fonds d'affectation spécial de la Mutuelle se montait à 20,2 millions de dollars.

Section II

Cour des comptes
FRANCE



Le Premier président

Paris, le **29 MARS 2019**

**A l'attention du Conseil d'administration
(Executive Board)**

OPINION DE L'AUDITEUR EXTERNE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états financiers comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie, l'état comparatif des montants budgétisés et des montants effectifs et les notes explicatives, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière du Programme alimentaire mondial au 31 décembre 2018 ainsi que les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément aux normes comptables internationales du secteur public (*International Public Sector Accounting Standards - IPSAS*). Les états financiers ont été établis conformément aux politiques comptables prescrites et les politiques comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent. Les transactions dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de nos vérifications ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing - ISA*) et en conformité avec l'article XIV du Règlement financier du Programme alimentaire mondial et son annexe relative à la vérification externe des comptes. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Conformément à la Charte de déontologie de la Cour des comptes, nous garantissons l'indépendance, l'impartialité, la neutralité, l'intégrité et la discrétion des personnels de contrôle. Nous nous sommes par ailleurs acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (*International Organisation of Supreme Audit Institutions - INTOSAI*). L'ensemble des responsabilités qui nous incombent sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur externe pour l'audit des états financiers ».

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder raisonnablement notre opinion.


Responsabilités de la direction pour les états financiers

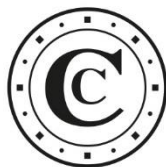
En application de l'article XIV.6 (b) des Statuts et en vertu des articles 13.1 et 13.3 du Règlement financier, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial est responsable de la présentation des états financiers. Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers dépourvus d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Cette responsabilité comprend également la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilités de l'Auditeur externe pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un audit implique par conséquent la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. L'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité, relatif à l'établissement et à la préparation des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Le choix des procédures relève du jugement de l'Auditeur externe, de même que l'évaluation des risques sur les états financiers, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables et l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.


Didier MIGAUD



AUDIT EXTERNE DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

RAPPORT D'AUDIT
ÉTATS FINANCIERS DU PROGRAMME
ALIMENTAIRE MONDIAL
POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2018

RÉFÉRENCE COUR DES COMPTES: PAM-2019-1



TABLE DES MATIÈRES

I. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT	94
II. LISTE DES RECOMMANDATIONS	96
III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	97
1. Suivi des précédentes recommandations.....	97
2. Aperçu général de la situation financière du PAM pour l'exercice 2018.....	100
2.1. Présentation de l'État simplifié de la situation financière du PAM	100
2.2. Présentation de l'État simplifié des résultats financiers du PAM	102
3. Principaux points de contrôle interne	103
3.1. Progiciel de gestion intégré WINGS.....	103
3.2. Calculs actuariels pour les avantages de long terme du personnel.....	105
3.3. Charges de personnel	109
4. Communication du PAM concernant les fraudes, la passation par profits et pertes et les versements à titre gracieux.....	110
4.1. Prévention du risque de fraude	110
4.2. Passations par profits et pertes et versements à titre gracieux	111
IV. REMERCIEMENTS	111

I. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DE L'AUDIT

1. Conformément à notre lettre de notification du 3 décembre 2018, une équipe de cinq auditeurs externes a procédé à l'audit des états financiers du PAM pour l'exercice 2018. L'objectif de cet audit était de donner une opinion d'audit sur les états financiers du PAM pour l'exercice 2018. Les travaux d'audit se sont principalement déroulés au Siège du PAM à Rome lors de deux phases:

- une mission intérimaire du 15 au 26 octobre 2018;
- une mission finale du 18 février au 8 mars 2019.

2. L'audit du PAM a été confié au Premier président de la Cour des comptes de la France, pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022, par une décision du Conseil d'administration en date du 10 novembre 2015, conformément à l'article 14.1 du Règlement financier du PAM.

3. Le mandat de l'Auditeur externe est précisé à l'article XIV du Règlement financier du PAM et dans l'annexe à ce Règlement, ainsi que dans l'appel à candidatures aux fonctions d'Auditeur externe. L'appel à candidatures ainsi que l'offre de services de la Cour des comptes, notamment son offre technique détaillée, validée par le Conseil, constituent le cahier des charges de ce mandat.

4. Les responsabilités de l'Auditeur externe consistent à vérifier les comptes du PAM (article 14.1 du Règlement financier) et à formuler, s'il le souhaite, des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion du PAM (article 14.4 du Règlement financier).

5. En application de l'article XIV.6 (b) du Statut du PAM et en vertu des articles 13.1 et 13.3 de son Règlement financier, le Directeur exécutif soumet les états financiers annuels du PAM au Conseil d'administration pour approbation, après les avoir présentés à l'Auditeur externe pour que celui-ci les examine et formule son opinion. Ces états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il incombe à la direction de concevoir, de mettre en place et d'exploiter des mécanismes de contrôle interne appropriés pour l'établissement et la présentation sincère d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Il lui incombe également de faire des estimations comptables raisonnables au vu des circonstances. Conformément à l'article 3.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif est également responsable de la gestion financière des activités du PAM, dont il rend compte au Conseil.

6. Une lettre de mission a été établie avec la Directrice exécutive alors en poste, afin de s'assurer que, conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), les obligations respectives de la direction et de l'Auditeur externe sont bien comprises. Par ailleurs, avant chaque audit, l'Auditeur externe communique au Secrétariat le champ d'application des vérifications qu'il entreprend.

7. Le présent rapport s'inscrit dans le plan de travail annuel de l'Auditeur externe présenté au Conseil d'administration du PAM lors de sa deuxième session ordinaire de novembre 2018, qui détaille les vérifications à effectuer entre juillet 2018 et juin 2019. En vertu du cahier des charges, l'Auditeur externe doit produire chaque année un rapport d'audit sur les états financiers du PAM (soumis à l'approbation du Conseil) accompagné d'une opinion sur les comptes, deux rapports sur la performance et la régularité de la gestion du PAM, autrement dénommés "rapports d'audit de performance" (communiqués au Conseil pour examen) et des lettres d'observations établies à l'issue de visites des bureaux extérieurs (bureaux régionaux et bureaux de pays). L'Auditeur externe procède également à la validation du projet de rapport annuel sur l'application de ses précédentes recommandations, soumis par le Secrétariat au Conseil pour examen.

8. L'audit des états financiers s'est déroulé conformément aux normes ISA et aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI) sur l'audit financier.

9. Les visites concomitantes sur le terrain¹, dans des bureaux de pays et des bureaux régionaux, ont porté principalement sur la régularité de la gestion des bureaux, mais les vérifications effectuées ont contribué également à l'élaboration du présent rapport.

10. L'audit avait pour objet de déterminer avec une assurance raisonnable:

- si les états financiers reflètent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du PAM au 31 décembre 2018 et les résultats des opérations comptabilisées pendant l'exercice, conformément au référentiel d'information financière disponible, en l'occurrence les normes IPSAS;
- si les états financiers ont été établis conformément au Règlement financier et aux politiques comptables prescrites;
- si les politiques comptables appliquées correspondent à celles de l'exercice précédent;
- si les transactions ont été effectuées conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

11. Chaque observation et chaque recommandation ont été discutées avec le personnel concerné. La réunion de clôture de l'audit s'est tenue avec les responsables de la Division des finances et de la Trésorerie le 7 mars 2019. La Direction a reçu le rapport provisoire de l'Auditeur externe et ses commentaires et réponses ont été pleinement pris en compte dans le présent rapport.

12. L'Auditeur externe a délivré une opinion **sans réserve** sur les états financiers.

¹ Bureaux régionaux de Nairobi et de Panama; bureaux de pays au Bangladesh, au Guatemala, à Haïti, en Jordanie, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

II. LISTE DES RECOMMANDATIONS

13. Les recommandations sont classées par ordre de priorité:

- **Priorité 1:** point fondamental, qui requiert l'attention immédiate de la direction;
- **Priorité 2:** point de contrôle de nature moins urgente, que doit traiter la direction;
- **Priorité 3:** point sur lequel les contrôles pourraient être améliorés et l'attention de la direction est attirée.

Domaine	Priorité	Recommandations
Transferts de type monétaire	1	1. L'Auditeur externe recommande au PAM de continuer la mise en œuvre des recommandations formulées pour les exercices 2016 et 2017 au titre de l'activité de transferts de type monétaire en poursuivant le déploiement du système de suivi des bénéficiaires SCOPE, avec l'objectif de couvrir, à la fin de 2019, 85 pour cent des transferts de type monétaire en valeur.
Progiciel de gestion intégré WINGS	2	2. Dans la continuité des recommandations formulées en 2016 et en 2017, l'Auditeur externe recommande au PAM d'effectuer un effort particulier pour améliorer la politique de sécurité dans WINGS II, afin notamment de renforcer les contrôles généraux informatiques et les contrôles applicatifs.
Information financière	2	3. L'Auditeur externe recommande que le PAM améliore sa communication financière relative aux produits et aux charges, de façon à mieux mettre en évidence les facteurs d'augmentation de l'excédent.
Avantages du personnel	3	4. L'Auditeur externe recommande au PAM de solliciter de son actuaire davantage d'informations afin de pouvoir mieux apprécier la méthodologie et les hypothèses retenues pour les estimations actuarielles. 5. L'Auditeur externe recommande au PAM d'obtenir du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui gère une partie des salaires du PAM, une assurance sur la fiabilité du système de paie utilisé à cet effet.

III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Suivi des précédentes recommandations

14. L'Auditeur externe a apprécié le niveau de mise en œuvre des sept recommandations émises en 2017 sur la base d'entretiens conduits en février 2019 et de la documentation fournie par le PAM. Son appréciation du niveau de mise en œuvre est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Résumé de la mise en œuvre des recommandations de l'Auditeur externe relatives à l'audit des états financiers du PAM pour l'exercice 2017

<i>Sujet</i>	<i>Mis en œuvre</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Remplacé</i>	<i>Total</i>	<i>Paragraphe de référence dans le rapport 2017</i>
<u>Transferts de type monétaire</u>	1	1		2	Par. 15-17
1. Augmenter le taux de déploiement de SCOPE avec l'objectif de couvrir 80 pour cent des transferts de type monétaire		x			
2. S'assurer une fois par an que les données des bénéficiaires dans SCOPE sont bien à jour	x				
<u>Créances sur les donateurs</u>	2			2	Par. 18-19 et 43
3. Améliorer la piste d'audit en formalisant et en documentant les contrôles effectués pour l'enregistrement des dons	x				
5. Compléter le manuel de gestion des ressources financières en ce qui concerne les contributions en nature	x				
<u>Progiciel de gestion intégré WINGS</u>			1	1	Par. 20
4. Traiter les faiblesses des contrôles généraux et applicatifs			x		
<u>Système de compte rendu des programmes – COMET</u>	1	1		2	Par. 44-51
6. S'assurer que les bureaux de pays renseignent mensuellement les informations dans COMET	x				
7. Réconcilier mensuellement COMET et WINGS pour les montants de transferts de type monétaire distribués et COMET et LESS pour les marchandises sorties du stock pour être confiées aux partenaires		x			
Nombre total	4	2	1	7	

Source: Auditeur externe

15. Concernant les transferts de type monétaire, le PAM a commencé à mettre en œuvre la recommandation sur le déploiement de SCOPE² en donnant la priorité à 15 pays pour atteindre l'objectif de 80 pour cent que l'Auditeur externe avait proposé de cibler. Le PAM pense désormais pouvoir couvrir 85 pour cent des transferts de type monétaire en valeur à la fin de 2019. À la fin de 2018, Il y avait 35 millions de bénéficiaires dans SCOPE, soit une nette progression par rapport aux 28 millions qui étaient enregistrés en mai 2018 au moment de l'émission du rapport d'audit sur les états financiers de 2017. Le PAM a également établi un guide de gestion des bénéficiaires qui prévoit que les bureaux de pays effectuent régulièrement des vérifications sur la mise à jour des données des bénéficiaires dans SCOPE.

Recommandation 1. L'Auditeur externe recommande au PAM de continuer la mise en œuvre des recommandations formulées pour les exercices 2016 et 2017 au titre de l'activité de transferts de type monétaire en poursuivant le déploiement du système de suivi des bénéficiaires SCOPE avec l'objectif de couvrir, à la fin de 2019, 85 pour cent des transferts de type monétaire en valeur.

16. Concernant les créances sur les donateurs, le PAM a mis en œuvre les deux recommandations en formalisant les contrôles effectués pour la reconnaissance du revenu dans un manuel de contrôle interne sur la comptabilisation des contributions et en intégrant au manuel de gestion des ressources financières un chapitre dédié à la reconnaissance du revenu relatif aux contributions en nature. Toutefois, le manuel de contrôle interne demeure perfectible et gagnerait à préciser pour chaque contrôle identifié, qui le réalise, qui le supervise et quelle documentation est conservée pour prouver que le contrôle a été effectué lors des audits *a posteriori*.

17. Concernant les contrôles informatiques dans le progiciel de gestion intégré WINGS II, les tests de l'Auditeur externe conduits durant la mission finale ont mis en évidence la persistance de faiblesses en matière de contrôles généraux informatiques³ et de contrôles applicatifs⁴. Les résultats détaillés de ces travaux sont présentés dans la partie 3.1 du présent rapport. Des anomalies similaires à celles trouvées lors des revues des années précédentes conduisent l'Auditeur externe à considérer que les recommandations qu'il a émises en 2016 et en 2017 dans ce domaine restent pertinentes. Elles sont reprises par la recommandation suivante.

Recommandation 2. Dans la continuité des recommandations formulées en 2016 et en 2017, l'Auditeur externe recommande au PAM d'effectuer un effort particulier pour améliorer la politique de sécurité dans WINGS II, afin notamment de renforcer les contrôles généraux informatiques et les contrôles applicatifs.

18. Concernant le système de compte rendu des programmes COMET, le PAM a mis en place, au niveau des bureaux régionaux et du Siège, des procédures de revue qui permettent de s'assurer que les bureaux de pays renseignent bien les données relatives aux distributions tous les mois. Par ailleurs, le PAM a partiellement mis en œuvre la recommandation sur les réconciliations. La réconciliation des données relatives aux distributions de nourriture entre LESS et COMET est prise en compte et celle relative aux transferts de type monétaire entre WINGS et COMET est en cours de mise en œuvre.

² SCOPE est le système de suivi des bénéficiaires de l'aide distribuée par le PAM.

³ Les contrôles généraux informatiques sont liés à la sécurisation des droits d'accès au progiciel de gestion intégré WINGS II. Ils couvrent notamment la gestion des droits privilégiés SAP NEW, SAP ALL et *Fire Fighters*, le suivi des profils de chaque utilisateur, en particulier la désactivation de leurs droits lorsqu'ils quittent le PAM.

⁴ Les contrôles applicatifs sont liés à la gestion de la séparation des tâches dans les processus alimentant les comptes significatifs (par exemple le processus achat ou une séparation des tâches doit exister entre la commande, la réception et le paiement). Le PAM a déployé le module GRC de SAP pour gérer la séparation des tâches dans WINGS II.

19. Nous avons également examiné l'état de mise en œuvre des neuf recommandations émises lors de l'audit externe des états financiers du PAM pour l'exercice 2016. Notre appréciation du niveau de mise en œuvre est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Résumé de la mise en œuvre des recommandations de l'Auditeur externe relatives à l'audit des états financiers du PAM pour l'exercice 2016

<i>Sujet</i>	<i>Mis en œuvre</i>	<i>En cours de mise en œuvre</i>	<i>Non mis en œuvre</i>	<i>Remplacé</i>	<i>Total</i>	<i>Paragraphe de référence dans le rapport 2016</i>
<u>Transferts de type monétaire</u>				4	4	Par. 33-36
1. Augmenter le taux de déploiement de SCOPE				X		
2. Mettre à jour les données concernant les bénéficiaires				X		
3. Assurer une transmission sécurisée des données				X		
4. Étendre les analyses de données				X		
<u>Produits et créances relatifs aux contributions</u>	3			1	4	Par. 37-44
5. Analyser les dons assortis de conditions	X					
6. Recenser les organismes dont le PAM assure la gestion	X					
7. Analyser le traitement comptable des dons en nature	X			X		
8. Améliorer la piste d'audit						
<u>Examen informatique</u>				1	1	Par. 45-48
9. Traiter les faiblesses des contrôles généraux et applicatifs				X		
Nombre total	3	0	0	6	9	

Source: Auditeur externe

20. Le PAM a mis en œuvre trois recommandations relatives aux produits et aux créances, en effectuant les analyses complémentaires pour s'assurer que les différents types de contributions étaient bien comptabilisés conformément aux normes IPSAS. Ce travail n'a pas mis en évidence d'anomalie et a conduit à améliorer l'information apportée par les notes afférentes aux états financiers, en incluant une Note 12 sur les intérêts détenus par le PAM dans d'autres entités.

21. Le PAM avait commencé, lors de l'exercice 2017, à mettre en œuvre les six autres recommandations émises dans le rapport d'audit relatif à l'exercice 2016. Afin de tenir compte de ces actions et de faciliter le suivi, ces recommandations avaient été reformulées sous forme de nouvelles recommandations dans le rapport d'audit relatif à l'exercice 2017. Ainsi, les quatre recommandations concernant les transferts de type monétaire du rapport d'audit 2016 ont été remplacées par les recommandations 1 et 2 du rapport d'audit 2017. En outre, la recommandation 8 relative à la piste d'audit du rapport 2016 a été précisée dans la recommandation 3 du rapport 2017. Enfin, la recommandation 9 relative à l'examen informatique de WINGS II du rapport 2016 a été reprise par la recommandation 4 du rapport 2017.

2. Aperçu général de la situation financière du PAM pour l'exercice 2018

2.1. Présentation de l'État simplifié de la situation financière du PAM

**Tableau 3: État simplifié de la situation financière du PAM
(en millions de dollars)**

	31/12/2018	31/12/2017
<i>Actifs – court terme</i>		
Trésorerie et placements	2 785	2 475
Contributions à recevoir	3 011	3 524
Stocks	854	705
Autres	218	136
Total actifs – court terme	6 868	6 840
<i>Actifs – long terme</i>		
Contributions à recevoir	511	378
Placements	629	627
Immobilisations	167	134
Total actifs – long terme	1 307	1 139
TOTAL ACTIFS (a)	8 175	7 979
<i>Passifs – court terme</i>		
Produits constatés d'avance	783	1 550
Fournisseurs et autres	787	704
Total passifs – court terme	1 570	2 254
<i>Passifs – long terme</i>		
Produits constatés d'avance	496	378
Avantages du personnel	737	841
Prêt	66	73
Total passifs – long terme	1 299	1 292
TOTAL PASSIFS (b)	2 869	3 546
ACTIFS NETS (a)-(b)	5 306	4 434

Source: État I des états financiers du PAM (montants aux arrondis près)

22. Contrairement à ce qui s'était produit en 2017, il n'y pas eu en 2018 de changement de méthode comptable lié à l'adoption de nouvelles normes IPSAS. Les états financiers de 2018 et de 2017 sont donc directement comparables.

23. L'état simplifié de la situation financière du PAM, présenté ci-dessus, montre une structure financière solide avec un actif net de 5,31 milliards de dollars à la fin de 2018, en augmentation de 872 millions de dollars par rapport au montant de la fin de 2017, figurant dans les précédents états financiers. Cette solidité financière est également illustrée par la composition de l'actif du bilan à la fin de 2018 qui, sur un total de 8,17 milliards de dollars, comprend 3,41 milliards de dollars de trésorerie et de placements financiers à court et à long terme, soit un montant représentant 42 pour cent du total du bilan.

24. Cette structure financière solide est le résultat de la capacité qu'a démontré le PAM au cours des années récentes à augmenter le niveau des contributions volontaires qu'il collecte. Cela se traduit par une trésorerie abondante de 1,11⁵ milliard de dollars à la fin de 2018 dont 239 millions de dollars sont laissés sur les comptes bancaires du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays. Ce montant est en nette progression par rapport au chiffre de fin 2017 (173 millions de dollars), en raison des importantes rentrées de trésorerie du dernier trimestre 2018. Le PAM applique néanmoins une politique de placement de la trésorerie adaptée à ses besoins, qui vise notamment à conserver le niveau de liquidité nécessaire à son activité⁶ et à privilégier les placements peu risqués. Ainsi, à la fin de 2018, au-delà des placements financiers à long terme, qui représentent 629 millions de dollars, le PAM dispose de placements financiers à court terme pour un montant de 1 669 millions de dollars, en progression de 463 millions de dollars par rapport à la fin de 2017.

25. Parmi les passifs à long terme du PAM, figurent les avantages du personnel (le plus important étant celui relatif au plan d'assurance-maladie après la cessation de service), pour un montant de 737 millions de dollars à la fin de 2018. Pour financer ces avantages du personnel, le PAM a mis en place un placement financier à long terme, en application de la décision prise par le Conseil en décembre 2010. Le solde déjà couvert par ce placement à la fin de 2017 s'élève à 575 millions de dollars et laisse présager que son mécanisme d'alimentation permettra de couvrir les avantages du personnel au plus tard en 2027⁷ comme prévu dans la décision de 2010.

⁵ Les 2,78 milliards de dollars de trésorerie et placements au 31 décembre 2018 dans le tableau 2 comprennent 1,11 milliard de dollars de trésorerie et 1,67 milliard de dollars de placements.

⁶ Les 239 millions de dollars de liquidités non placées représentent environ deux semaines de dépenses.

⁷ Cela devrait se produire en 2026 selon le rapport 2018 de l'actuaire.

2.2. Présentation de l'État simplifié des résultats financiers du PAM

Tableau 4: État simplifié des résultats financiers du PAM
(en millions de dollars)

	2018	2017
<u>Produits</u>		
Contributions volontaires	7 235	6 000
Autres produits	133	431
Total des produits	7 368	6 431
<u>Charges</u>		
Produits alimentaires distribués	2 132	2 198
Transferts de type monétaire effectués	1 760	1 446
Services de distribution et services connexes	759	664
Charges de personnel	980	884
Autres charges	1 008	1 027
Total des charges	6 639	6 219
Excédent de l'exercice	729	212

Source: État II des états financiers du PAM (montants aux arrondis près)

26. L'année 2018 est caractérisée par un niveau très élevé de contributions volontaires pour un montant total de 7,2 milliards de dollars, soit 1,2 milliard de dollars de plus que le montant de 2017. Il s'agit de la poursuite d'une tendance observée depuis plusieurs années, puisque ces contributions volontaires ne s'élevaient qu'à 4,7 milliards de dollars en 2015. Cette progression, de 53 pour cent en trois années, témoigne de la capacité du PAM à mobiliser les donateurs.

27. La différence entre les produits et les charges engendre un excédent de 729 millions de dollars, près de 3,5 fois supérieur à celui enregistré en 2017. Cette situation peut paraître paradoxale pour une organisation non lucrative et il y a un risque qu'elle ne soit interprétée par certains donateurs comme une incapacité du PAM à dépenser l'argent qu'il collecte. Ce risque est d'autant plus grand que d'autres éléments des états financiers peuvent être interprétés de la même manière, comme le fait que le PAM ait consacré, en 2018, 455 millions de dollars à l'augmentation de ses placements financiers à court terme, ce qui apparaît clairement dans l'état IV sur les flux de trésorerie. Pour limiter ce risque, le PAM a donné quelques explications à cette situation dans le préambule aux états financiers présenté par le Directeur exécutif et les a renforcées à la suggestion du Comité d'audit. Ces explications insistent sur le décalage temporaire qui existe entre la collecte des fonds et leur engagement et montrent que l'essentiel de l'excédent est concentré sur les deux interventions d'urgence de niveau 3 qui ont reçu en 2018 les financements les plus élevés, à savoir la crise des réfugiés syriens et le conflit au Yémen.

28. Malgré un contexte de forte augmentation des ressources, l'activité historique du PAM de distribution de nourriture stagne, avec un montant de 2,13 milliards de dollars en 2018, en retrait par rapport à un montant de 2,20 milliards de dollars en 2017 pour un tonnage distribué équivalent. Ceci s'explique en partie par la décision du PAM de développer les transferts de type monétaire qui ont augmenté pour atteindre 1,76 milliard de dollars en 2018 par rapport à un montant de 1,45 milliard de dollars en 2017. Les transferts de type monétaire représentent 45 pour cent des distributions du PAM en 2018, alors que cette activité ne représentait que 27 pour cent des distributions trois ans avant, en 2015. Si l'activité de distribution de nourriture est restée au même niveau qu'en 2017 en volume (exprimé en tonnes) et a légèrement baissé en valeur, d'autres postes de dépenses continuent à augmenter comme les charges de personnel (+11 pour cent) et les services de distribution et autres services connexes (+14 pour cent). Il existe un risque que certains donateurs considèrent que ces augmentations résultent d'une moins grande rigueur dans un contexte d'abondance de ressources. Le risque d'interprétation erronée est d'autant plus élevé que d'autres éléments des états financiers pourraient être interprétés, sans explication, de la même manière, comme le fait que le PAM ait augmenté son stock de nourriture de 148 millions de dollars entre la fin de 2017 et la fin de 2018 et ait investi 32,8 millions de dollars dans ses bâtiments dont 13,3 millions de dollars en bâtiments de stockage.

29. La présentation des charges ne permet pas de déterminer de façon précise la part des dépenses qui est directement arrivée aux bénéficiaires de l'aide alimentaire apportée par le PAM. En effet, s'il est possible de distinguer dans les charges les montants liés aux distributions de vivres et aux transferts de type monétaire, l'état des résultats financiers ne permet pas de distinguer la part des charges de personnel et des coûts logistiques directement liée aux distributions de la part inhérente aux frais de structure, autrement dit les frais qui ne varient pas avec l'activité. Les distributions de nourriture et les transferts de type monétaire aux bénéficiaires s'élèvent à 3,89 milliards de dollars, soit 248 millions de dollars de plus qu'en 2017. Ce montant représentait 58 pour cent du total des charges (comme en 2017). Cependant, avec le nouveau cadre de financement introduit par la feuille de route intégrée et généralisée à tous les bureaux de pays en 2019, le PAM sera en mesure d'indiquer de façon précise cette répartition. L'Auditeur externe a émis une recommandation allant dans ce sens dans le rapport d'audit de performance sur les budgets des portefeuilles de pays.

Recommandation 3. L'Auditeur externe recommande que le PAM améliore sa communication financière relative aux produits et aux charges, de façon à mieux mettre en évidence les facteurs d'augmentation de l'excédent.

3. Principaux points de contrôle interne

3.1. Progiciel de gestion intégré WINGS II

30. Le progiciel de gestion intégré WINGS II (architecture SAP) joue un rôle majeur dans le processus de production des états financiers, dans un contexte où le PAM est une organisation très décentralisée et très dépendante de ses systèmes d'information, qui opère dans un environnement très risqué en termes de risque de contrôle et de risque de fraude.

31. Disposer d'une politique de sécurité informatique robuste, notamment pour les contrôles généraux informatiques et pour les contrôles applicatifs, doit constituer une priorité pour le PAM, car il s'agit là d'un moyen efficace pour limiter ces risques. C'est pour cette raison que l'Auditeur externe a effectué dès le début de son mandat en 2016 un examen informatique centré sur WINGS II et a formulé dans ses rapports d'audit financiers émis au titre des exercices 2016 et 2017 des recommandations pour améliorer la sécurité informatique de WINGS II.

32. La nécessité de porter une attention permanente à la sécurité informatique est un constat partagé par la direction du PAM. Ainsi, dans la déclaration sur le contrôle interne de 2017, le Directeur exécutif cite la gouvernance, les contrôles et la cybersécurité des systèmes d'information comme étant un des deux risques significatifs relevés en 2017. Ce constat s'appuie sur plusieurs travaux de l'audit interne (AR 17/03, AR 17/16) qui ont abouti à des conclusions similaires à celles de l'Auditeur externe.

33. Lors de la première semaine de la mission finale d'audit financier, l'Auditeur externe a effectué des tests dans WINGS II pour apprécier de façon indépendante le niveau de mise en œuvre de ses précédentes recommandations. Les résultats de ces tests mettent en évidence des faiblesses comparables à celles relevées lors de l'examen informatique de 2016.

34. Les tests conduits en février 2019 ont montré que 22 employés utilisateurs de WINGS II avaient conservé un profil valide dans le système après leur date contractuelle de départ⁸, ou date de désactivation du compte, plus un délai de grâce de 90 jours. Par ailleurs, il existe des cas pour lesquels le départ réel intervient avant la date contractuelle. Les tests ont montré que 429 utilisateurs de WINGS II, qui avaient quitté le PAM en 2018 avant la fin de leur contrat, selon les données fournies par la Division des ressources humaines, avaient conservé un profil dans le système. L'Auditeur externe estime que cette situation présente un risque, en cas d'utilisation mal intentionnée de ces profils.

35. Lors des tests de février 2019, 38 profils d'utilisateurs avaient des accès privilégiés à WINGS II (25 SAP ALL⁹ et 13 SAP NEW¹⁰). Ce chiffre est plus élevé que celui relevé lors de l'examen informatique de 2016 (26 cas). La Division des technologies a précisé que ces 38 profils représentent en fait 25 utilisateurs, les personnes disposant du profil SAP ALL ayant *de facto* le profil SAP NEW. L'étendue des actions que permettent ces profils présente un niveau de risque élevé en cas d'utilisation mal intentionnée. Aucune action correctrice n'avait cependant été conduite entre l'examen informatique de 2016 et la mission intérimaire d'audit financier d'octobre 2017. À la suite des tests réalisés par l'Auditeur externe lors du présent audit, dès le 20 février 2019 la Division des technologies a réduit à 21 (13 SAP ALL et 8 SAP NEW) le nombre d'accès privilégiés, soit 13 utilisateurs. Si des besoins opérationnels nécessitent le maintien de ces accès, il est nécessaire de mettre en place des contrôles compensatoires pour surveiller leur activité, ce qui serait facilité si les utilisateurs ayant des accès privilégiés à WINGS II disposaient d'identifiants *fire fighters*¹¹ dans le module GRC de WINGS II. Il est également nécessaire d'examiner périodiquement la nécessité de ces accès et d'améliorer la traçabilité de l'activation et de la désactivation de ces comptes.

36. Certains utilisateurs de la Division des finances et de la Trésorerie et de la Division des ressources humaines avaient dans WINGS II, au moment de l'audit, des profils leur permettant de faire, le cas échéant, des actions incompatibles avec les règles de séparation des tâches¹². Afin de traiter ce risque, la Division de la technologie a indiqué déployer pour ces utilisateurs les identifiants *fire fighters* du module GRC de WINGS, ce qui permet un meilleur contrôle et une meilleure traçabilité de leur activité.

⁸ La date contractuelle de départ, ou date du dernier jour de validité du contrat, est renseignée dans le champ NTE (*Not to Exceed Date* [date à ne pas dépasser]) de WINGS II.

⁹ Les accès SAP ALL permettent d'accéder à toutes les transactions enregistrées dans WINGS.

¹⁰ Les accès SAP NEW permettent de réaliser toute modification dans le paramétrage de WINGS.

¹¹ Ce dispositif permet notamment d'assurer la traçabilité des actions réalisées dans WINGS avec un accès privilégié.

¹² La séparation des tâches vise à réduire le risque de contrôle en limitant les pouvoirs de chaque acteur de l'organisation: ainsi, la personne qui fait est différente de celle qui contrôle, la personne qui décide une transaction est différente de celle qui la comptabilise et de celle qui assure le mouvement de trésorerie associé.

37. Lors des tests de février 2019, 92 utilisateurs disposaient de plusieurs accès à WINGS II¹³, dont 26 d'entre eux étaient encore actifs. Ce chiffre est plus élevé que celui relevé lors de l'examen informatique de 2016 (14 cas). Des accès multiples présentent un risque en termes de traçabilité des actions réalisées dans WINGS II. La Division des technologies indique avoir corrigé cette anomalie à la suite du test de l'Auditeur externe et ainsi supprimé l'ensemble de ces accès multiples.

38. Certains profils d'utilisateurs (19 selon la Division des technologies) ne respectaient pas les bonnes pratiques en termes de séparation des tâches (par exemple approuver des commandes et autoriser des paiements). La Division des technologies a précisé que seuls quatre utilisateurs présentaient selon elle un véritable risque, et que ces conflits sont inévitables compte tenu de l'aspect très décentralisé de l'organisation du PAM. Par ailleurs, elle a précisé qu'ils sont limités dans le temps et qu'il existe des contrôles manuels compensatoires dans ces cas.

39. Compte tenu de ces éléments, l'Auditeur externe constate que les recommandations qu'il a formulées dans ses rapports d'audit financier 2016 et 2017 pour améliorer la sécurité informatique dans WINGS II n'ont pas été complètement mises en œuvre. Il réitère donc sa recommandation (voir recommandation 2) et encourage la Division des technologies à poursuivre ses efforts pour améliorer la sécurité informatique de WINGS II en continuant à accorder une attention particulière aux points suivants:

- la revue périodique des droits d'accès des utilisateurs et la traçabilité des actions conduites pour activer et désactiver des profils;
- les contrôles compensatoires pour les accès privilégiés SAP ALL et SAP NEW donnés à certains utilisateurs;
- la mise en place de contrôles de prévention et de détection appropriés pour les utilisateurs disposant d'un profil *fire fighters* et le maintien d'une traçabilité sur les actions qu'ils sont conduits à effectuer dans WINGS;
- la limitation au strict minimum des profils d'utilisateurs ne respectant pas les bonnes pratiques en matière de séparation des tâches et la mise en place de contrôles compensatoires robustes.

3.2. Calculs actuariels pour les avantages à long terme du personnel

40. Les avantages de long terme du personnel, qui sont présentés au passif de l'État I, s'élèvent à 737 millions de dollars à la fin de 2018, contre 841 millions de dollars à la fin de 2017. L'essentiel de ce montant (730 millions de dollars) est issu d'estimations actuarielles réalisées par le cabinet d'actuaire en contrat avec le PAM comme le détaille le tableau ci-dessous.

¹³ La Division des technologies a précisé que 66 de ces accès n'étaient plus actifs.

**Tableau 5: État des avantages à long terme du personnel
(en millions de dollars)**

	Estimation du cabinet d'actuaire	Estimations du PAM	2018	2017	Variation
Plan d'assurance-maladie après la cessation de service	625		625	730	-14%
Autres avantages à long terme du personnel ¹⁴	72		72	68	+5%
Régime des indemnités pour cessation de service	20		20	23	-12%
Fonds de réserve du Plan d'indemnisation ¹⁵	13	2	15	15	-5%
Indemnité de congé dans les foyers		5	5	5	+7%
TOTAL	730	7	737	841	-12%

Source: Auditeur externe, d'après états financiers.

41. Une estimation actuarielle fait appel à des méthodes complexes et à des hypothèses ayant un fort impact sur le résultat obtenu, car elles sont appliquées à un volume massif de données. De ce fait, il est important que le PAM se donne les moyens d'apprécier le travail de l'actuaire dont le résultat a un impact significatif sur les états financiers, impact qui est appelé à prendre de l'importance au fur et à mesure que le PAM accroît ses effectifs. En conséquence, l'Auditeur externe a décidé de consacrer en 2018 un effort particulier aux procédures d'audit relatives aux avantages à long terme du personnel.

42. Les principales constatations issues de ces travaux sont présentées ci-après.

43. Les indemnités de congé dans les foyers sont estimées par le PAM sans recourir à une méthode actuarielle. Même si le montant en jeu n'est pas significatif, l'application des dispositions des paragraphes 158 et 159 de la norme IPSAS 39 devrait conduire à adopter une méthode actuarielle pour l'estimation de cet avantage. Le PAM considère que l'impact potentiel sur les états financiers de la méthode appliquée n'est pas significatif, compte tenu des montants relatifs à cette indemnité (5,5 millions de dollars au passif à la fin de 2018).

¹⁴ Ces avantages couvrent notamment le capital décès et les indemnités de rapatriement.

¹⁵ Ce plan vise à indemniser le personnel et leurs proches en cas de décès, blessures ou maladie liés au service.

44. Le paragraphe 4 du contrat de 2016 liant le PAM à son cabinet d'actuaire prévoit une double vérification (par le PAM et par l'actuaire) pour valider les données qui serviront au travail de l'actuaire. L'Auditeur externe a effectué une vérification au 31 décembre 2018 et a relevé que 115 personnes (20 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 95 fonctionnaires recrutés sur le plan national) n'avaient pas été prises en compte pour l'évaluation actuarielle. Ceci est lié aux contraintes de délais de clôture des comptes qui conduisent l'actuaire à utiliser les données au 30 septembre 2018. Néanmoins, l'écart avec l'effectif de fin d'année aurait dû donner lieu à un ajustement. Par ailleurs, l'Auditeur externe a également noté, en effectuant la vérification sur les données au 30 septembre 2018, que six personnes (trois de statut international et trois de statut national) n'avaient pas été prises en compte pour l'évaluation actuarielle. Cette situation témoigne d'un travail incomplet de validation des données et présente le risque de conduire à une sous-évaluation de la dette au 31 décembre 2018. Le PAM considère que le recensement du personnel est effectué en conformité avec les normes comptables et les meilleures pratiques et souligne que les mises à jour sont même plus fréquentes que dans d'autres organisations. L'Auditeur externe, compte tenu des exemples mentionnés, est cependant d'avis que les effectifs pris en compte pourraient être déterminés de manière plus précise.

45. Le PAM est dépendant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour certaines données. La FAO fournit les données liées au personnel ayant quitté le service et à leurs proches qui sont nécessaires pour l'estimation du Plan d'assurance-maladie après la cessation de service. Bien que le PAM conserve la responsabilité juridique relative à la fiabilité de ces données et à la façon dont elles affectent les états financiers, il ne dispose pas d'une assurance robuste (de type rapport d'audit d'un tiers) sur leur validité.

46. L'Auditeur externe estime qu'il ne dispose pas des informations suffisantes pour porter une appréciation sur la méthodologie employée par l'actuaire. Celui-ci utilise le logiciel PROVAL auquel l'accès est restreint pour des questions de propriété intellectuelle. Une alternative consisterait à travailler dans Excel sur des échantillons réels représentant chaque catégorie de personnel pour chacun des avantages, afin de s'assurer que les formules de calcul utilisées sont conformes à la méthode prescrite par le paragraphe 69 de la norme IPSAS 39¹⁶. L'actuaire n'a pas fourni cette information qu'il considère comme non incluse dans ses obligations contractuelles avec le PAM. L'Auditeur externe a pourtant eu l'occasion de réaliser ce type de travail avec d'autres organisations internationales qui utilisent également les services du cabinet d'actuaire sous contrat avec le PAM. De manière générale, les éléments communiqués par l'actuaire sont insuffisants pour assurer une piste d'audit exploitable. Il manque notamment le détail du calcul conduisant à choisir un taux d'actualisation pondérant les zones monétaires pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international (58 pour cent euros, 42 pour cent dollars), l'estimation du taux de rotation par catégorie de personnel et ancienneté et les fichiers de calcul justifiant les hypothèses retenues et leur degré d'incertitude.

47. Les hypothèses utilisées pour le taux de mortalité, le taux d'invalidité et la croissance future des salaires sont celles développées de manière harmonisée par les Nations Unies et validées par l'actuaire professionnel de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. L'Auditeur externe n'a pas constaté l'existence d'un travail de validation pour s'assurer que ces hypothèses étaient pertinentes dans le cas du PAM, bien que le paragraphe 9 de l'annexe 2 du contrat de 2016 liant le PAM à son actuaire prévoit que ces hypothèses doivent être adaptées à la situation des organisations internationales basées à Rome. En réponse la Division des finances et de la Trésorerie a souligné que ces hypothèses font l'objet d'un examen avant d'être adoptées par le PAM. Toutefois, l'Auditeur externe est d'avis que cet examen n'est pas suffisamment documenté.

¹⁶ La méthode des unités de crédit projetées.

48. Les hypothèses utilisées pour les taux d'actualisation¹⁷ (3,2 pour cent pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, 4,8 pour cent pour les fonctionnaires recrutés sur le plan national) sont dérivées de la courbe des taux et de la pondération effectuée entre la zone dollar et la zone euro (58 pour cent euros, 42 pour cent dollars pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international; 100 pour cent dollars pour les fonctionnaires recrutés sur le plan national). Ces taux sont ensuite utilisés pour l'évaluation de l'ensemble des avantages. Les paragraphes 85 à 88 de la norme IPSAS 39 précisent que le taux d'actualisation doit être adapté à chaque type d'avantage pour tenir compte de la temporalité qui lui est propre et refléter le coût de l'argent dans le temps. L'Auditeur externe s'est livré à un exercice sommaire de réestimation des taux d'actualisation en prenant en compte les temporalités différentes de chaque avantage, mentionnées dans le rapport de l'actuaire, et a abouti à des taux d'actualisation moyens plus faibles (3 pour cent pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international et 4,27 pour cent pour les fonctionnaires recrutés sur le plan national). Cette situation pourrait conduire à une sous-évaluation de la dette au 31 décembre 2018. Le PAM considère que le choix d'utiliser un taux agrégé est une décision de l'entité, telle que permise par le paragraphe 87 de la norme IPSAS 39. Ceci n'obère en rien la capacité de l'Auditeur externe de porter une appréciation sur un tel choix. Dans un contexte d'enjeux croissants sur la valorisation des avantages du personnel et de croissance des effectifs du PAM, tout ce qui pourrait ressembler à une estimation tendant à sous-évaluer la dette ne paraît pas souhaitable.

49. De manière générale, la documentation mise à disposition par l'actuaire pour apprécier la précision des estimations réalisées est insuffisante. Ces estimations devraient être associées à des intervalles de confiance permettant d'apprécier l'incertitude. Les normes d'actuariat ASOP¹⁸ prévoient pourtant que l'actuaire identifie et apprécie le risque d'évaluation, prenne en considération les incertitudes liées à l'évaluation et présente dans son rapport son appréciation du risque d'évaluation et des incertitudes associées.

50. Les analyses de sensibilité des hypothèses actuarielles sont limitées à seulement trois hypothèses (le taux de rotation, le taux de croissance des dépenses médicales et le taux d'actualisation) et ne sont présentées dans l'annexe aux états financiers que pour le Plan d'assurance-maladie après la cessation de service. Le paragraphe 13.7 du contrat de 2016 liant le PAM à son actuaire prévoit pourtant que des analyses de sensibilité soient réalisées pour l'ensemble des avantages pour toutes les hypothèses. En outre, les paragraphes 146 et 147 de la norme IPSAS 39 prévoient la présentation en annexe des analyses de sensibilité pour tous les avantages et toutes les hypothèses significatives. Le PAM indique que sa pratique est comparable à celle des autres organisations internationales basées à Rome. L'Auditeur externe estime néanmoins que le PAM devrait aller plus loin compte tenu de sa taille et de la croissance de ses effectifs qui accroissent les enjeux financiers liés aux avantages du personnel.

¹⁷ Le taux d'actualisation est le taux qui permet de rendre comparable une dépense future à une dépense immédiate. Voir paragraphe 85 de la norme IPSAS 39.

¹⁸ *Actuarial standard of practice*, en particulier ASOP4 para. 3.3.2, ASOP41 para.3.4.1 et 4.1.3, ASOP51 para.3.2, 3.3 et 4.1.

51. Compte tenu de ces éléments, l'Auditeur externe considère que le PAM pourrait améliorer sa capacité à valider les données utilisées par son actuaire contractuel, à apprécier la méthodologie utilisée et à examiner les hypothèses sous-jacentes. Ce travail nécessitera que l'actuaire sous contrat avec le PAM fournisse davantage d'informations, mais devrait permettre une estimation plus précise de ces passifs. Les principales actions à mener sont:

- examiner les avantages et les inconvénients de l'utilisation d'une méthode actuarielle pour l'évaluation des indemnités de congé dans les foyers conforme au référentiel d'information financière (IPSAS);
- renforcer les travaux de validation de l'ensemble des données relatives aux personnels, anciens personnels et à leurs proches éligibles à chacun des avantages avant communication à l'actuaire et maintenir une traçabilité suffisante des vérifications effectuées (le périmètre de ces vérifications doit aussi concerner les données qui sont gérées par la FAO pour le compte du PAM);
- demander à l'actuaire de fournir l'ensemble des données nécessaires pour apprécier la méthodologie utilisée;
- obtenir de la part de l'actuaire une documentation permettant d'apprécier la robustesse des estimations réalisées et des hypothèses retenues;
- utiliser des taux d'actualisation distincts pour chaque avantage en tenant compte de leur temporalité propre;
- étendre les analyses de sensibilité à toutes les hypothèses significatives et leur présentation en annexe aux états financiers pour tous les avantages significatifs.

Recommandation 4. L'Auditeur externe recommande au PAM de solliciter de son actuaire davantage d'informations afin de pouvoir mieux apprécier la méthodologie et les hypothèses retenues pour les estimations actuarielles.

3.3. Charges de personnel

52. Les effectifs du PAM sont passés de 15 625 agents en 2016 à 17 043 agents en 2018 (hausse de 9 pour cent), ce qui a entraîné une augmentation des charges de personnel, qui sont passées de 827 millions de dollars en 2016 à 980 millions de dollars en 2018 (soit une hausse de 19 pour cent). Les dépenses de personnel sont un enjeu croissant pour le PAM avec un impact significatif sur les états financiers, ce qui a conduit l'Auditeur externe à renforcer ses diligences dans ce domaine.

53. La paie d'une partie des effectifs du PAM¹⁹ est gérée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour un montant représentant 113 millions de dollars en 2018, via le système d'information ATLAS. L'Auditeur externe ne dispose pas d'une assurance émanant de l'audit interne ou d'un auditeur externe du PNUD sur la fiabilité de ces données. Une telle assurance devrait couvrir la fiabilité des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs dans ATLAS, notamment ceux permettant de s'assurer de la fiabilité des données et de leur conformité au Statut et au Règlement du personnel du PAM.

¹⁹ Les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés localement.

54. Dans sa réponse, le PAM a souligné que le principe de reconnaissance mutuelle²⁰ permet à une entité des Nations Unies d'utiliser les procédures, systèmes et mécanismes opérationnels d'une autre entité pour la mise en œuvre de ses propres activités sans évaluation, vérification ou approbation obligatoire. L'Auditeur externe reconnaît la valeur de ce principe et n'émet aucune réserve sur le fait que des données d'une partie de la paie du PAM soient produites par une autre organisation. Il estime cependant que la reconnaissance mutuelle ne fait pas obstacle à ce que le PAM et son Auditeur externe obtiennent une assurance suffisante sur la fiabilité des données produites par le PNUD.

55. L'Auditeur externe a également noté la présence de créances anciennes sur le personnel à l'actif de l'État I. Les avances relatives à l'indemnité pour frais d'études datant de plus d'un an s'élèvent à 2,1 millions de dollars à la fin de 2018 (2,5 millions de dollars à la fin de 2017). Les avances au titre des frais de mission non soldées dans les délais prévus par les règles (30 jours étendus à 60 jours pour les missions de plus d'un mois) représentent 236 000 dollars, les plus anciennes remontant à 2009. Même si ces montants ne sont pas significatifs en regard des états financiers, il est nécessaire de renforcer les procédures de contrôle interne pour solder les avances relatives à l'indemnité pour frais d'études chaque année et les avances relatives aux frais de mission dans les délais prévus dans la réglementation.

Recommandation 5. L'Auditeur externe recommande au PAM d'obtenir du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui gère une partie des salaires du PAM, une assurance sur la fiabilité du système de paie utilisé à cet effet.

4. Communication du PAM concernant les fraudes, la passation par profits et pertes et les versements à titre gracieux

4.1. Prévention du risque de fraude

56. Comme relevé à plusieurs reprises par l'Auditeur externe dans ses rapports, le PAM est particulièrement exposé aux risques de fraude en raison de son activité, des zones dans lesquelles il opère, de la nature de ses actifs, de l'aspect très décentralisé de son organisation et du nombre important de partenaires avec lesquels il interagit. Des fraudes sont régulièrement constatées, quoi qu'en nombre limité, comme en témoignent les rapports annuels de l'Inspecteur général. En 2018, celui-ci a déclaré à l'Auditeur externe avoir eu connaissance de 14 cas de fraude (747 286 dollars) ou de fraude présumée en cours d'investigation (581 351 dollars) pour un préjudice total de 1 329 637 dollars. Ces chiffres sont en progression par rapport aux neuf cas de fraude (141 198 dollars) ou fraude présumée (397 343 dollars) déclarés en 2017 pour un préjudice de 538 541 dollars.

57. La mission de l'Auditeur externe ne consiste pas à rechercher des fraudes ni à donner une quelconque assurance en la matière. Il tient cependant compte de son appréciation du risque de fraude pour définir sa stratégie d'audit et ses travaux en application de la norme ISA 240. Compte tenu de ce qui est décrit au précédent paragraphe, l'Auditeur externe a estimé que le risque de fraude au PAM était élevé et a adapté ses procédures en conséquence, notamment en tenant compte de l'imprévisibilité d'une partie de ces tests et en consacrant un de ses audits de performance à la prévention et à la gestion du risque de fraude par le PAM. Les résultats de cet audit et les recommandations formulées dans ce cadre font l'objet d'un rapport séparé.

²⁰ Voir la résolution 71/243 de l'Assemblée générale de Nations unies en date du 21 décembre 2016.

4.2. Passations par profits et pertes et versements à titre gracieux

58. L'ensemble des versements à titre gracieux et des passations par profits et pertes se rapportant aux contributions, aux stocks de vivres et d'autres articles ainsi qu'aux autres actifs, doivent faire l'objet d'une approbation formelle du Directeur exécutif conformément aux dispositions de l'article 12.4 du Règlement financier. Une note signée du Directeur exécutif a ainsi été transmise à l'Auditeur externe le 29 mars 2019 pour les versements à titre gracieux et les passages par profits et pertes comptabilisés en 2018 qui sont présentés dans la note 9 des états financiers.

59. Au moment de l'arrêté des comptes, les passations par profits et pertes de vivres (14,4 millions de dollars en 2018, 20,5 millions de dollars en 2017) n'avaient pas fait l'objet d'une analyse détaillée systématique, ni donné lieu à l'établissement d'un plan d'action visant à limiter le risque à l'avenir, alors que l'article 12.4 dispose que "*Le Directeur exécutif peut, après enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes les pertes de fonds, produits et autres avoirs...*". Comme déjà indiqué par l'Auditeur externe dans ses rapports sur les états financiers relatifs aux exercices 2016 et 2017, la passation par profits et pertes ne devrait être comptabilisée qu'après avoir été autorisée par le Directeur exécutif sur la base du rapport annuel sur les pertes de nourriture après livraison et à l'issue d'une enquête approfondie, conformément aux dispositions de l'article 12.4 du Règlement financier.

IV. REMERCIEMENTS

60. L'équipe d'audit tient à adresser ses vifs remerciements à la Division des finances et de la Trésorerie pour l'aide apportée pendant la réalisation de la mission, notamment la Cheffe de la Sous-Division de la comptabilité générale qui a été le point de contact principal pour cette mission. Elle remercie également les autres divisions du PAM mises à contribution pour l'audit des états financiers, notamment la Division des technologies.

Fin des observations d'audit.

ANNEXE

	Raison sociale	Adresse
PAM	Programme alimentaire mondial	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Conseiller juridique et Directeur du Bureau des services juridiques	Bartolomeo Migone	Via Cesare Giulio Viola 68/70 Parco de' Medici 00148 Rome, Italie
Actuaires	AON Consulting, Inc.	200 East Randolph Chicago IL 60601 États-Unis d'Amérique
Banquiers principaux	Citibank N.A.	Via dei Mercanti, 12 20121 Milan, Italie
	Standard Chartered Plc	1 Basinghall Avenue Londres, EC2V 5DD, Royaume-Uni
Auditeur externe	Premier Président de la Cour des comptes de la France	13 rue Cambon, 75001 Paris, France

Liste des sigles utilisés dans le présent document

budget AAP	budget administratif et d'appui aux programmes
CAD	coûts d'appui directs
CAI	coûts d'appui indirects
CERF	Fonds central pour les interventions d'urgence
CII	Compte d'intervention immédiate
COD	coûts opérationnels directs
COSO	Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
PSPP-T	plan stratégique de pays provisoire de transition
SCOPE	plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts